

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude / janvier 2011

Passer le périph' : la coopération au service de la lecture publique dans l'agglomération parisienne

Émeline Dalsorg

Sous la direction de Catherine Auzoux
Directrice du Pôle Livre, Lecture et Arts visuels – Ville de Cergy-Pontoise

Remerciements

Je tiens particulièrement à remercier Catherine Auzoux qui m'a confié ce sujet de mémoire qu'elle avait imaginé.

Un grand merci également à ceux qui ont accepté de me recevoir en entretien.

Enfin toutes mes pensées vont à mon correcteur qui m'a soutenue pendant toute cette période.

Résumé :

Dans l'agglomération parisienne, les bibliothèques de lecture publique sont très loin de coopérer ensemble malgré la création récente de réseaux intercommunaux de lecture publique. Méfiance réciproque et peur d'être absorbé se conjuguent pour renforcer la concurrence entre établissements et les isoler les uns des autres. Aujourd'hui une volonté politique forte, venant de l'Etat comme des collectivités territoriales, est apparu et doit engager les bibliothécaires à la coopération dans le domaine documentaire aussi bien que dans l'action culturelle.

Descripteurs :

Coopération entre bibliothèques - - Paris (France ; agglomération)

Bibliothèques publiques - - Paris (France)

Bibliothèques publiques - - Hauts-de-Seine (France)

Bibliothèques publiques - - Seine-Saint-Denis (France)

Bibliothèques publiques - - Val-de-Marne (France)

Abstract :

In Paris metropolitan area, public libraries don't cooperate together, far from it, in spite of the fresh creation of intercommunal networks of public lecture.

Reciprocal mistrust and fear to be took over used to go together to toughen competition between institutions and to isolate them from each others.

Nowadays, there is a political willpower from State and all public authorities to make public libraries cooperate in areas of collections and cultural action.

Keywords :

Cooperation between libraries - - Paris metropolitan Area (France)

Public Libraries - - Paris (France)

Public Libraries - - Hauts-de-Seine (France)

Public Libraries - - Seine-Saint-Denis (France)

Public Libraries - - Val-de-Marne (France)

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France** » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	9
INTRODUCTION.....	11
ÉTAT DES LIEUX DE LA LECTURE PUBLIQUE DANS L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE	15
Les structures municipales.....	15
<i>Le réseau des bibliothèques de la ville de Paris</i>	<i>15</i>
Le statut particulier de la ville de Paris.....	15
Le réseau	17
<i>Les bibliothèques de la petite couronne.....</i>	<i>19</i>
Des bibliothèques municipales comme les autres	19
Les réseaux intercommunaux de l'agglomération parisienne	20
Les structures départementales et régionales	23
<i>Le niveau départemental.....</i>	<i>23</i>
L'absence de BDP	23
Les interventions des conseils généraux dans la lecture publique	23
L'exemple du Val-de-Marne	24
<i>Le niveau régional.....</i>	<i>25</i>
La DRAC d'Île-de-France	25
La région Île-de-France.....	26
Le MOTif	27
Les autres lieux de la lecture publique dans l'agglomération parisienne.....	28
<i>Les établissements nationaux.....</i>	<i>28</i>
<i>Quels liens avec les structures des collectivités territoriales ?.....</i>	<i>29</i>
<i>Salons, festivals et manifestations littéraires.....</i>	<i>30</i>
Les publics de la lecture publique.....	31
<i>Panorama des Franciliens</i>	<i>31</i>
<i>Les pratiques culturelles des Franciliens</i>	<i>33</i>
<i>Les publics des bibliothèques.....</i>	<i>35</i>
QUELLE COOPÉRATION AUJOURD'HUI ?.....	37
Une coopération limitée	37
<i>Des relations de bon voisinage</i>	<i>37</i>
La non-concurrence documentaire	37
Les comités de lecture.....	38
Une action culturelle commune embryonnaire	39
Une multitude de petits gestes	40
<i>Les associations professionnelles, lieux de rencontres et d'échanges.....</i>	<i>40</i>
<i>La question des réseaux intercommunaux.....</i>	<i>41</i>
Les freins à la coopération	43
<i>La complexité politique et administrative.....</i>	<i>43</i>
<i>Le manque d'habitudes des bibliothécaires</i>	<i>45</i>
<i>La frontière psychologique du périphérique</i>	<i>46</i>
Un contexte « favorable ».....	48
<i>Une volonté politique forte... ..</i>	<i>48</i>
<i>... de déclarations d'intention.....</i>	<i>51</i>
<i>Le contexte économique et technique</i>	<i>52</i>
COMMENT COOPÉRER DEMAIN ?	55

Se connaître : le préalable.....	55
<i>Se rencontrer.....</i>	55
<i>Se faire connaître auprès du public.....</i>	57
<i>Connaître son territoire.....</i>	58
Acquérir ensemble : la politique documentaire.....	59
<i>Mutualisation des moyens.....</i>	59
<i>L'acquisition numérique.....</i>	60
<i>Trouver une identité ou comment sauver la bibliothèque Sorbier.....</i>	61
Valoriser ensemble : l'action culturelle.....	62
<i>Créer ensemble.....</i>	62
<i>Valoriser l'histoire locale.....</i>	63
CONCLUSION.....	65
BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES.....	67
TABLE DES ANNEXES.....	71

Sigles et abréviations

ABF : Association des bibliothécaires de France

BBF : Bulletin des bibliothèques de France

BDP : Bibliothèque départementale de prêt

BnF : Bibliothèque nationale de France

BPI : Bibliothèque publique d'information

BVP : Bibliothèques de la ville de Paris

CAREL : Consortium pour l'acquisition de ressources électroniques en ligne

CG : Conseil général

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

DLL : Direction du Livre et de la Lecture

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

SRL : Structure régionale pour le livre

Introduction

« La coopération entre bibliothèques n'est pas une idée neuve » : ainsi débute le *Guide de la coopération entre bibliothèques*, dirigé par Pascal Sanz. En effet, la thématique de la coopération est un sujet qui revient régulièrement dans les écrits des professionnels des bibliothèques depuis une vingtaine d'années. Une recherche bibliographique rapide permet de s'en rendre compte. Si les premières coopérations entre bibliothèques sont anciennes, un des textes fondateurs de la conceptualisation de la coopération est le rapport écrit à la demande du Directeur du Livre et de la Lecture par un groupe de travail présidé par Louis Yvert, alors inspecteur général des bibliothèques, ainsi que le rappelle Anne-Marie Bertrand¹. Ce rapport, dit « rapport Yvert », intitulé « Décentralisation et bibliothèques publiques »², affirme que « l'idée de coopération entre bibliothèques n'est pas neuve »³ et met en avant le fait qu'aucune bibliothèque

« même disposant de collections et services bien adaptés aux différentes catégories composant son public, ne peut parvenir à répondre seule à toutes les demandes occasionnelles ou spécifiques de références et de documents formulées par certains de ses usagers »⁴.

À cette citation répond une autre phrase, celle de Michel Melot, dans le *Rapport du Président du Conseil supérieur des bibliothèques pour 1991* : « aucune bibliothèque n'est autosuffisante ». Cette formule a été abondamment reprise et paraphrasée, devenant ainsi un passage obligé pour tout professionnel des bibliothèques écrivant sur la coopération entre bibliothèques.

En lisant attentivement ces écrits, c'est plutôt la notion de réseaux ou de mise en réseau qui est mise en avant. Les structures de coopération étudiées sont surtout celles mises en place par les intercommunalités, les bibliothèques départementales de prêt (BDP), les structures régionales pour le livre (SRL), ou encore la BnF à travers les pôles associés. Il s'agit de ce fait d'une vision plutôt institutionnelle de la coopération. Ce mémoire s'intéressera essentiellement aux coopérations plus volontaristes, c'est-à-dire celles qui ne découlent pas d'une structure qui impose en quelque sorte l'entente, comme les réseaux de lecture publique intercommunaux. Ce type de réseaux sera abordé, mais non détaillé.

Une précision de vocabulaire est, par ailleurs, nécessaire. La notion de coopération, au centre de ce mémoire, doit être différenciée de celle de partenariat. Le partenariat est « une association d'entreprises, d'institutions en vue de mener une action commune »⁵, la coopération « l'action de participer à une œuvre commune »⁶. Selon ces définitions, le partenariat est conçu comme quelque chose de temporaire, lié à une action en particulier. Dans le terme « coopération », il y a l'idée d'une construction plus durable, autour d'un intérêt général commun. Cette différenciation entre ces deux termes se retrouve également dans le langage courant. Les « partenaires sociaux », par exemple, sont associés aux projets gouvernementaux, mais le partenariat n'existe que de façon

¹ Anne-Marie Bertrand, « Culture professionnelle et coopération », in *Guide de la coopération entre bibliothèques*, note 1, p. 54.

² Ce texte est reproduit intégralement dans le *BBF* (« Décentralisation et bibliothèques publiques », *BBF*, 1984, n° 4, p. 269-297 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 08 décembre 2010).

³ *Id.*, p. 281.

⁴ *Id.*, p. 280.

⁵ *Le Petit Robert*, 2004.

⁶ *Id.*

temporaire, sur un sujet précis, et la concurrence entre ces « partenaires » peut être rude. Dans la coopération, la concurrence est censée disparaître. Ainsi, le ministre délégué à la Coopération a pour mission de promouvoir le développement des pays moins favorisés que la France. Cette précision étant faite, ce mémoire traitera du partenariat comme de la coopération, mais l'accent sera mis sur cette dernière notion.

Au-delà de la théorie sur la coopération, qu'en est-il de la pratique dans les bibliothèques françaises ? Force est de constater que la coopération entre bibliothèques n'est pas une mode, il s'agit d'un mouvement d'ampleur depuis ces vingt dernières années qui concerne tous les types de bibliothèques, de lecture publique ou universitaire. Ainsi, le dernier congrès de l'Association des directeurs de bibliothèques universitaires (ADBU) avait pour thème « Les politiques de site ». L'objectif de cette journée d'étude était de voir comment coordonner les politiques documentaires des établissements d'enseignement supérieur sur un même territoire⁷. De nombreux réseaux de lecture publique se constituent, les partenariats se multiplient dans toute la France, la coopération est à l'honneur et encouragée. Mais est-ce aussi le cas dans l'agglomération parisienne ?

Avant de répondre à cette question, il est nécessaire de préciser le cadre territorial exact de l'agglomération parisienne. Ce n'est pas la chose la plus aisée à faire. L'Île-de-France est un territoire extrêmement complexe, densément peuplé : les réalités administratives, démographiques, économiques diffèrent totalement d'une ville à l'autre. Administrativement, la région est découpée depuis la loi du 10 juillet 1964 en sept départements, traditionnellement répartis en deux couronnes autour de la ville-département de Paris : la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), la grande couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Val-d'Oise). Cette région compte plus de 11 millions d'habitants pour environ 1300 communes. Ce découpage ne répondant pas aux besoins de définition de l'agglomération parisienne, l'INSEE applique la notion d'unité urbaine à ce territoire, notion utilisée pour chaque recensement. Cette expression

« repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie »⁸.

Avec cette définition, nous arrivons à une population d'un peu plus de 10 millions d'habitants et 396 communes. Mais cette notion d'unité urbaine n'est, elle non plus, pas complètement satisfaisante. L'INSEE a ainsi développé une autre notion, celle d'aire urbaine. C'est

« un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci »⁹.

⁷ Les actes vidéo de cette journée d'étude sont disponibles à cette adresse : <http://www.canal2.tv/evenements.asp?annee=2010&page=1&idEvenement=533> [consulté le 9 décembre 2010].

⁸ Site officiel de l'INSEE (<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-urbaine.htm>) [consulté le 9 décembre 2010].

⁹ Site officiel de l'INSEE (<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/aire-urbaine.htm>) [consulté le 9 décembre 2010].

Il s'agit ici d'une vision plus économique de l'agglomération parisienne. L'aire urbaine de Paris comprend près de 12 millions d'habitants pour 1584 communes et dépasse les frontières de l'Île-de-France¹⁰. À côté de ces définitions officielles statistiques, existent d'autres cartes de l'agglomération parisienne, plus politiques. Si le périmètre potentiel du syndicat d'études Paris Métropole est à peu près celui de l'aire urbaine de Paris, le périmètre du projet gouvernemental Grand Paris s'étend *a priori* jusqu'au Havre qui deviendrait alors le port de Paris, selon le projet de l'architecte Antoine Grumbach¹¹. Pour ne pas rendre le propos trop complexe, le territoire de l'agglomération parisienne sera, dans ce mémoire, composé de la ville de Paris et des départements de la petite couronne, reconstituant ainsi l'ancien département de la Seine, soit environ 6,5 millions d'habitants pour 124 communes. Ces habitants seront qualifiés de « Franciliens » tout au long de ce mémoire pour plus de clarté.

Sur ce territoire aux multiples facettes, aux contrastes importants, avec des frontières administratives floues pour la majorité des Franciliens, la coopération entre bibliothèques n'est pas une idée ancienne et, dans la pratique, très récente. Cette région n'est pourtant pas défavorisée en termes d'équipements, étant même sensiblement favorisée par rapport au reste de la France. La coopération n'y semble pas utile, alors même qu'elle est considérée aujourd'hui comme une nécessité par un grand nombre de spécialistes économiques. C'est timidement, petit à petit, que les premières œuvres de coopération se mettent en place, les bibliothécaires de l'agglomération se rendant compte des bénéfices qu'ils peuvent en retirer. La question aujourd'hui est de savoir comment la coopération entre les bibliothèques des villes de Paris et de la petite couronne peut répondre aux attentes et modes de vie des Franciliens et quelles peuvent en être les modalités.

Pour répondre à cette question, un état des lieux de la lecture publique dans l'agglomération parisienne sera fait, tant du point de vue des institutions, des associations, locales et régionales, que des publics potentiels. Cette vision globale permettra ensuite d'entrer au cœur même de la coopération entre bibliothèques, par l'étude des actions concrètes, des freins et des moteurs à son développement. Enfin, dans une idée de prospective, des pistes de coopération seront étudiées.

¹⁰ Voir annexe 1.

¹¹ Site officiel d'Antoine Grumbach (<http://www.antoinegrumbach.com/actualite/dossiers/grand-paris.asp> [consulté le 9 décembre 2010]).

État des lieux de la lecture publique dans l'agglomération parisienne

LES STRUCTURES MUNICIPALES

Le réseau des bibliothèques de la ville de Paris

La ville-département de Paris accueille sans conteste sur son territoire le plus grand réseau de lecture publique de France de par la population desservie et le nombre de ses équipements. Ce statut de ville et de département a facilité les choses pour constituer un réseau structuré. Mais ce même statut isole la ville de Paris du reste des villes de France.

Le statut particulier de la ville de Paris

Paris n'a jamais été considérée comme les autres villes et ses institutions s'en ressentent. Depuis la loi du 5 avril 1884, elle était administrée par le préfet de la Seine, chargé du pouvoir exécutif, et par le préfet de police. Le gouvernement nommait les maires d'arrondissement et le conseil de Paris, élu lors des élections municipales n'avait qu'un pouvoir représentatif. C'est la loi du 10 juillet 1964¹² qui crée la collectivité territoriale « Ville de Paris » ayant compétences municipale et départementale. Elle est détachée à cette occasion des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Il faut attendre la loi du 31 décembre 1975 pour que la ville devienne une commune, avec un maire et un conseil composé d'élus. Dans chaque arrondissement, une commission, composée à égalité d'officiers municipaux nommés par le maire et de conseillers élus, est chargée d'un rôle consultatif auprès du conseil de Paris.

Le statut de 1982 est celui qui est encore en vigueur aujourd'hui pour la ville de Paris. Les lois de décentralisation de 1982 confirment le statut particulier de la ville, tout en l'appliquant à deux autres villes, Lyon et Marseille. Paris reste une commune et un département et les pouvoirs de police municipale sont conservés par le préfet de police. L'innovation principale de la loi dite « PLM » (pour Paris, Lyon et Marseille) du 31 décembre 1982¹³ est de créer les conseils d'arrondissement. Ces derniers sont élus et présidés par un maire d'arrondissement. Même s'il ne s'agit pas d'une entité autonome, d'une mairie de plein exercice, le conseil d'arrondissement n'est plus une simple instance de consultation. Les conseils gèrent les équipements de proximité (culturels, sportifs et sociaux) et délibèrent sur leur installation sur leur territoire, même si l'implantation finale reste de la décision du conseil de Paris. Ils sont également consultés lors de tout changement du Plan local d'urbanisme dans les limites de l'arrondissement. Enfin, le maire d'arrondissement donne son avis sur tout acquisition

¹²

[en ligne] http://legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19640712&numTexte=&pageDebut=06204&pageFin= [consulté le 16 décembre 2010]

¹³ [en ligne] http://legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19830101&numTexte=&pageDebut=00003&pageFin= [consulté le 16 décembre 2010]

ou aliénation immobilière, changement d'affectation d'immeuble communal, réalisés par le conseil de Paris, à partir du moment où le bien se situe dans l'arrondissement.

Suite à cette loi de 1982, quelques évolutions législatives ont changé les pouvoirs du maire de Paris et les rapports entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement. Des compétences de police municipale (salubrité, foires et marchés, stationnement, circulation) sont désormais reconnues au Maire. Le changement le plus important dans l'administration parisienne est dû à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité¹⁴. Il s'agit de favoriser la participation des habitants à la vie locale. Il appartient aux conseils d'arrondissement de créer des conseils de quartier, dont le périmètre est fixé par le conseil municipal. Ces derniers peuvent être « consultés par le maire d'arrondissement et lui faire des propositions sur toutes questions concernant le quartier ou la ville »¹⁵. En outre, le maire « peut les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville »¹⁶. Cette décentralisation à l'intérieur de la ville de Paris n'a pas été poussée jusqu'au bout, ni même très loin. Les conseils d'arrondissement ont essentiellement un pouvoir d'avis auprès du conseil municipal et se sont des relais entre la population et le pouvoir central.

En ce qui concerne les personnels, les agents de la ville de Paris ont également un statut particulier. Ce statut est lié à l'histoire de la ville elle-même. Avant 1975, le personnel communal dépendait hiérarchiquement des services de l'État. Aujourd'hui, ces agents font partie de la fonction publique territoriale, mais la loi du 26 janvier 1984¹⁷ portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale précise dans son article 118 que

« par dérogation [...], il peut être créé des corps regroupant les seuls fonctionnaires de la commune ou du département de Paris [...]. Les statuts particuliers de ces corps sont fixés par décret en Conseil d'État, sur proposition du conseil de Paris après avis du comité technique paritaire ».

Le décret du 24 mai 1994¹⁸ précise les conditions statutaires des personnels parisiens. Il prévoit l'application simultanée des dispositions applicables à la fonction publique territoriale (congés, notation, etc.) et à la fonction publique d'État (l'administration parisienne étant organisée en corps et non en cadre d'emploi). La ville de Paris a la possibilité d'organiser ses propres concours pour le recrutement de ses agents ou de faire appel à des personnes d'autres fonctions publiques par voie de détachement. La formation du personnel s'effectue également en interne. Ces statuts particuliers ont eu pour effet d'isoler l'administration parisienne et ces agents du reste de la France et surtout des villes voisines.

¹⁴ [en ligne] <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000593100&fastPos=11&fastReqId=1458681686&categorieLien=id&oldAction=rechTexte> [consulté le 16 décembre 2010]

¹⁵ Code général des collectivités territoriales, article L2143-1. [en ligne] <http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000006390128&dateTexte=&categorieLien=cid> [consulté le 16 décembre 2010]

¹⁶ *Id.*

¹⁷ [en ligne] http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19840127&numTexte=&pageDebut=00441&pageFin= [consulté le 16 décembre 2010]

¹⁸ [en ligne] <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000548898&fastPos=678&fastReqId=1890454735&categorieLien=id&oldAction=rechTexte> [consulté le 16 décembre 2010]

Le réseau

Le réseau des bibliothèques de la ville de Paris est un réseau ancien qui a fait l'objet d'une étude historique récente par Louis Jaubertie¹⁹. Il n'appartient pas à ce mémoire de refaire l'histoire de ce réseau, mais plutôt de présenter la situation actuelle. Pour plus d'information sur l'histoire de ce réseau, le mémoire de L. Jaubertie et l'*Histoire des bibliothèques publiques en France* sont des références incontournables.

Les bibliothèques municipales de Paris sont placées sous la tutelle administrative de la Direction des Affaires culturelles qui fait partie du Pôle « Service aux parisiens ». Le Bureau des bibliothèques et de la lecture gère toutes ces structures sans intermédiaire hiérarchique. Le chef de bureau, traditionnellement un administrateur issu de l'Ena, est assisté par des adjoints, chargés des services transversaux. Le Service Publics et Réseau (SPR) est chargé de tout ce qui concerne les relations avec les usagers : questions / réponses, statistiques, action culturelle, services aux publics, communication. Il s'occupe également de la restructuration des équipements existants et de la préfiguration des nouvelles structures. Une personne est enfin spécialement chargée de la coordination du réseau, mais sans réel lien hiérarchique avec les bibliothèques de prêt des arrondissements. Le Service du Document et des Échanges (SDE) s'occupe quant à lui du circuit du document et de la politique documentaire. Le Service Informatique, comme son nom l'indique, est chargé des questions touchant à l'informatique et notamment à la gestion des SIGB. Il gère également tout ce qui est multimédia comme la gestion des ressources électroniques. Le réseau des bibliothèques de la ville de Paris dispose d'un inspecteur des bibliothèques, poste créé en 1866, supprimé en 1948, puis rétabli en 1979²⁰. Il s'agit ici d'une particularité notable par rapport au reste du réseau des bibliothèques françaises, puisque l'inspection générale des bibliothèques qui a autorité sur l'ensemble du territoire français n'exerce pas ses fonctions sur le territoire parisien.

En ce qui concerne les personnels de bibliothèque, le maire de Paris est seul décideur pour leur recrutement et leur gestion²¹. Comme tous les agents de la ville de Paris, le personnel des bibliothèques est soumis au même statut particulier. Les agents de catégorie A (conservateurs et bibliothécaires) sont recrutés lors des concours d'État, organisés par le ministère de l'Enseignement supérieur. Un quota de postes variable d'année en année est réservé à la ville de Paris. Ces conservateurs et ces bibliothécaires suivent leur formation initiale comme les autres à l'Enssib et sont affectés à leur sortie par recrutement à la ville de Paris. Les personnels des autres catégories sont recrutés par des concours organisés par la Direction des ressources humaines de la ville de Paris. Tous sont dits agents « de la Commune de Paris ». Les catégories B sont les assistants des bibliothèques et les bibliothécaires adjoints spécialisés, les catégories C les magasiniers des bibliothèques (dont le concours est en cours d'élaboration). Ces métiers sont ceux référencés par le site Internet de la mairie de Paris²². Mais d'autres corps sont présents dans les bibliothèques : ce sont des corps spécialisés ou en pleine réforme. Il s'agit pour la catégorie B du corps des bibliothécaires adjoints dont plus aucun concours de recrutement n'est organisé, pour la catégorie C, des corps d'adjoint administratif des bibliothèques (corps particulier à la commune de Paris qui ne connaît pas d'équivalent et qui va disparaître par l'absence de concours) et d'adjoint d'accueil, de surveillance et de

¹⁹ Louis Jaubertie, *Le réseau des bibliothèques de la ville de Paris, 1967-2001*, mémoire d'étude DCB, 2009

²⁰ Louis Jaubertie, *op. cit.*, p. 39.

²¹ Yves Desrichard, *Administration et bibliothèques*, p. 118.

²² Le domaine de l'enseignement et de la culture, site Internet de la mairie de Paris, http://www.paris.fr/portail/pratique/Portal.lut?page_id=4943&document_type_id=5&document_id=7904&portlet_id=10563 [consulté le 17 décembre 2010].

magasinage²³. La complexité de cette organisation s'estompe progressivement avec l'alignement des corps de la ville de Paris sur ceux de l'État. Les agents des bibliothèques de la ville de Paris peuvent enfin passer d'une structure à l'autre et changer de collectivité par voie de détachement. Cet ensemble de corps rassemble un peu plus de 1200 agents de toutes catégories.

Une des particularités les plus importantes du réseau, en dehors de l'absence de bibliothèque centrale, est la coexistence de deux types de bibliothèques : les bibliothèques de prêt (qui forment les bibliothèques de lecture publique) et les bibliothèques spécialisées (à vocation patrimoniale). Il existe sur le réseau 57 bibliothèques de prêt, plus une réserve centrale et une bibliothèque du personnel, réparties dans tous les arrondissements de la ville. Il y a également neuf bibliothèques spécialisées²⁴ et deux fonds spécialisés²⁵. À ces bibliothèques, nous pouvons ajouter quelques projets de constructions nouvelles en état plus ou moins avancé : la bibliothèque Pajol (XVIII^{ème} arrondissement), la bibliothèque Saint-Lazare (X^{ème} arrondissement), la bibliothèque de la Canopée prévue au Forum des Halles (I^{er} arrondissement) sont les chantiers les plus proches d'aboutir. D'autres encore sont à l'étude : à la Porte des Lilas, XIX^{ème} arrondissement, et à la Porte de Montreuil, XX^{ème} arrondissement. Le territoire parisien est ainsi relativement bien couvert, mais la taille des bibliothèques est extrêmement variable allant de 105 m² à 4200 m². Il y a par contre des zones d'ombre assez flagrantes dans le territoire parisien. La carte des bibliothèques municipales de Paris et de leur « zone d'influence »²⁶ présente dans l'article d'Yves Alix et de Stéphane Wahnich reflète ces manques. De fait, le réseau parisien, malgré le grand nombre de ses structures de prêt et les efforts accomplis ces dix dernières années, se situe assez largement en-dessous de la moyenne nationale en termes de superficie offerte au public. Ainsi les bibliothèques de prêt offrent 2,48 m² pour 100 habitants²⁷ contre une moyenne nationale de 6,09²⁸. Elles se situent également un peu en dessous de la moyenne pour le budget d'acquisition des documents (2,76 euros pour 100 habitants contre 3,15²⁹). Ce réseau de bibliothèques construit au fil du temps et avec la volonté que chaque quartier ait son point de lecture publique n'est de ce fait pas à la hauteur de la ville dans laquelle il se trouve. Il n'est pas comparable aux réseaux des bibliothèques des capitales européennes, ni même au réseau de la ville de Lyon.

La distinction entre bibliothèques de prêt et bibliothèques spécialisées, liée à l'histoire, se retrouve dans tous les domaines. En effet, au niveau politique, depuis la loi du 22 février 2002 sur la démocratie de proximité, les bibliothèques de prêt sont sous la tutelle des conseils d'arrondissement, tandis que les bibliothèques spécialisées dépendent du maire de Paris seulement. Administrativement, les bibliothèques de prêt et spécialisées relèvent de la même Sous-direction de l'éducation artistique et des pratiques culturelles.

²³ Pour plus d'information sur les personnels des bibliothèques de la Commune de Paris, consulter Yves Desrichard, *op. cit.*, p. 309-319.

²⁴ La Bibliothèque historique de la ville de Paris (BHVP), la Bibliothèque administrative de la ville de Paris (BAVP), la Bibliothèque Forney, la Bibliothèque des arts graphiques, la Bibliothèque Marguerite Durand, la Médiathèque musicale de Paris (qui est également une bibliothèque de prêt), la Bibliothèque des littératures policières (BILIPO), la Bibliothèque du cinéma François Truffaut et la Bibliothèque du tourisme et des voyages localisée dans la bibliothèque Germaine Tillion – Trocadéro dans le XVI^{ème} arrondissement.

²⁵ Le fonds historique de littérature de jeunesse de la Bibliothèque de l'Heure Joyeuse et le Centre de documentation sur les métiers du livre qui se trouve dans la bibliothèque Buffon du V^{ème} arrondissement.

²⁶ Yves Alix, Stéphane Wahnich, *op. cit.*, p. 65.

²⁷ Rapport entre la superficie globale des bibliothèques de prêt d'après le rapport d'activités 2008 et la population légale parisienne en 2007.

²⁸ *Bibliothèques municipales. Bibliothèques départementales d'outre-mer. Données d'activités 2007. Synthèse nationale*, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction du livre et de la lecture, p. 15.

²⁹ *Id.*, p. 13.

Leur inscription est différenciée : il y a une carte de lecteur pour chaque partie de réseau, même si le formulaire d'inscription est unique. Au niveau informatique, les bibliothèques de la ville de Paris n'ont pas le même SIGB (V-Smart pour le prêt, Portfolio pour les spécialisées), et de fait, pas le même catalogue. Il n'y a d'ailleurs pas de possibilité de recherche fédérée entre ces deux catalogues. En outre, si nous pouvons avoir une vue d'ensemble de toutes les bibliothèques municipales de la ville sur une même carte³⁰ et si le site Internet de Paris (www.paris.fr) fait le lien entre les deux réseaux, deux portails différents³¹ coexistent. Le réseau des bibliothèques de la ville de Paris n'est pas donc pas unifié, mais double.

Les bibliothèques de la petite couronne

Des bibliothèques municipales comme les autres

Les communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sont elles aussi concernées par des dispositions particulières dans le Code général des collectivités territoriales, mais cela concerne essentiellement la police et les pompiers. De fait, les communes de ces départements suivent les mêmes règles administratives que les autres villes de France.

Selon le Code du patrimoine, « les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes. Leur activité est soumise au contrôle technique de l'État »³². Mais la lecture publique n'étant pas une compétence obligatoire des communes et du fait de l'absence de toute loi sur les bibliothèques municipales, les communes peuvent ne pas avoir de bibliothèque. Dans la petite couronne, région très urbanisée, très peu de villes n'ont pas de structure de lecture publique. Seules n'en ont pas : Marnes-la-Coquette et Vaucresson (qui a une bibliothèque tenue par une association) dans les Hauts-de-Seine, Gournay-sur-Marne en Seine-Saint-Denis, Périgny-sur-Yerres et Santeny (bibliothèque associative) dans le Val-de-Marne. Il s'agit de villes assez petites et éloignées des zones les plus denses, à la limite de la « campagne » francilienne. La petite couronne est globalement bien dotée en termes de bibliothèques, ainsi que nous pouvons le constater sur la carte des bibliothèques de l'agglomération parisienne³³, malgré quelques zones blanches.

Par rapport au réseau parisien, l'implantation des bibliothèques est plus classique : une bibliothèque centrale et des annexes pour desservir des quartiers périphériques dans les villes les plus importantes. Les Hauts-de-Seine comptent 66 bibliothèques, la Seine-Saint-Denis 76 et le Val-de-Marne 65. Comme à Paris, ces bibliothèques sont en retard par rapport aux moyennes nationales au niveau des surfaces par habitant et des taux d'inscription. Ces chiffres globaux cachent des réalisations innovantes qui ont fait et/ou font actuellement école, notamment dans le domaine de l'architecture et de l'organisation des espaces, les bibliothèques centrales de Montreuil-sous-Bois et de Bagnolet par exemple, ou encore celle d'Issy-les-Moulineaux (notamment grâce à une ouverture ancienne le dimanche). D'autres constructions récentes ont un rôle moteur

³⁰ Bibliothèques municipales de prêt et spécialisées, <http://equipement.paris.fr/?tid=235.237> [consulté le 17 décembre 2010].

³¹ Bibliothèques de prêt de la Ville de Paris, http://b14-sigbermes.apps.paris.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=exploitation&PORTAL_ID=general_portal.xml [consulté le 17 décembre 2010].

Catalogue des bibliothèques municipales spécialisées de Paris, <http://bspe-p-pub.paris.fr/Portail/Site/ParisFrame.asp?lang=FR> [consulté le 17 décembre 2010].

³² Code du patrimoine, article L310-1.

³³ Voir annexe 2.

auprès de leurs voisins, comme à Alfortville, Chevilly-la-Rue, Drancy (ouverture sept jours sur sept) ou Gentilly. Les bibliothèques d'Île-de-France ont commencé à rattraper leur retard en matière d'équipement. Ainsi, en 2000, la Direction du livre et de la lecture classait la région en 24^{ème} place pour les mètres carrés par habitants ; elle était en 2008 à la 16^{ème} place³⁴. Toujours est-il que la petite couronne est en ce domaine plus dynamique que Paris qui, selon son adjoint au maire, chargé de la culture, Christophe Girard, à son arrivée à ce poste en 2001, avait « 25 ans de retard »³⁵. Malgré l'éveil de Paris pour reprendre l'expression de Jean-Claude Utard³⁶ avec la construction de grandes médiathèques comme Marguerite Yourcenar dans le XV^{ème} arrondissement et Marguerite Duras dans le XX^{ème} et le vieillissement de quelques bibliothèques au départ modernes construites dans les années 1970 comme celle de Montreuil-sous-Bois, les bibliothèques de la petite couronne demeurent en avance. Par exemple en matière de nouvelles technologies, certaines bibliothèques se sont engagées résolument dans le numérique. Propositions de livres électroniques (comme à la bibliothèque d'Antony), prêt de liseuses électroniques (Issy-les-Moulineaux), sites Internet adaptés à un public d'enfants (Fresnes³⁷), utilisation des outils du web 2.0 (blogs, commentaires possibles des usagers sur les ouvrages, page *Netvibes*, comme à Bagnolet) et des réseaux sociaux (*Facebook*, *Twitter*). Cette situation a pour effet qu'il n'y a pas de structure de lecture publique qui puisse servir de moteur pour les autres. Les bibliothèques de la petite couronne, malgré leur dynamisme, n'ont pas la taille suffisante nécessaire pour jouer ce rôle et Paris n'a pas les établissements nécessaires pour cela. Les réseaux intercommunaux de lecture publique peuvent sans doute permettre de créer une certaine émulation auprès des autres bibliothèques.

Les réseaux intercommunaux de l'agglomération parisienne

Chaque réseau de bibliothèques municipales de la petite couronne s'est construit à l'origine indépendamment des autres dans une ville en particulier. Mais le fait intercommunal a changé la donne.

L'intercommunalité est une institution ancienne, datant de la loi du 22 mars 1890 qui crée le syndicat intercommunal à vocation unique. Cette loi introduit la coopération institutionnelle entre les communes et pose un certain nombre de règles qui constituent encore aujourd'hui les bases de l'intercommunalité : un établissement public intercommunal, la personnalité juridique, des finances, un budget et un patrimoine propres, une séparation nette entre affaires communales et affaires syndicales selon les principes de spécialité et d'exclusivité. Plusieurs lois suivent pour renforcer et ajuster les intercommunalités aux évolutions de la population française. Les deux ordonnances du 5 janvier 1959 ont permis la différenciation des territoires selon qu'ils étaient urbains ou ruraux. La loi du 31 décembre 1966 crée la communauté urbaine qui obtient des compétences larges et la possibilité de lever directement l'impôt. Celle du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République crée les communautés de communes. Une des dernières lois importantes pour l'intercommunalité est la loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, dite loi Chevènement, qui a pour objectif de fixer des règles communes pour la création,

³⁴ Entretien avec B. Demay du 17 décembre 2010.

³⁵ Propos rapportés par B. Demay lors de l'entretien cité ci-dessus.

³⁶ « Paris s'éveille ! » in « Les pratiques culturelles et les bibliothèques vues de Paris », *BBF*, n° 2010-5, p. 73.

³⁷ Bibliothèque municipale de Fresnes – Espace Jeunes, <http://bm.fresnes94.fr/EspaceJeunes/> [consulté le 17 décembre 2010].

l'organisation et le fonctionnement des intercommunalités. Elle crée également la communauté d'agglomération.

L'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est l'outil de l'intercommunalité traditionnelle. Il s'agit d'une structure souple pouvant évoluer autant dans ses compétences que dans son territoire. Par le transfert de compétences, l'EPCI se substitue purement et simplement aux communes dans tous les actes juridiques et matériels correspondant. En outre, au transfert de compétences s'accompagne un transfert des moyens. L'initiative de sa création revient soit à un ou plusieurs conseils municipaux, soit au préfet après obtention d'un avis de la Commission départementale de coopération intercommunale. Ensuite un arrêté préfectoral juge de la pertinence du territoire³⁸ et les communes concernées se prononcent avant que le préfet établisse la création de la nouvelle structure intercommunale par arrêté. L'organisation des EPCI est calquée sur le modèle des collectivités territoriales : un organe exécutif, le président, est élu par les délégués des communes, une assemblée délibérante rassemble ces derniers, élus parmi les conseillers municipaux. Il existe deux types d'intercommunalité : la forme souple ou associative (dite sans fiscalité propre), les syndicats, et la forme approfondie ou associative (dite à fiscalité propre), les communautés. Le premier type est fondé sur la gestion en commun par les communes d'équipements ou de services au sein d'un syndicat. Il peut être de trois sortes : le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)³⁹, le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM)⁴⁰ et les syndicats à la carte⁴¹. La communauté, quant à elle, structure un territoire en vue de son développement durable. La nature de l'espace distingue trois sortes de communautés : la communauté de communes⁴², la communauté d'agglomération⁴³ et la communauté urbaine⁴⁴. Cet état des lieux de l'intercommunalité est en cours d'évolution. En effet, la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a pour objectif le renforcement et la simplification de l'intercommunalité et vise la couverture de l'ensemble du territoire par des structures intercommunales à l'horizon 2013. Cette couverture est obligatoire pour l'ensemble du territoire français sauf pour les départements de Paris et de la petite couronne. La nouveauté de cette loi est la création de la métropole. C'est

« un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave et qui s'associent au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion »⁴⁵.

La métropole a en particulier comme compétence obligatoire la construction et la gestion des équipements culturels d'intérêt métropolitain. Elle se substitue sur son territoire à toutes les collectivités existantes, y compris le Conseil général. Ce nouveau statut apparaît adapté à la situation parisienne, mais cet article n'est pas applicable en

³⁸ La loi de 1999 instaure un critère de continuité et de cohérence. Le périmètre doit être d'un seul tenant et ne pas comporter d'enclave.

³⁹ Il s'occupe d'une seule activité d'intérêt intercommunal.

⁴⁰ Il permet aux communes de gérer plusieurs activités.

⁴¹ Il permet à une commune de n'adhérer à un syndicat que pour une partie des compétences exercées par celui-ci.

⁴² Elle est destinée plus spécifiquement au milieu rural et concerne les communes rassemblant moins de 50000 habitants. Elles n'exercent que deux compétences obligatoires : l'aménagement de l'espace et le développement économique.

⁴³ Pour les communes rassemblant plus de 50000 habitants, elle ajoute aux compétences obligatoires de la communauté de communes les transports collectifs urbains, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville.

⁴⁴ Ce statut est réservé aux agglomérations de plus de 500000 habitants. Ses compétences obligatoires supplémentaires sont l'urbanisme, la voirie, les parcs de stationnement, la valorisation des déchets, de l'eau, de l'assainissement, les cimetières, les abattoirs, les marchés d'intérêt national.

⁴⁵ Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, article L5217-1.

Île-de-France. C'est la loi sur le Grand Paris qui devrait à terme prévoir un nouveau statut pour l'agglomération parisienne.

Sur ce territoire, nous trouvons syndicats et communautés. Les syndicats les plus importants sont le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), à l'origine avec une participation de l'État, le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM), le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAPP). Il est à noter que Paris, si elle fait partie de ces syndicats, ne prend part à aucune communauté intercommunale. Son statut particulier, son poids économique, humain sont sans doute à l'origine de cette étrangeté. En ce qui concerne la petite couronne, après un retard pris sur les autres régions françaises, elle est en train de prendre franchement la voie de l'intercommunalité, même si pour l'instant il n'y a 60% des communes qui sont regroupées⁴⁶. Il y a six communautés dans les Hauts-de-Seine, cinq en Seine-Saint-Denis et six dans le Val-de-Marne, de taille extrêmement variable tant en termes de population que de nombre de membres.

Sur ces 17 communautés intercommunales, seulement trois ont pris la compétence de la lecture publique : les communautés de communes de Plaine Commune⁴⁷ et de l'Aéroport du Bourget⁴⁸ et la communauté d'agglomération de la Plaine centrale du Val-de-Marne⁴⁹. En outre, la communauté d'agglomération Est ensemble⁵⁰ a pris la compétence facultative de gestion des équipements culturels. Ces trois réseaux intercommunaux de lecture gèrent désormais de façon collective un ensemble de structures communales autrefois indépendantes. L'intérêt de ces réseaux est la présence à leur tête d'une personne responsable de la coordination qui n'a que cette charge, comme pour le réseau de la Plaine centrale du Val-de-Marne, où ont été transférés d'ailleurs à l'intercommunalité les établissements et le personnel. Cela permet une meilleure cohérence du réseau. Cette construction du réseau se trouve dans la mise en place d'un portail documentaire unique pour l'ensemble des structures⁵¹ ou une partie du site de la communauté qui leur est dédié comme pour Plaine Centrale⁵². Chacun de ces réseaux offre une carte de lecteur unique qui permet d'emprunter des documents dans toutes les bibliothèques, voire de les rendre dans n'importe laquelle et un catalogue commun. Les actions de coopération plus spécifiques seront étudiées précisément plus loin.

⁴⁶ Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France, « Quelles perspectives pour l'intercommunalité francilienne ? », *Note rapide Gestion locale*, n° 527, novembre 2010. [en ligne] http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_751/NR_527_web.pdf [consulté le 17 décembre 2010]

La liste des intercommunalités à fiscalité propre d'Île-de-France au 1^{er} janvier 2010 est disponible à cette adresse : http://www.iau-idf.fr/intercommunalite/listegfp_pdf.php [consulté le 17 décembre 2010].

⁴⁷ Seine-Saint-Denis : Aubervilliers, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains, Villetaneuse.

⁴⁸ Seine-Saint-Denis : Le Bourget, Drancy, Dugny.

⁴⁹ Val-de-Marne : Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes.

⁵⁰ Seine-Saint-Denis : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Montreuil-sous-Bois, Noisy-le-Sec, Pantin, Le Pré-Saint-Gervais, Romainville.

⁵¹ Réseau des médiathèques de Plaine Commune, <http://www.mediathèques-plainecommune.fr/opacwebaloes/index.aspx> [consulté le 17 décembre 2010].

Portail des médiathèques de la Communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget, <http://www.lebourget-drancy.org/opacwebaloes/index.aspx> [consulté le 17 décembre 2010].

⁵² Médiathèques de la Plaine centrale du Val-de-Marne, <http://www.agglo-plainecentrale94.fr/missions-et-actions/mediatheques.html> [consulté le 17 décembre 2010].

LES STRUCTURES DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Le niveau départemental

L'absence de BDP

Malgré l'absence d'un véritable réseau national coordonnant les politiques de lecture publique, comme il peut y en avoir un pour les archives publiques, les départements ont en compétence obligatoire la gestion des bibliothèques départementales de prêt. Ces dernières sont chargées de mettre en œuvre la politique de lecture publique de leur département.

L'agglomération parisienne est dans une situation exceptionnelle par rapport au reste de la France. En effet, les trois départements de la petite couronne ne sont pas dotés d'une BDP, comme tous les autres. Les BDP, chargées à l'origine de desservir les communes de moins de 10000 habitants, n'ont pas été jugées utiles sur ce territoire très fortement urbanisé⁵³. Ces départements sont de fait privés d'une structure chargée de coordonner les politiques de lecture publique des villes de son territoire et de coopérer avec les bibliothèques qui s'y trouvent. Même s'il ne s'agit pas d'un échelon ni hiérarchique, ni impératif puisque les BDP n'exercent leurs missions que sur une partie des communes d'un département, elles permettent néanmoins d'avoir une vision d'ensemble de la situation.

Les interventions des conseils généraux dans la lecture publique

Les conseils généraux de la petite couronne se désintéressent-ils alors de la lecture publique ? Il semble que ce soit loin d'être le cas, si l'on prend soin d'étudier les sites Internet officiels de ces conseils généraux. De façon plus ou moins visible, ces sites montrent la politique de ces départements pour la lecture publique. Il s'agit parfois de souligner leurs actions ou de présenter plus particulièrement l'ensemble de leur politique. Une précaution doit par ailleurs être prise vis-à-vis de ces sites qui ont aussi pour objectif de valoriser leur politique.

Le site du Conseil général de la Seine-Saint-Denis⁵⁴ ne met pas en avant son action en faveur de la lecture publique. Celle-ci est englobée dans le cadre plus large de l'action en direction de la culture. Ainsi nous pouvons avoir une idée de son action dans des rubriques généralistes telles que « Soutien aux équipements culturels » ou « Soutien aux festivals et aux réseaux ». Ce manque de visibilité ne signifie pas un manque d'intérêt. Le département accorde en effet des aides pour les investissements des bibliothèques municipales, notamment pour les collections audiovisuelles⁵⁵. Des coopérations sont mises en place avec certaines villes et notamment avec la communauté d'agglomération de Plaine Commune dans le domaine du livre. Le CG soutient des associations, comme « Bibliothèques en Seine-Saint-Denis ». Mais l'action la plus notable en faveur de la lecture publique est le financement (pour une grande partie) du Salon du livre et de la presse jeunesse, qui a lieu tous les ans à Montreuil-sous-Bois. Malgré des difficultés

⁵³ À 100%, selon le recensement de population de 1999.

⁵⁴ Site officiel du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, <http://www.seine-saint-denis.fr/> [consulté le 10 décembre 2010].

⁵⁵ *Id.*, <http://www.seine-saint-denis.fr/Soutien-aux-equipements-culturels.html> [consulté le 10 décembre 2010].

financières et le doute qu'il y a eu sur l'organisation effective de cette édition 2010, ce Salon est une opération phare du CG, à laquelle il tient.

Le CG des Hauts-de-Seine propose, quant à lui, sur son site officiel⁵⁶, dès la page d'accueil, un lien vers une carte interactive des bibliothèques et médiathèques du département. Mais le CG a créé un site indépendant « Vallée de la culture »⁵⁷ pour mettre en avant son action dans ce domaine. Il s'agit plus sur ce site de rassembler en un seul endroit toutes les informations concernant les lieux et les événements culturels du département que de faire la promotion d'une action politique, même si cette dernière n'est jamais absente. Ainsi, en dehors de la carte interactive des bibliothèques, nous pouvons trouver les annonces concernant les manifestations culturelles organisées par les bibliothèques municipales ou mises en place par le CG (par exemple la manifestation annuelle « La Science se livre »). Ce site est aussi un relais lors de l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque, comme, à Antony, la nouvelle médiathèque Arthur Rimbaud. C'est d'ailleurs l'occasion pour le CG de rappeler son investissement financier dans cette construction⁵⁸. Ce site a l'intérêt de rassembler des informations habituellement dispersées, mais nous pouvons nous poser la question de son impact et de sa visibilité auprès des publics de la culture et, plus particulièrement, auprès des publics potentiels des bibliothèques du département. En faisant le tour des sites Internet des bibliothèques municipales, très peu mettent un lien vers ce site, ce qui diminue d'autant son intérêt.

L'exemple du Val-de-Marne

L'initiative la plus intéressante dans le domaine de la lecture publique dans l'agglomération parisienne est celle mise en place par le CG du Val-de-Marne. Si l'on devait établir un classement entre les différents départements de la petite couronne sur l'intérêt qu'ils portent à la lecture publique selon leur site Internet⁵⁹, c'est sans conteste le Val-de-Marne qui serait en tête. Un portail de la lecture publique a été créé spécifiquement⁶⁰. Il est « conçu comme un outil fédérateur, coopératif et d'information dédié au livre et à la lecture dans le département »⁶¹. Ce portail rassemble non seulement toutes les informations concernant les bibliothèques municipales, universitaires et autres (adresse, horaires, lien sur le site Internet), mais aussi un agenda des manifestations culturelles, des informations pratiques à destination des auteurs, des professionnels des bibliothèques. En outre, ce portail héberge un service innovant : les Bibliothèmes. Il s'agit d'un fonds de plus de 80000 ouvrages, CD, DVD, constitués selon des thèmes déterminés, chargés d'apporter un complément aux collections déjà existantes par ailleurs. Treize thèmes ont été définis et treize bibliothèques du Val-de-Marne ont reçu les collections correspondantes. Par exemple, la bibliothèque Nelson Mandela de Vitry-sur-Seine a en dépôt une collection spécialisée en arts plastiques. Ces fonds sont accessibles gratuitement en prêt à tous les habitants et à tous ceux qui travaillent dans le Val-de-Marne et en consultation sur place à tous les autres. Pour ceux qui sont inscrits dans une des bibliothèques du département, il n'y a pas de démarche supplémentaire à faire, pour les autres, est établie une carte de lecteur départemental qui permet l'emprunt de n'importe quel document des Bibliothèmes et de le faire venir dans sa bibliothèque

⁵⁶ Site officiel du Conseil général des Hauts-de-Seine, <http://www.hauts-de-seine.net/Portail/> [consulté le 10 décembre 2010].

⁵⁷ http://www.vallee-culture.fr/culture/?utm_source=sites-cg&utm_medium=interstitiel&utm_content=interstitiel&utm_campaign=lien-vallee-culture [consulté le 10 décembre 2010].

⁵⁸ <http://www.vallee-culture.fr/culture/bibliotheque-catalogue-bibliotheque-92-multimedia-92/mediatheque-Rimbaud-Antony> [consulté le 10 décembre 2010].

⁵⁹ Site officiel du Conseil général du Val-de-Marne, <http://www.cg94.fr/> [consulté le 10 décembre 2010].

⁶⁰ <http://www.lecturepublique94.net/site/home.php> [consulté le 10 décembre 2010].

⁶¹ Site officiel du Conseil général du Val-de-Marne.

habituelle. Il existe un catalogue en ligne pour ces fonds, vers lequel un lien est fait dans la plupart des bibliothèques du Val-de-Marne. Mais il est dommage que ce catalogue ne soit pas lié directement au catalogue de la bibliothèque dépositaire.

Ainsi, malgré l'absence de BDP, les conseils généraux de la petite couronne remplissent leur rôle de promoteur de la lecture publique dans l'agglomération parisienne, par leurs aides à l'investissement, leur soutien à la création littéraire et leurs tentatives pour coordonner le réseau des bibliothèques de leur département.

Le niveau régional

« Tout indique que la région constitue un cadre privilégié de la coopération entre bibliothèques pour la mise en œuvre de certaines fonctions »⁶², selon Jean Gattegno, alors directeur du Livre. Ces fonctions sont l'information bibliographique, l'action culturelle, la formation professionnelle et continue et la conservation et la mise en valeur des fonds patrimoniaux, toujours d'après la même circulaire. Au niveau régional se trouvent deux structures institutionnelles qui se trouvent donc *a priori* chargées de ces fonctions : la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la région Île-de-France.

La DRAC d'Île-de-France

Les DRAC sont des services déconcentrés de l'État sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication. Selon le nouveau décret les concernant du 8 juin 2010⁶³, elles sont chargées « de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent, notamment dans les domaines de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture, du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes, du développement du livre et de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs, de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, de la promotion de la langue française et des langues de France ». Les DRAC sont placées sous l'autorité du préfet de région. Chaque domaine de compétence a son conseiller technique et il existe donc un conseiller pour le livre et la lecture.

La région Île-de-France ne fait pas figure d'exception dans ce cas et a elle aussi sa DRAC⁶⁴. Elle assume son rôle de suivi et de soutien à la chaîne du livre, de l'auteur au libraire et à la bibliothèque. Le conseiller pour le livre et la lecture conseille notamment les bibliothèques dans leur dossier de demande de crédits du concours particulier de la dotation globale de décentralisation. Ce concours permet aux bibliothèques municipales d'obtenir des aides financières pour l'investissement. Ainsi, en 2009, d'après son bilan

⁶² Circulaire DLL n°85-47 du 1^{er} août 1985.

⁶³ Décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles, article 2 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022324484&dateTexte=> [consulté le 10 décembre 2010]).

⁶⁴ Site officiel de la DRAC Île-de-France, <http://www.ile-de-france.culture.gouv.fr/> [consulté le 10 décembre 2010].

d'activité⁶⁵, la DRAC Île-de-France a subventionné à hauteur de 18 millions d'euros 80 dossiers de construction, d'aménagement ou d'informatisation d'équipements de lecture publique dans 55 communes ou structures intercommunales franciliennes⁶⁶. La DRAC accorde un soutien tout particulier aux opérations visant le développement du jeune public. Cet objectif est mis en exergue dans les bilans d'activité en 2007, en 2008 comme en 2009. Les années précédentes, elle s'est chargée d'autres missions. En 2005, par exemple, l'attention a été portée sur la réalisation d'un état des lieux des politiques mises en œuvre en matière de livre et de lecture et elle a « conduit, à l'échelle des départements, des enquêtes destinées à faire le point sur l'offre en termes d'équipements de lecture publique et de librairies, et à évaluer les animations et actions en direction des jeunes notamment »⁶⁷. C'est d'ailleurs la même année qu'a eu lieu une réunion à l'initiative des conseillers livre et lecture de la DRAC rassemblant tous les responsables des bibliothèques de l'Île-de-France.

La région Île-de-France

La région Île-de-France a été créée comme toutes les autres régions en 1960 comme circonscription d'action régionale. C'est la loi de décentralisation de 1982 qui en fera une collectivité territoriale. Dotée de la compétence générale (jusqu'à la réforme territoriale actuelle), elle n'a pas de compétence obligatoire en matière de lecture publique comme le département. Pourtant le livre est devenu, depuis quelques années, avec le cinéma et le spectacle vivant, une des priorités culturelles de la région. Cette dernière consacre une page de son site Internet au recensement de ses axes d'intervention en faveur de la lecture publique⁶⁸. Aides à la librairie et à l'édition indépendantes, à la création littéraire et aux salons, ces actions sont variées. Depuis une décision du 1^{er} juillet 1999, la région finance à 30% les projets de construction, de rénovation ou d'équipements de bibliothèques municipales⁶⁹. À titre d'illustration de son implication dans le domaine, la région a proposé dans son budget prévisionnel 2010 des autorisations de programme⁷⁰ à hauteur de 7 millions d'euros pour la construction et l'aménagement de médiathèques⁷¹. En budget de fonctionnement (aides à la librairie, à l'édition indépendante, aux revues, aux actions littéraires, aux résidences d'écrivains), pour la même année, la région prévoyait 4,344 millions d'euros⁷² en autorisations d'engagement⁷³ pour son programme d'aide au livre et à la lecture. Ces budgets correspondent à environ 24% du budget d'investissement de la culture, des sports et de loisirs de la région pour l'année 2010 et 8% du budget de fonctionnement. Nous pouvons ainsi noter un grand effort financier de la région pour investir dans les bâtiments de bibliothèque. Grâce aux financements croisés des départements et des régions (qui n'ont pas été remis en cause pour les projets culturels par la réforme

⁶⁵ [en ligne] http://www.ile-de-france.culture.gouv.fr/multimedia/File/communiqués/drac/drac_bilan2009_def_nouveau_budget.pdf [consulté le 10 décembre 2010].

⁶⁶ Bilan d'activité de la DRAC Île-de-France, p. 21.

⁶⁷ Bilan d'activité 2005 de la DRAC Île-de-France, p. 3. [en ligne] <http://www.ile-de-france.culture.gouv.fr/multimedia/File/rapports%20activite/bilan-drac-2005.pdf> [consulté le 10 décembre 2010].

⁶⁸ Site officiel de la région Île-de-France, <http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/culture-tourisme-sports/la-culture-et-le-patrimoine/le-livre-et-ledition/> [consulté le 10 décembre 2010].

⁶⁹ *Id.*, <http://www.iledefrance.fr/les-dossiers/culture/mediatheque/mediatheques-la-region-veille/> [consulté le 10 décembre 2010].

⁷⁰ Une autorisation de programme détermine les crédits maximum qui pourront être engagés dans une opération d'investissement pendant les années à venir. C'est une disposition qui permet de déroger au principe d'annualité budgétaire.

⁷¹ Projet de budget 2010 de la région Île-de-France, p. 17. [en ligne] http://mariane.iledefrance.fr/cindocwebjsp/temporaryfiles/tn37274700/DL_042880/RAPCR139-09-B10-B10RAP.pdf [consulté le 10 décembre 2010].

⁷² *Id.*, p. 31-33.

⁷³ Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'année.

territoriale), les communes bénéficient de ce fait d'atouts majeurs pour développer leurs bibliothèques.

Le MOTif

La région favorise également la mise en place d'actions communes et interprofessionnelles autour du livre et de la lecture publique en leur réservant des crédits spécifiques. Prolongeant cette action, a été inauguré le 24 novembre 2008 le MOTif⁷⁴ ou Observatoire du livre et de l'écrit en Île-de-France. Il s'agit d'une association loi 1901 mise en place par le conseil régional et considérée comme organisme associé de la région. Son conseil d'administration est composé de membres du conseil régional et de professionnels du livre et de l'écrit. Il a été créé afin d'aider ces professionnels et comme outil d'aide à la décision pour les élus. Son rôle est comparable aux SRL présents dans d'autres régions, comme l'ARALD⁷⁵ en Rhône-Alpes ou Interbibly⁷⁶ en Champagne-Ardenne. Ses missions sont de proposer un lieu de rencontres et de débats entre professionnels, d'être un outil d'étude et d'analyse de la situation du livre et de l'écrit en Île-de-France (une cartographie du livre est d'ailleurs disponible sur le site Internet) et de proposer des services à différents publics (professionnels ou non), *via* son site, un centre de ressources (en cours de réalisation), une assistance juridique pour ses adhérents, etc. La région consacre environ un million d'euros par an à cette structure et chaque année des projets précis lui sont assignés. Ainsi en 2010, le MOTif devait poursuivre

« son programme d'études sur l'édition en Île-de-France et la librairie de second et troisième niveau, recensement des manifestations littéraires, typologie des bibliothèques d'Île-de-France, recensement et étude sur les nouveaux usages, recensement des droits d'auteur en Europe. Il mettra également en œuvre son centre de ressources physiques et poursuivra ses rencontres interprofessionnelles, « les lundis du MOTif »⁷⁷.

Lieu de rassemblement et de ressources en ligne de référence, notamment en ce qui concernent les études réalisées sur les droits d'auteur et le livre électronique, le MOTif n'a malheureusement pas de rôle de coordination des différents réseaux de lecture publique que peuvent avoir les agences régionales de coopération.

⁷⁴ Site officiel du MOTif, <http://www.lemotif.fr/> [consulté le 10 décembre 2010].

⁷⁵ Site officiel de l'ARALD, <http://www.arald.org/> [consulté le 10 décembre 2010].

⁷⁶ Site officiel d'Interbibly, <http://www.interbibly.fr/> [consulté le 10 décembre 2010].

⁷⁷ Projet de budget de la région Île-de-France, p. 33.

LES AUTRES LIEUX DE LA LECTURE PUBLIQUE DANS L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

En dehors de ces structures traditionnelles de la lecture publique, le territoire de l'agglomération parisienne se distingue des autres villes par la concentration d'établissements culturels à vocation nationale, ouverts à tous les publics. Par ailleurs, un nombre important d'espaces accueille une multitude de salons, festivals, animations culturelles autour du livre.

Les établissements nationaux

Deux très grands établissements ayant une mission plus ou moins importante de développement de la lecture publique ont leurs salles de lecture sur le territoire parisien : la BnF⁷⁸ et la BPI⁷⁹.

Avant la construction de la bibliothèque François Mitterrand sur le site Tolbiac, la Bibliothèque nationale n'avait pas pour mission d'accueillir un large public sur le site Richelieu, les locaux ne le permettant d'ailleurs pas. La mise en place de la bibliothèque d'étude du Haut-de-Jardin, ouverte en décembre 1996, a changé la donne. Cet espace est accessible à tous à partir de 16 ans et les collections qui y sont proposées sont destinées à tous les publics et se veulent encyclopédiques. De plus, si l'inscription est payante, depuis peu, les salles de lecture du Haut-de-Jardin sont accessibles gratuitement à partir de 17h dans un but affiché d'ouvrir plus largement la BnF aux actifs. Elle pourrait ainsi être considérée comme une bibliothèque municipale classique si le prêt était possible. Elle attire d'ailleurs un public nombreux (1916 lecteurs par jour⁸⁰), à majorité étudiante et francilienne (44% des lecteurs du Haut-de-Jardin venant des petites et grandes couronnes⁸¹). Son rayonnement dépasse donc les limites de Paris, ce qui est logique en raison de sa vocation nationale, mais sa zone d'influence reste fortement limitée à la région Île-de-France.

Autre institution d'envergure à Paris, la BPI a ouvert ses portes en février 1977. Liée par convention au Centre national d'art contemporain Georges Pompidou, elle dépend du ministère de la Culture et de la Communication. Son accès est gratuit et libre et ses collections de type encyclopédique et d'actualité, mais non empruntables. Cette spécificité est liée aux origines de la bibliothèque. En effet, dès 1967, le bureau des bibliothèques de la Ville de Paris avait le projet de construire une grande bibliothèque centrale de prêt à proximité immédiate de la future BPI. Une répartition des rôles s'est alors faite : à la BPI, la consultation sur place, à la bibliothèque centrale parisienne le prêt. Malgré l'abandon de ce projet par le Conseil de Paris dès 1977⁸², la BPI ne reviendra jamais sur cette répartition des rôles. La BPI attire malgré cela un public très important, composé notamment d'étudiants, du fait de son grand nombre de places assises et de ses horaires étendus. Par sa situation géographique (en plein cœur de Paris), par ses collections importantes, elle est souvent considérée par les publics parisiens

⁷⁸ Site officiel de la BnF, <http://www.bnf.fr/fr/acc/x.accueil.html> [consulté le 11 décembre 2010].

⁷⁹ Site officiel de la BPI, <http://www.bpi.fr/fr/index.html> [consulté le 11 décembre 2010].

⁸⁰ Chiffres clés 2010, Ministère de la Culture et de la Communication. [en ligne] <http://www.culture.gouv.fr/nav/index-stat.html> [consulté le 11 décembre 2010].

⁸¹ Enquête printemps 2005, BnF. [en ligne] http://www.bnf.fr/documents/enquete_publics_2005.pdf [consulté le 11 décembre 2010].

⁸² JAUBERTIE, Louis. *Le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris, 1967-2001*, p. 46.

comme la bibliothèque centrale du réseau des bibliothèques de la ville de Paris, malgré des statuts et des tutelles complètement différents.

Troisième grande structure à vocation nationale de lecture publique à Paris, la Bibliothèque des sciences et de l'industrie (BSI)⁸³ a un statut particulier. Elle est partie intégrante de la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette, établissement public à caractère industriel et commercial, relevant des ministères de la Culture et de la Recherche. Ouverte à tous, ses collections sont spécialisées dans les domaines des sciences et des techniques et sont empruntables. La BSI a même développé une offre pour enfants. Il s'agit dans ce cas d'une véritable bibliothèque publique spécialisée, attirant un public diversifié et mettant en place des initiatives intéressantes, comme la Cité des métiers, la Cité de la Santé ou encore le Carrefour numérique. Située à la porte de Paris et ouverte le dimanche, elle attire le public jeune des communes environnantes, désireux de trouver un espace de travail.

Quels liens avec les structures des collectivités territoriales ?

Ces trois bibliothèques à vocation nationale forment un complément important en termes de collections, de places assises et d'horaires aux bibliothèques des collectivités territoriales de l'agglomération parisienne. Mais elles ne semblent pas avoir créé de liens particuliers avec ces dernières. Ainsi, la BnF n'a que très peu mis en place de pôle associé avec les bibliothèques municipales franciliennes. Les bibliothèques concernées sont essentiellement universitaires. Nous pouvons noter malgré tout la création de pôles associés pour certaines bibliothèques spécialisées de la ville de Paris. La première convention a été signée en 2003 avec la Médiathèque musicale de Paris. Ont suivi d'autres conventions pour les bibliothèques Forney, l'Heure Joyeuse, etc⁸⁴. Une des seules actions communes qui devrait être bientôt mise en place sera en faveur du patrimoine imprimé. D'après le site Internet de la BnF⁸⁵, une convention est en cours de signature entre la BnF et la Ville de Paris pour créer un pôle documentaire régional ayant pour objectif l'inventaire et le signalement des fonds patrimoniaux. Avec la BPI, les relations sont plus de l'ordre de la concurrence. La BPI a dans ses missions la coopération nationale et internationale, mais n'a pas établi de liens avec les bibliothèques de l'agglomération parisienne. Par exemple, aucune de ces bibliothèques ne fait partie du réseau *BiblioSésame* (réseau de questions / réponses en ligne), pas même les bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris qui pourraient apporter une expertise importante à ce réseau. De même, il n'y a pas de contacts entre la BSI et les bibliothèques qui en sont proches.

Pour pallier à ce manque d'échanges entre institutions de lecture publique sur un territoire aussi restreint que peut l'être celui de Paris, avait été créé en avril 1995 l'Observatoire permanent de la lecture publique à Paris (OPLPP), à l'initiative de la direction des affaires culturelles de la mairie de Paris. Il s'agit d'une structure interinstitutionnelle de coopération réunissant les bibliothèques de la ville de Paris, la BPI, la BnF, la BSI, la bibliothèque Sainte-Geneviève, les ministères de la Culture, de l'Éducation nationale et de la Recherche et le Conseil supérieur des bibliothèques.

⁸³ Site officiel de la BSI, <http://www.universcience.fr/fr/bibliotheque-bsi> [consulté le 11 décembre 2010].

⁸⁴ Catherine VASSILIEFF, « La coopération BnF-Île-de-France », *BIBLIOTHÈQUE(s)*, n° 26/27, juin 2006.

⁸⁵ Site de la BnF, Coopération régionale, http://www.bnf.fr/fr/professionnels/cooperation_regionale/s.poles_documentaires_regio_naux.html [consulté le 11 décembre 2010].

« La mission de l'OPLPP consiste à favoriser la réflexion des institutions membres sur l'évolution de la lecture publique à Paris, en leur fournissant toutes les informations nécessaires à la définition de leurs missions particulières dans le contexte commun ; proposer aux tutelles des actions concrètes de coopération et en mener les études de faisabilité, en vue d'assurer un meilleur service de bibliothèque aux Parisiens et de mieux utiliser les richesses documentaires de la capitale »⁸⁶.

Le premier colloque organisé par l'OPLPP a eu lieu en mars 1998, trois autres ont suivi, le dernier en 2004. Cette structure a permis un premier rapprochement entre des institutions qui ne dialoguaient pas ensemble, mais son champ d'exercice est resté limité à Paris intra-muros. De plus, aujourd'hui, l'OPLPP est une structure assoupie qui n'a plus vraiment d'existence réelle. Le MOTif a pris de fait sa mission de lieu de dialogue en l'élargissant à la région parisienne.

Salons, festivals et manifestations littéraires

En dehors de ces structures physiques et permanentes, l'agglomération parisienne est une région où se déroulent un grand nombre de salons, festivals et manifestations littéraires, d'envergure aussi bien nationale que locale.

En 2009, une enquête a été réalisée par le MOTif visant le recensement des manifestations littéraires franciliennes récurrentes (ayant pour objet la promotion du livre ou de la lecture), avec pour objectif leur valorisation sur le site Internet grâce à l'agenda en ligne. Cette étude a donné lieu à un document de synthèse et une cartographie en ligne⁸⁷. Sur les 172 manifestations recensées, presque la moitié ont lieu à Paris. Les principaux financeurs sont les collectivités territoriales, puis les librairies et les bibliothèques publiques, preuve s'il en est de l'importance de ces acteurs pour le développement de la lecture publique. Le document de synthèse s'interroge malgré tout sur la possible mise en réseau de certains de ces événements selon leur thématique et considère qu'elle serait « un atout pour favoriser la circulation des auteurs et l'extension du rayonnement de l'événement au-delà de l'échelle départementale ou interdépartementale »⁸⁸.

Les plus importantes de ces manifestations sont bien entendu le Salon du livre de Paris, organisé au mois de mars, et le Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil, en décembre. C'est l'occasion pour les professionnels du livre de se rencontrer lors de journées spécifiques. De plus petits salons ont lieu tous les ans dans des espaces d'expositions spécifiques, comme, par exemple, l'espace des Blancs-Manteaux, situé 48 rue Vieille du Temple, dans le 4^{ème} arrondissement de Paris. Ce lieu d'animations, appartenant à la Mairie de Paris, accueille pas moins de huit salons dédiés à la vie littéraire ayant lieu tous les ans ou presque. Les salons de l'Autre Livre (éditeurs indépendants), du Polar ou du Livre libertaire créent une vie culturelle riche au cœur de l'agglomération parisienne.

⁸⁶ *Publics et usages des bibliothèques, un défi pour la coopération*, BPI, 1998, p. 62.

⁸⁷ Disponible sur le site du MOTif à cette adresse : <http://www.lemotif.fr/fr/actualites/bdd/article/1160> [consulté le 11 décembre 2010].

⁸⁸ *Id.*, p. 16.

LES PUBLICS DE LA LECTURE PUBLIQUE

Panorama des Franciliens

L'agglomération parisienne est un véritable territoire de contrastes entre les différentes parties qui le composent. Au niveau régional, l'Île-de-France est une région produisant beaucoup de richesses (son PIB est le plus important de France), densément peuplée. La population francilienne est plutôt jeune avec un niveau d'études élevé⁸⁹. La part d'étrangers dans la population y est plus importante que sur le reste de la France métropolitaine. En termes d'emplois, les cadres et les professions intellectuelles supérieures y sont surreprésentés, le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale. Les habitants sont plus nombreux à travailler en dehors de leur commune de résidence, presque la moitié dans un autre département que le leur. Les Franciliens changent plus souvent que le reste des Français de logement et y restent moins longtemps. Presque la moitié d'entre eux sont d'ailleurs locataires de leur résidence principale, une part significative (22%) loge en HLM. Ils vivent aussi dans des logements plus petits et sont moins équipés en automobile. Les Franciliens sont des gens mobiles qui passent beaucoup de temps en déplacement⁹⁰.

Ces chiffres, tous issus des statistiques officielles de l'INSEE⁹¹, ne donnent qu'une vision très générale de la population d'Île-de-France et ne révèlent pas les disparités de sa composition. Les différences se font jour au niveau régional entre les départements, mais également au sein même du département. Pour reprendre des exemples éloquents et caricaturaux, les habitants de Neuilly-sur-Seine et ceux de Clichy-sous-Bois sont très éloignés les uns des autres, comme les Parisiens du XVI^{ème} arrondissement et ceux du XIX^{ème}. Un rapide tableau de comparaison entre les départements de la petite couronne permettra de comprendre ces oppositions⁹².

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	France métropolitaine
PIB par habitant ⁹³ (en euros)	75439	73277	27420	29250	27723
Densité (habitants au km ²)	20806,7	8794,5	6360,5	5317,3	113,6
Répartition des âges :					
- 0 à 14 ans	14,3%	19,4%	22%	19,5%	18,3%
- 15 à 29 ans	23,7%	20,4%	22%	20,7%	18,9%
- 30 à 44 ans	24,2%	24%	22,5%	22,8%	20,7%
- 45 à 59 ans	18,9%	18,7%	19,1%	19,7%	20,4%
- 60 à 74 ans	11,6%	10,6%	9,5%	10,8%	13,2%
- 75 ans ou plus	7,3%	6,9%	4,9%	6,5%	8,5%
Population étrangère	15%	11,4%	21,1%	12,7%	5,8%
Catégorie socio-professionnelle ⁹⁴ :					

⁸⁹ Selon le recensement 2007, 21,8% de la population de plus de 15 ans non scolarisée a un diplôme de niveau supérieur à bac+2, contre une moyenne nationale de 12%.

⁹⁰ Pour plus d'informations, voir le numéro 331 d'avril 2010 d'*Île-de-France à la page*, « Les Franciliens consacrent 1h20 par jour à leurs déplacements ». [en ligne] http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=20&ref_id=16023 [consulté le 15 décembre 2010]

⁹¹ Site officiel de l'INSEE, <http://www.insee.fr/fr/default.asp> [consulté le 15 décembre 2010].

⁹² Les chiffres proviennent du recensement de 2007, sauf mention contraire.

⁹³ Chiffres 2005.

- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,1%	2,8%	2,8%	2,9%	3,2%
- Cadres et professions intellectuelles supérieures	26,6%	22,2%	7,3%	13,8%	8,4%
- Professions intermédiaires	15,1%	16,3%	14,5%	16,8%	13,7%
- Employés	13,7%	16,2%	21,7%	19,3%	16,7%
- Ouvriers	5,2%	6,8%	15,1%	9,9%	13,8%
- Retraités	17,8%	19,1%	17,2%	19,8%	25,6%
- Sans activité professionnelle	18,5%	16,6%	21,4%	17,6%	17,6%
Taux de chômage	8,4%	7,5%	11,8%	8,2%	7,9%
Diplôme le plus élevé ⁹⁵ :					
- Aucun diplôme	13,8%	14,7%	29,7%	18,9%	19,1%
- Certificat d'études primaires	5,2%	6,5%	8,7%	8,5%	12%
- BEPC, brevet des collèges	5,2%	5,8%	6,8%	6,9%	6,5%
- CAP ou BEP	8,6%	13,7%	19,5%	17,8%	24%
- Baccalauréat ou brevet professionnel	15,1%	15,9%	15,7%	17%	15,4%
- Diplôme de niveau bac + 2	12,1%	11,2%	9,6%	12,6%	11,1%
- Diplôme de niveau supérieur à bac + 2	39,9%	30,1%	10,1%	18,3%	12%

Fig. 1. Portraits des habitants de Paris et de la petite couronne

Les particularités de l'agglomération parisienne sont ici bien visibles, ainsi les différences entre départements. Les oppositions traditionnelles entre l'Ouest parisien (Paris et Hauts-de-Seine), accumulant richesses et habitants au niveau social et éducatif élevé, et la « banlieue rouge » (Seine-Saint-Denis), ouvrière, aux difficultés sociales importantes, persistent, tant du point de vue économique, social, culturel que politique. Cette présentation serait bien sûr à détailler ville par ville, et parfois même quartier par quartier. Par ailleurs, elle ne prend pas en compte les évolutions récentes, notamment l'embourgeoisement progressif de ces villes de la « banlieue rouge » proches de Paris, comme Montreuil qui a vu arriver une population à la catégorie socioprofessionnelle élevée. Mais cela donne une première idée de la composition de la population de l'agglomération parisienne. De plus, ces données sont à prendre en compte pour connaître les publics potentiels de la culture en général et de la lecture publique en particulier afin d'adapter les offres.

⁹⁴ Population de 15 ans ou plus. La catégorie des agriculteurs exploitants n'a été indiquée en raison de la quasi inexistence de cette catégorie dans cette région presque entièrement urbanisée.

⁹⁵ Population de plus de 15 ans non scolarisée.

Les pratiques culturelles des Franciliens

Cette population spécifique, relativement jeune, aux revenus élevés, a des pratiques culturelles qui diffèrent souvent beaucoup des moyennes nationales. Le tableau ci-dessous en donne quelques exemples. Les chiffres qui y sont donnés sont issus des *Pratiques culturelles des Français à l'ère numérique* d'Olivier Donnat⁹⁶. Il s'agit d'une enquête réalisée à la demande du Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication. La dernière enquête de 2008 fait suite à celle de 1997. L'objectif est d'effectuer une photographie des Français et de leurs pratiques culturelles. La continuité de cette enquête dans le temps permet de suivre l'évolution de ces pratiques. Les réponses ne sont pas toujours localisées géographiquement et ne permettent pas un croisement des données. Par ailleurs, les expressions « agglomération parisienne » et « banlieue parisienne » sont utilisées indifféremment, sans qu'elles soient précisément définies, ce qui doit pousser à prendre ces résultats avec précaution. Voyons alors cette photographie de la population francilienne.

	Paris <i>intra-muros</i>	Reste de l'agglomération parisienne	France
Fréquentation des équipements culturels :			
- Nulle	14	19	23
- Exceptionnelle	7	23	29
- Occasionnelle	18	27	27
- Régulière	28	16	13
- Habituelle	32	14	9
Fréquentation d'un cinéma dont :	76	65	57
- 1 ou 2 fois	8	12	17
- 3 ou 4 fois	10	13	16
- 5 à 11 fois	20	20	11
- 12 fois ou plus	39	20	13
Fréquentation des bibliothèques :			
- au moins 1 fois par semaine	14	10	7
- environ 1 ou 2 fois par mois	13	12	11
- plus rarement	16	8	10
- jamais	57	70	72
Fréquentation des théâtres :			
- au moins 1 fois	56	28	19
- dont 1 ou 2 fois	22	18	13
- dont 3 fois ou plus	35	10	6
Fréquentation des musées :			
- au moins 1 fois	65	40	30
- dont 1 ou 2 fois	25	25	21
- dont 3 fois	40	15	9

Fig. 2. Fréquentation des équipements culturels au cours des douze derniers mois (sur 100 habitants)

⁹⁶ Sociologue au DEPS du ministère de la Culture et de la Communication.

L'enquête confirme la composition sociale de la population francilienne. À un public éduqué correspond des pratiques culturelles fréquentes. Les Franciliens fréquentent plus souvent les équipements culturels que le reste de la population française.

Ainsi, la consultation d'une étude sur « Les Franciliens et la culture » de l'IAURIF (institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France) publiée en février 2006⁹⁷, est particulièrement éclairante, tant pour un comparatif Ile-de-France/Province des pratiques culturelles que pour l'analyse interne de ces pratiques à l'échelle francilienne. Listant un très large éventail de pratiques culturelles, plus étoffé que le tableau présenté ci-dessus, sous des sections intitulées « Regarder, écouter » (télévision, radio, écoute musicale), « lire » (livres, bandes dessinées, presse quotidienne et presse-magazine), « sortir » (musées, expositions, sites, monuments, festivals, cinéma, spectacles vivants), et « créer, se recréer » (comprenant toutes les pratiques liées à un investissement créatif individuel), l'étude note que les franciliens ont des pratiques plus développées que les provinciaux pour toutes les sous-sections proposées, à l'exception de la lecture de la presse quotidienne et de l'usage de la télévision (au cours des 12 derniers mois, pourcentage franciliens/provinciaux, écoute de musique:80/71, cinéma: 64/40, visites culturelles: 80/61, concert : 26/25, théâtre: 27/15, spectacle comique ou comédie musicale: 19/13). Les chiffres sont sensiblement du même ordre de grandeur concernant la lecture (75 % des franciliens ont lu au moins un livre lors des douze derniers mois, contre 69% des provinciaux, 20% des franciliens ont été inscrits dans une bibliothèque l'année précédant l'enquête, contre 15% des provinciaux) ou la pratique d'activités artistiques en amateur (34% des franciliens, contre 29% des provinciaux).

Par ailleurs, groupant les pratiquants des activités culturelles en 7 groupes (les téléspectateurs, les auditeurs, les lecteurs, les amateurs de sortie (autres que le cinéma), les amateurs de cinéma, les personnes pratiquant des activités artistiques en amateur), l'étude confirme ces premières constatations en ce qui concerne le cumul des pratiques. Ainsi, plus d'un francilien sur deux cumule au moins six catégories, contre seulement un tiers des provinciaux.

Au-delà du comparatif Ile-de-France/province, la note nous éclaire également sur la structure interne des pratiques culturelles parisiennes. Ainsi, si l'on vient de voir qu'un francilien sur deux cumule au moins six catégories, il est notable que la pratique régulière ou assidue d'activités artistiques en amateur est un marqueur très fort de la diversité des pratiques culturelles, 62 % des concernés par cette catégorie cumulant également les six autres catégories. De même, il existe une véritable rupture, Paris/reste de l'Ile de France sur l'ensemble des pratiques culturelles, que ce soit le cinéma (75/61), la lecture d'au moins un livre lors des 12 derniers mois (Paris 87, Grande couronne 73, petite couronne 68) ou les visites culturelles (80/61).

D'autres facteurs viennent conditionner les pratiques culturelles franciliennes comme le revenu et le niveau d'études, les cadres et professions intellectuelles ayant par exemple des pratiques culturelles plus développées que les ouvriers (cinéma 83/49, visites culturelles 80/61, lecture d'au moins un livre lors des 12 derniers mois 92/52), mais aussi l'âge ou le sexe (les femmes lisant plus que les hommes et pratiquant plus le théâtre, quand ces derniers pratiquent plus la photographie ou la vidéo).

⁹⁷ IAURIF, « Les Franciliens et la culture », *Note rapide. Populations et modes de vie*, février 2006, n° 410. [en ligne] <http://www.iau-idf.fr/nos-etudes/detail-dune-etude/etude/les-franciliens-et-la-culture.html> [consulté le 17 décembre 2010]

Les publics des bibliothèques

Toute discussion sur le public des bibliothèques est tributaire des études réalisées sur le sujet. Hors, ici comme ailleurs, les institutions parisiennes ont des moyens d'enquête sans commune mesure avec leurs alter ego présentes sur le reste du territoire. Ce mémoire ne fait pas exception à la règle, et il est sur le sujet principalement centré sur les bibliothèques parisiennes.

L'enquête « Les pratiques culturelles des français à l'ère numérique 2008 » d'Olivier Donnat notait globalement un léger tassement de la fréquentation des bibliothèques depuis la précédente étude de 1997, avec 28% des français s'y étant rendus lors des douze mois précédant l'enquête contre 31% onze ans plus tôt, et 19% d'inscrits contre 21% lors de la précédente étude.

Hormis de relever le simple fait que l'inscrit en bibliothèque parisienne est une femme dans 62,4% des cas (tous les chiffres cités dans ce paragraphe sont issus du rapport d'activité 2008 du bureau des bibliothèques de la ville de Paris), est jeune, avec une moyenne de 33 ans et quatre mois, exerce une profession intellectuelle supérieure à 31 % ou étudie (du collège au supérieur) à 20%, il convient de noter que le maître-mot est la proximité. Ainsi, deux tiers du public des bibliothèques parisiennes ne fréquente qu'une seule bibliothèque. Le cycle de rénovation des bibliothèques parisiennes initié en 2004 et toujours en cours en 2008 est à cet égard riche d'enseignement. Ainsi, les fermetures pour rénovation n'ont donné lieu à un report sur un autre établissement que pour une minorité des publics concernés. Yves Alix et Stéphane Wahnich⁹⁸ notaient toute une série d'indicateurs soulignant le caractère « de proximité » du public des bibliothèques parisiennes. Ainsi, au-delà d'une distance de 800 mètres, on passe d'un taux d'inscrits de 33% à un taux de 25%, et l'opinion selon laquelle « les bibliothèques de Paris s'adressent à tous » passe de 57% d'opinions favorables à 47%. Les nombreuses ouvertures ou réouvertures de 2008 soulignent le phénomène puisqu'avec une augmentation des inscriptions entre 2007 et 2008 de 6,6%, ce rebond a presque intégralement compensé le long et continu déclin de 2003 à 2007 (-1,8% de 2003 à 2008).

Vu sous un autre angle, si les usagers non parisiens des bibliothèques parisiennes représentent un peu moins de 10% des inscrits du réseau, ce nombre est plus élevé dans les quartiers d'affaires ou à proximité des universités d'une part, dans les médiathèques spécialisées d'autre part (médiathèque musicale et médiathèque du cinéma, idéalement situées au Forum des Halles). Ainsi, le déplacement géographique à l'intérieur du réseau de bibliothèques semble principalement motivé par la spécialisation des fonds, le reste semblant induit par un « opportunisme » lié à des déplacements professionnels.

Limite à ce raisonnement, les nouveaux établissements modernes de plus de 1000 m² semblent drainer à eux une partie du public au détriment d'autres établissements, attirant « un public en quête d'un usage plus professionnalisant ou plus savant », quand les petites bibliothèques attirent les personnes « qui cherchent une sociabilité sécurisée et personnalisée ». Ceci est particulièrement frappant en Seine-Saint-Denis, département où la sociologie particulièrement défavorable cantonne les bibliothèques à des taux de pénétration souvent inférieurs à 10% et rarement supérieurs à la moyenne nationale. Seule Bagnolet se distingue avec un taux d'inscrits emprunteurs de 30,40%. On

⁹⁸ Alix, Yves, Wahnich, Stéphane, « Une familiarité distante », *BBF*, 2004, n° 2.

reconnaît là le poids de l'installation récente (en 2006) d'une médiathèque « de prestige » de grande surface, à forte présence multimédia, de nature à attirer même une population parisienne relativement démunie dans le nord-est de Paris (avant bien entendu l'installation très récente de la médiathèque Marguerite Duras).

Enfin, dans tous les cas, le public ne semble pas complètement insensible à une gestion dynamique d'une médiathèque. Ainsi, dans son rapport d'activité 2009, la bibliothèque de Sceaux, constatant sur la décennie un effondrement du public inscrit emprunteur appartenant à la tranche 16-60 ans, note toutefois que la forte politique en direction de la jeunesse a permis une importante progression des moins de 15 ans.

Quelle coopération aujourd'hui ?

UNE COOPÉRATION LIMITÉE

L'agglomération parisienne possède sur son territoire un nombre important de bibliothèques qui, si elles ne sont pas toutes à la hauteur de ce que l'on pourrait attendre d'une métropole de niveau européen, ont le mérite de mailler le territoire francilien de façon relativement ténue. Mais la question reste posée des liens qu'elles ont établis entre elles au cours des années. Force est de constater en étudiant le « réseau » de lecture publique de l'agglomération parisienne que ces liens sont presque inexistantes et que la coopération y est limitée.

Des relations de bon voisinage

La non-concurrence documentaire

Chaque commune de l'agglomération parisienne ayant développé son réseau de bibliothèques de façon indépendante, le type de structure majoritaire est de ce fait une bibliothèque de taille moyenne avec des collections encyclopédiques. Chaque usager des bibliothèques doit y trouver tous les documents sur tous les domaines de la connaissance. Il n'y a pas de politique documentaire clairement définie au niveau des villes et encore moins au niveau de l'agglomération. Cependant les réseaux les plus importants ou certains pour des raisons historiques ont développé en leur sein des fonds spécialisés d'une taille plus ou moins conséquente. C'est par exemple le cas des bibliothèques de la Ville de Paris qui, en dehors des bibliothèques spécialisées à vocation patrimoniale, proposent dans certaines de ces bibliothèques de prêt des fonds thématiques. Ils sont répartis sur tout le territoire parisien et correspondent à peu près au quartier dans lequel ils se trouvent. Ainsi un pôle de langues asiatiques a été développé à la bibliothèque Jean-Pierre Melville dans le XIII^{ème} arrondissement près du quartier chinois de Paris. De même, le fonds INFODOR (sur l'orientation, les métiers et la recherche d'emploi) est situé dans la bibliothèque Goutte d'Or du XVIII^{ème} arrondissement, quartier dans une situation économique et sociale difficile. Il est établi par le bureau des bibliothèques de Paris que ces fonds spécialisés ne doivent pas se faire concurrence les uns aux autres. C'est pour cette raison que, lors de la préfiguration des collections de la médiathèque Marguerite Duras (XX^{ème} arrondissement) qui a ouverte en juin 2010, des domaines documentaires ont été écartés. Il a été décidé que les fonds en théâtre ne seraient pas développés en raison de la présence d'un fonds spécialisé et de partenariats privilégiés dans ce domaine à la bibliothèque Saint-Fargeau qui est dans le même arrondissement⁹⁹. De même, malgré la sollicitation d'un adjoint à la mairie du XX^{ème} arrondissement pour la présence d'un fonds afro-caribéen, ce fonds n'a pas été créé afin de ne pas créer de concurrence avec la bibliothèque Couronnes et son fonds sur l'Afrique noire.

⁹⁹ Christine Péclard, « Un projet pour la médiathèque Marguerite Duras », texte du projet défendu devant le jury de sélection du préfigurateur de la médiathèque en février 2007.

Il est bien sûr plus facile pour les bibliothèques de la ville de Paris de coopérer ensemble sur la politique documentaire, puisque nous sommes là dans le cadre d'un réseau. Pourtant c'est oublier quelque chose d'important dans ce réseau : les bibliothèques sont certes liées par un dénominateur commun, le bureau des bibliothèques et quelques structures communes, mais elles ont une certaine autonomie. Il n'y a pas de pouvoir hiérarchique intermédiaire entre le bureau et les structures elles-mêmes, une seule personne est chargée de la coordination des 57 bibliothèques de prêt. Il n'y a pas de réunion annuelle de tous les personnels du réseau et les agents peuvent faire toute leur carrière dans une seule bibliothèque. En somme, deux bibliothèques du réseau même proches peuvent très bien s'ignorer mutuellement, comme des bibliothèques de villes différentes.

Les comités de lecture

Les comités de lecture sont des outils intéressants pour essayer d'élaborer une politique documentaire commune ou au moins pour faire se rencontrer des gens autour des livres, de la musique, des films. De tels comités existent pour le réseau parisien, mais l'initiative la plus remarquable en ce domaine, parce qu'elle émanait du volontariat des bibliothécaires, était les comités de lecture de *Livres au trésor*¹⁰⁰. Cette structure est un centre de ressources sur le livre de jeunesse. Il a été créé en 1989 à l'initiative de la ville de Bobigny et du conseil général de la Seine-Saint-Denis et il est installé dans la bibliothèque municipale centrale de Bobigny. Il fermera ses portes cette année 2010, le conseil général, principal financier à hauteur de 70%, n'ayant pas reconduit sa subvention annuelle. Lors de l'ouverture de ce centre a été créé en même temps et est géré par lui un comité de lecture départemental sur la littérature de jeunesse. Il s'adressait à tous les professionnels intéressés par cette littérature : bibliothécaires, libraires, mais aussi professionnels de l'enfance, environ une soixantaine de personnes. C'était un vrai lieu de rencontres interprofessionnelles et intercommunales à l'intérieur du département de la Seine-Saint-Denis. Les réunions avaient lieu une fois par mois de septembre à juin et chaque participant, ayant lu un ouvrage au minimum par mois, devait en faire le compte-rendu oral. Les ouvrages chroniqués étaient ceux de la production courante de livres jeunesse (romans, livres d'images, contes, etc). Environ 150 ouvrages étaient ainsi critiqués par mois et les comptes-rendus postés sur un site dédié. *Livres au trésor* publiait également des bibliographies courtes ou annuelles (sélection de livres, CD, DVD) à destination des bibliothèques dans lesquelles elles étaient diffusées, les centres de documentation, les collèges, les écoles et tous les lieux d'accueil de la petite enfance de la Seine-Saint-Denis. Cette structure organisait aussi des groupes de travail départementaux autour de questions professionnelles en dehors des comités de lecture, notamment sur Internet en bibliothèque pour la jeunesse. La fermeture de *Livres au trésor* prive les bibliothécaires jeunesse de Seine-Saint-Denis d'une instance de rencontres et de discussions et les espoirs pour la faire renaître reposent sur la récente communauté d'agglomération Est ensemble incluant Bobigny où se trouvait *Livres au trésor*.

¹⁰⁰ Livres au trésor, <http://www.livresautresor.net/> [consulté le 17 décembre 2010]. Le site internet fermera définitivement fin février 2011.

Une action culturelle commune embryonnaire

C'est également dans le domaine de la littérature de jeunesse que la coopération se fait assez facilement pour les animations culturelles. Le Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil est un des temps forts de l'année. C'est le moment où se réunissent les bibliothécaires jeunesse de Seine-Saint-Denis et de la ville de Paris lors des journées professionnelles et des formations organisées avant, pendant, ou après le Salon. Les bibliothèques de la ville de Paris y ont également un stand. Le Centre de promotion du livre de jeunesse coproduit avec le conseil général ce salon et est devenu une structure de référence dans le domaine. De nombreux bibliothécaires parisiens participent à ses activités qui courent au-delà du Salon. Le CPLJ prépare notamment des expositions qu'il présente au Salon et qu'il propose aux bibliothèques et autres lieux accueillant des enfants¹⁰¹. Par exemple cette année les bibliothèques de Bagneux, du Plessis-Tréville ou encore d'Épinay-sur-Seine ont accueilli ou accueillent encore jusqu'en janvier des expositions du Salon¹⁰². En outre, le réseau des médiathèques de Plaine Commune a organisé une série d'expositions en écho avec l'exposition principale du Salon 2010, « La vie de château ». Le CPLJ propose également des « malles à lire » en direction de la petite enfance, accompagnées d'une formation à la médiation. Il s'agit de développer autour de ces malles des animations développées par les structures qui les demandent, le CPLJ ne jouant ici le rôle que d'un initiateur.

D'une certaine façon, le CPLJ joue en Seine-Saint-Denis et pour la littérature jeunesse le rôle que joue *Paris-Bibliothèques* pour les bibliothèques de la ville de Paris. *Paris-Bibliothèques*¹⁰³ est une association à but non lucratif sous marché avec la mairie de Paris. Elle produit les expositions et animations des bibliothèques de la ville de Paris, édite et diffuse leurs publications. Elle réalise également le magazine d'information *En Vue* qui diffuse la programmation des bibliothèques. Cette association permet notamment aux bibliothèques municipales de s'inscrire plus facilement dans des manifestations régionales ou nationales, comme le Festival America (festival des littératures et cultures d'Amérique du Nord) de Vincennes, Automne Rock(s), ou encore Les Belles Étrangères. Enfin, les bibliothèques de la petite couronne peuvent s'inscrire dans un cycle parisien par l'intermédiaire de cette instance.

Une des opérations les plus importantes dans ce domaine de la coopération entre Paris et la petite couronne a été réalisée autour de l'affichiste Michel Quarez. Une exposition avait été organisée à la bibliothèque Forney, spécialisée dans les arts graphiques. Elle « a permis d'élargir l'événement sur le territoire parisien et de nouer des relations avec la ville de Bobigny qui s'est associée à l'opération : un dispositif inédit d'affichage s'est emparé des murs depuis le canal de l'Ourcq et la ville de Bobigny jusqu'au port de l'Arsenal et aux murs extérieurs de la bibliothèque Forney. Enfin, durant la Nuit Blanche, une navette fluviale a permis aux habitants de Bobigny de visiter l'exposition et de rejoindre ensuite les autres expositions de cette nuit »¹⁰⁴. Cette initiative a permis de créer un premier lien entre les deux côtés du périphérique grâce aux liaisons fluviales. D'autres actions du même type sont en cours entre Paris et Clichy-sous-Bois avec la visite d'expositions des bibliothèques patrimoniales.

¹⁰¹ Liste des expositions à accueillir, http://www.salon-livre-presse-jeunesse.net/E_02_acc.php [consulté le 17 décembre].

¹⁰² Les expositions du Salon, http://www.salon-livre-presse-jeunesse.net/E_01_vis.php [consulté le 17 décembre 2010].

¹⁰³ *Paris Bibliothèques*, <http://www.paris-bibliotheques.org/> [consulté le 17 décembre 2010].

¹⁰⁴ *Bilan de l'action culturelle dans les bibliothèques de Paris 2009*, Bureau des bibliothèques.

Une multitude de petits gestes

Nous pouvons le constater : quelques actions ici et là ne forment pas une réelle coopération. Le CPLJ et *Paris-Bibliothèques* ne sont que des outils, il faut encore une volonté de la part des professionnels des bibliothèques pour que les projets de coopération se concrétisent. Des entretiens avec ces professionnels réalisés pour ce mémoire¹⁰⁵ ressort l'importance des relations personnelles pour entamer un processus de coopération efficace. De fait, les bibliothécaires sont en contact les uns avec les autres, par téléphone, se rencontrent lors de réunions informelles ou lors de journées professionnelles. Les bibliothécaires regardent autour d'eux pour voir ce qui s'y passe, notamment en matière d'action culturelle. Ainsi y a-t-il, entre les bibliothèques Saint-Simon et Amélie, toutes deux dans le VI^{ème} arrondissement, des relations étroites pour ne pas organiser deux animations importantes en même temps ou pour interagir avec la mairie d'arrondissement¹⁰⁶. De même, il y a un début de travail entre les bibliothèques Couronnes, Saint-Fargeau (XX^{ème} arrondissement) et Place des Fêtes (XIX^{ème} arrondissement) pour équilibrer leur offre en musique, et entre les bibliothèques Couronnes et Sorbier pour un projet en commun autour du slam¹⁰⁷.

Ces quelques actions montrent que la coopération ne va pas de soi, même entre bibliothèques de la ville de Paris. C'est la raison pour laquelle les services centraux du réseau parisien cherchent à créer des instances intermédiaires entre le chef de bureau et les responsables de bibliothèques en découpant le territoire parisien en quatre secteurs. Ces derniers devraient permettre aux bibliothèques des secteurs de mieux coopérer ensemble. Il s'agit d'un échelon intermédiaire pour développer des idées, d'un lieu d'expérimentation plus proche¹⁰⁸. Cette réforme devrait être mise en place en 2011.

Le réseau des bibliothèques de la ville de Paris ne s'intéresse d'ailleurs pas qu'à son propre réseau, il s'ouvre depuis quelques années sur l'autre côté du périphérique. Ainsi a eu lieu une réunion entre tous les responsables des bibliothèques d'Île-de-France avec la présence du conseiller au livre et à la lecture de la DRAC¹⁰⁹. Il s'agissait d'une première importante pour la région, même si cela concernait essentiellement des relations de bon voisinage. Par ailleurs les nouvelles bibliothèques construites par le réseau parisien ont vocation à se tourner vers l'extérieur. Cette incitation est favorisée par l'implantation de ces nouveaux bâtiments : la bibliothèque Marguerite Duras (XX^{ème} arrondissement) doit nouer des relations avec les bibliothèques de Bagnolet et de Montreuil, la prochaine bibliothèque de la Porte-Montmartre (XVIII^{ème} arrondissement) avec la bibliothèque de Saint-Ouen.

Les associations professionnelles, lieux de rencontres et d'échanges

Les bibliothèques coopérant peu dans l'agglomération parisienne, ce sont les bibliothécaires qui ont pris le relais d'une certaine façon par l'intermédiaire des associations professionnelles. Avant toute chose, il faut noter la persistance, au sein

¹⁰⁵ Voir en annexe la liste de ces entretiens.

¹⁰⁶ Entretien avec Annick Ghersin, responsable de la bibliothèque Saint-Simon, 30 septembre 2010.

¹⁰⁷ Entretien avec Romain Gaillard, responsable de la bibliothèque Couronnes, 5 octobre 2010.

¹⁰⁸ Entretien avec Jean-Claude Utard, adjoint au chef du bureau des bibliothèques, responsable du Service Publics et Réseau, 7 octobre 2010.

¹⁰⁹ Cette réunion a eu lieu entre 2003 et 2005, les personnes interrogées sur cette réunion n'ayant plus le souvenir exact de la date.

d'une association professionnelle majeure, l'Association des bibliothécaires français, d'une division historique. Pour l'Île-de-France, il existe deux groupes régionaux : un groupe Île-de-France hors Paris et un groupe Paris, essentiellement dominé par les bibliothécaires de la BnF et des bibliothèques universitaires, ceux des bibliothèques de la ville de Paris y adhérant peu. Des rapprochements ont certes lieu, comme en 2004 une réflexion autour d'une future collaboration entre les deux groupes qui passerait par une information sur les agendas réciproques, des activités organisées ensemble (journées d'étude, voyages, etc.)¹¹⁰.

Les associations professionnelles départementales sont celles qui sont le plus actives en Île-de-France en termes de lecture publique. Aux trois départements de la petite couronne correspondent trois associations BibSud 92¹¹¹ pour les Hauts-de-Seine, Bibliothèques en Seine-Saint-Denis¹¹² et Valmedia 94¹¹³ pour le Val-de-Marne. Toutes ont un but d'échange et de coopération entre leurs adhérents et reçoivent un financement de la part de leur conseil général respectif et de la DRAC Île-de-France. Elles se caractérisent par le fait qu'elles regroupent des structures et non des personnes. L'adhésion se fait pour deux d'entre elles au niveau de la ville, acquérant de ce fait une légitimité plus grande auprès des tutelles. Ces associations proposent des groupes de travail (réflexions et études sur les fonds en langues étrangères, sur l'usage d'Internet et du multimédia par Bibliothèques en Seine-Saint-Denis), des comités de lecture, notamment pour la lecture adolescente. Bibsud 92, par exemple, recense et localise avec sa commission « revues » les titres et numéros de périodiques au niveau départemental¹¹⁴. Ces associations ont un rôle important dans l'action culturelle. Valmedia 94 organise des rencontres avec des artistes afin qu'ils présentent leurs spectacles, Bibliothèques en Seine-Saint-Denis prépare quant à elle un festival départemental, Hors Limites, en s'appuyant sur les ressources des bibliothèques du département. Enfin ce sont des lieux d'échanges autour du métier même de bibliothécaires et de ses évolutions. En effet, ces associations organisent des formations professionnelles et sont des centres de ressources pour les acteurs de la lecture publique dans leur département. Par exemple, Bibliothèques en Seine-Saint-Denis assure une veille sur les ressources professionnelles en ligne et les rassemble sous une page *Netvibes*.

La question des réseaux intercommunaux

Rencontres informelles, rencontres dans les associations, les bibliothécaires ne sont pas totalement isolés dans l'agglomération parisienne. Mais que se passe-t-il lorsque ces rencontres ont lieu dans un cadre plus formel, les réseaux de lecture publique intercommunaux ?

Ainsi que nous l'avons précisé plus haut, il existe dans la petite couronne trois réseaux intercommunaux. Ils ne sont pas tous au même niveau de coopération et de dynamisme, mais leurs réalisations sont d'ores et déjà visibles et suscitent l'intérêt des villes avoisinantes. Ces réseaux se caractérisent souvent par la réalisation d'un bâtiment emblématique du réseau : à Drancy, la médiathèque Georges Brassens, à Alfortville, la

¹¹⁰ Vie du Groupe ABF Paris, http://www.abf.asso.fr/pages/interieur-region-contenu.php?id_region=28&categorie=285&id_contenu=90 [consulté le 17 décembre 2010].

¹¹¹ Le site Internet www.bibsud92.org ne fonctionne plus au moment de l'écriture de ce mémoire.

¹¹² Association des bibliothèques en Seine-Saint-Denis, www.bibliothèques93.fr [consulté le 17 décembre 2010].

¹¹³ Valmedia 94, www.valmedia94.fr [consulté le 17 décembre 2010].

¹¹⁴ Un site Internet y est dédié (<http://kiakoi.bibsud92.org>), mais il est indisponible à la date du mémoire.

médiathèque centrale (première réalisation de l'intercommunalité Plaine Centrale), à Créteil, la future médiathèque intercommunale, qui sera tête de réseau. Avec une superficie de 5200 m², elle est déjà une fierté pour la communauté d'agglomération qui a consacré deux pleines pages et sa page de couverture à cette médiathèque, dont les travaux devaient commencer fin 2010, dans son magazine d'information *Plaine Centrale*¹¹⁵. Le réseau de Plaine Commune n'est pas en reste puisqu'un plan d'investissement sur dix a été mis en place depuis 2005. Il s'agit de construire environ 13000 m² de bibliothèques d'ici à 2015.

Assurément, l'intercommunalité apporte une dynamique importante pour la lecture publique et le financement nécessaire à ces projets. En effet, les institutions nationales, régionales et départementales pour la lecture publique favorisent sur le plan financier les projets de coopération et de mise en réseau. De plus, participer à un réseau intercommunal permet à certaines communes d'avoir un niveau d'encadrement plus élevé que ce qu'elles auraient pu se permettre avant. Plaine Commune bénéficie pleinement de l'intercommunalité : financement, conservateur chargé de la politique documentaire, formations possibles en interne, conférence des experts. Cette conférence se situe dans un cycle animé par des experts et est organisée au profit des agents du réseau pour réfléchir aux orientations prises par le réseau. Ce dernier a pu aussi établir plusieurs chartes (des médiathèques, des collections, du multimédia) et procéder à l'analyse de leur politique documentaire avec la publication d'un compte-rendu *Prêtés et rendus*¹¹⁶. Des fonds spécifiques en langues étrangères ont été créés et répartis sur tout le territoire du réseau. Une cartographie a été également établie pour réfléchir à une implantation raisonnée de ses médiathèques. Trois types d'établissements ont été définis pour assurer un maillage pertinent sur un territoire en plein réaménagement urbain : les médiathèques à rayonnement large (une par ville du réseau), les médiathèques de proximité et les médiathèques relais, le tout complété par trois bibliobus¹¹⁷. Tout cela aurait été inaccessible aux villes de Plaine Commune sans l'intercommunalité.

Mais le territoire de l'intercommunalité repose sur un arbitrage politique : certaines communes, excluant de ce fait les autres, ont choisi de s'associer et de partager des compétences obligatoires. Un réseau de lecture publique, s'il peut avoir un sens dans des régions avec une densité de population moyenne, commence à prendre de son sens dans l'agglomération parisienne. Les villes de la petite couronne sont construites de façon très dense et le passage de l'une à l'autre se fait souvent en passant d'un trottoir à l'autre. Ces intercommunalités franciliennes suscitent d'ailleurs quelques critiques. Voici l'avis de Frédéric Gilli et Jean-Marc Offner :

« Les intercommunalités défensives ou non coordonnées se sont multipliées. D'où des situations surprenantes comme celle des Ulis¹¹⁸, au confluent de quatre intercommunalités mais n'appartenant à aucune d'entre elles¹¹⁹. Les regroupements opportunistes se sont multipliés pour obtenir des rallonges budgétaires (Drancy et Le Bourget, qui ont pu financer la gratuité dans les cantines scolaires grâce à la dotation intercommunale versée par l'État) ou des exonérations de contributions sociales (le regroupement de Boulogne et de Sèvres leur permet d'échapper au versement du Fonds de solidarité de la région Île-de-France). [...] Cette

¹¹⁵ *Plaine Centrale*, n° 17, janvier 2009, p. 4-5.

¹¹⁶ [en ligne] <http://www.mediatheques-plainecommune.fr/opacwebaloes/Images/Paragraphes/documents/poldoc.pdf> [consulté le 17 décembre 2010]

¹¹⁷ *Prêtés et rendus*, p. 4-5.

¹¹⁸ Département de l'Essonne.

¹¹⁹ La ville de Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis, est dans une situation comparable, isolée et coincée entre Paris, Plaine Commune et les Hauts-de-Seine.

fragmentation produit des espaces sans vocation opérationnelle. Il y a quelques exceptions en proche et en grande couronne (notamment Plaine Commune ou Cergy), mais pour l'heure les intercommunalités ajoutent une couche d'institutions territoriales sans pour autant se saisir de nouveaux objets ni mettre en place des territoires politiques spécifiques »¹²⁰.

Les bibliothécaires travaillent alors sur un territoire de coopération imposé qui ne correspond pas forcément ou totalement au bassin de vie de la population locale. Il leur est alors nécessaire de définir une politique de lecture publique cohérente sur un territoire sur lequel les populations ont du mal à s'identifier. Par exemple, les villes d'Épinay-sur-Seine et d'Aubervilliers n'ont de liens entre elles que par leur participation à la même intercommunalité, Plaine Commune, et il faut presque une heure pour aller de la station de RER d'Épinay-sur-Seine à la station de métro Quatre Chemins d'Aubervilliers¹²¹. Cette dernière ville, aux frontières de Paris et de Pantin, aurait peut-être plus à voir avec ces deux villes. Mais avec Plaine Commune elle est tournée vers l'intérieur et non vers l'extérieur¹²². De plus, la création nouvelle d'Est ensemble va sans doute laisser les deux villes dos à dos. D'une certaine façon le réseau de lecture publique Plaine Commune est devenu auto-suffisant et s'est fermé sur lui-même. Par ailleurs nous pouvons penser à l'incertitude sur l'avenir de ces intercommunalités, surtout d'Est ensemble, jeune communauté, construite essentiellement autour de Montreuil dans un contexte d'opposition au projet gouvernemental du Grand Paris et de tensions avec la municipalité socialiste parisienne. En effet, des villes, comme Pantin ou Les Lilas, n'ont-elles pas à terme plus intérêt à s'allier à Paris dans une structure de type « Grand Paris » qu'avec les villes membres d'Est ensemble¹²³ ? En effet, Paris, malgré des disparités sociales selon les arrondissements, a une force financière très importante, sans comparaison possible avec les communes d'Est ensemble qui ont toutes des difficultés socio-économiques à gérer. L'avenir des intercommunalités de l'agglomération parisienne est incertain, il faut un effort pour qu'elles ne s'isolent pas, mais il s'agit malgré tout d'un bel essai de coopération autour de la lecture publique.

LES FREINS À LA COOPÉRATION

La faiblesse des coopérations, la difficulté à mettre en œuvre celles qui existent et leur fragilité aussi s'expliquent par une histoire et une tradition ancienne. Il n'y a pas de facteur déterminant, juste une multitude de raisons, autant administratives, politiques que psychologiques.

La complexité politique et administrative

L'agglomération parisienne est un véritable millefeuille territorial ou plutôt une mosaïque de territoires. Cela est devenu presque un passage obligé, un lieu commun de le dire, mais ces expressions reflètent une réalité. Une région, 4 départements, 17 intercommunalités, 124 communes, soit 145 collectivités territoriales indépendantes, ne pouvant exercer de tutelle l'une sur l'autre selon la clause générale de compétence, ont chacune leur mot à dire sur la lecture publique. Le statut particulier de Paris, ville-

¹²⁰ Frédéric Gilli, Jean-Marc Offner, *Paris, Métropole hors les murs*, 2008, p. 102.

¹²¹ Recherche faite sur le site de la RATP (www.ratp.fr) le 17 décembre 2010.

¹²² Entretien avec Marianne Toqué, coordinatrice jeunesse des bibliothèques de Pantin, 18 décembre 2010.

¹²³ Entretien avec Bernard Demay, conseiller au livre et à la lecture, DRAC Île-de-France, 17 décembre 2010.

département, avec ses propres fonctionnaires, ne facilite pas les choses. Engager un processus de coopération sur le long terme, comme peut l'être un réseau de lecture publique, nécessite une organisation lourde, l'entente entre tous les partenaires. Cette entente est loin d'être simple : Paris, depuis l'annexion des villages alentours en 1860, s'est isolée de ses voisins. Cette situation a été renforcée par la construction du périphérique qui a enserré Paris dans ses 105 km², ce qui est loin d'être une taille nécessaire pour une capitale européenne. Ce chiffre est en effet à comparer avec la superficie de Londres (1700 km²) ou de Berlin (presque 900 km²). Surtout les relations ont longtemps été tendues entre Paris et sa banlieue proche, cette dernière servant de déversoir aux activités chassées de Paris : cimetières (par exemple le cimetière parisien de Bobigny), usines, déchetteries, stations d'épuration et même logements sociaux¹²⁴. Chaque commune de la petite couronne, surtout les 29 communes voisines de Paris, s'est construite dans son territoire propre, et souvent en opposition à Paris. Cette opposition a aussi longtemps été politique : entre une mairie de Paris à partir de 1977 et jusqu'en 2001 occupée par la droite et une banlieue rouge à l'est dominée par le parti communiste. Depuis 2001, l'arrivée du maire socialiste Bertrand Delanoë a réchauffé les relations entre les deux côtés du périphérique à l'est, mais les a refroidies à l'ouest. Malgré cela, tout reste à faire et d'autres tensions apparaissent, comme l'ont démontré les débats sur un péage urbain à l'entrée de la capitale, pénalisant de fait les quelques 800000 Franciliens venant travailler à Paris chaque jour. Ainsi,

« le contentieux grandit sur les conséquences périphériques des aménagements des déplacements dans Paris, par exemple ; inversement, la perte d'emplois que Paris a connue ces dernières années est vécue par ses élites comme la conséquence de la concurrence des communes périphériques. Autrement dit, la représentation en termes de « vases communicants » (ce que Paris gagne, la périphérie le perd, et inversement) continue de structurer largement les comportements politiques »¹²⁵.

Cette méfiance, cette peur de l'annexion, du débordement de Paris sur sa proche banlieue a eu des conséquences sur les bibliothèques, notamment sur les politiques tarifaires des inscriptions. Certaines villes ont doté leur bibliothèque de tarifs relativement discriminants vis-à-vis des populations extérieures à leur commune, puisque ce sont les villes qui décident des tarifs en conseil municipal. Ainsi c'est dans une volonté d'opposition à Paris que des tarifs élevés avaient été mis en place à Issy-les-Moulineaux¹²⁶, alors qu'une partie de Paris déborde de l'autre côté du périphérique. Mais les 69,5 euros demandés sont aujourd'hui à rapprocher des 61 euros demandés par les bibliothèques de la ville de Paris pour pouvoir emprunter l'ensemble des collections. D'autres villes ont été plus loin : Puteaux, par exemple, demande 100 euros pour les non-Putéoliens contre une gratuité pour ses habitants et ceux qui travaillent dans la ville. Levallois-Perret demande, quant à elle, 200 euros, montant très élevé pour les habitants des communes environnantes, notamment Clichy-la-Garenne ou un XVII^{ème} arrondissement de Paris assez dépourvu en termes de bibliothèque, deux territoires avec des problèmes socio-économiques importants. Cette logique de tarification répond à l'idée selon laquelle seuls ceux qui participent à la vie de la commune par leurs impôts locaux ou la nouvelle contribution économique territoriale remplaçant la taxe

¹²⁴ À Pantin, dans le quartier des Courtilières, onze hectares où étaient notamment installés 791 logements sociaux ont appartenu à la ville de Paris jusqu'en 2005. http://www.paris.fr/portail/accueil/Portal.lut?page_id=8684&document_type_id=4&document_id=49707&portlet_id=20594&multileveldocument_sheet_id=8908 [consulté le 17 décembre 2010]

¹²⁵ Philippe Estèbe, Patrick Le Galès, « La métropole parisienne : à la recherche du pilote ? », *Revue française d'administration publique*, n° 107, 2003.

¹²⁶ Entretien avec Jean-Claude Utard, 7 octobre 2010.

professionnelle ont le droit de profiter des services municipaux. Les extérieurs doivent payer plus cher pour contribuer à ce service. En ce qui concerne les intercommunalités, ce principe voudrait que tous les habitants de la communauté paient les mêmes droits d'inscription que les habitants de la commune où se trouve la bibliothèque. Or c'est loin d'être le cas en dehors des communautés ayant pris la compétence de la lecture publique. Quelques villes le font : Issy-les-Moulineaux, par exemple, pour les membres de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest¹²⁷.

Le manque d'habitudes des bibliothécaires

Guidés par les actes de leurs tutelles, les personnels avaient peu de chances de collaborer entre eux. Nous avons rappelé plus haut la division de l'ABF en deux groupes pour l'Île-de-France. La présence d'associations professionnelles départementales importantes compense pour une part le manque d'incitation à travailler en commun, mais cela est surtout vrai pour la Seine-Saint-Denis. Elles ne compensent par contre pas l'absence de lieu de dialogue institutionnel qui

« est bien l'exacte traduction du manque d'habitude – pour ne pas être plus sévère – de travail en commun. De plus, la superposition en un seul territoire de légitimités territoriales et des administrations centrales du pays suscite souvent, vu les enjeux en présence, une concurrence acharnée entre tel ou tel, une exacerbation des clivages politiques et de pouvoir d'autant qu'il n'y a pas sur le terrain de légitimité évidente d'une décision supérieure »¹²⁸.

Aux logiques politiques « nos services pour nos administrés », répond une logique bibliothéconomique de travail sur son territoire. Il ne s'agit pas ici de revenir ici sur cette logique qui a un sens sans aucun doute. La grande majorité des usagers vient des quartiers environnant la bibliothèque dans un rayon d'environ 600 m. Mais cette distance inclue parfois un quartier d'une ville avoisinante et coupe l'aire d'influence d'une autre bibliothèque. C'est particulièrement vrai pour les annexes des bibliothèques qui se trouvent généralement dans les quartiers périphériques. Il y a par exemple environ 600 m entre la bibliothèque Paul Éluard de Montreuil et l'annexe des Coutures de Bagnolet et un kilomètre entre la première et la bibliothèque Laitières de Vincennes. Sur une distance aussi réduite, le travail sur le territoire doit forcément se faire en collaboration, les habitants de part et d'autre ne choisissant pas forcément la bibliothèque de leur ville, mais celle qui leur convient le mieux. La tentation serait de faire jouer la concurrence, mais cela ne rendrait-il pas mieux service à la population desservie par ces bibliothèques voisines de jouer plutôt la complémentarité ? Pourtant, c'est souvent l'aspect de rivalité qui l'emporte, notamment vis-à-vis du réseau parisien. Les bibliothèques récentes de Paris, telles Marguerite Yourcenar et Marguerite Duras, peuvent inquiéter des villes comme Issy-les-Moulineaux, avec l'ouverture dominicale¹²⁹, ou Bagnolet.

Paradoxalement, c'est le réseau parisien qui « souffre » le plus du manque d'habitudes de travail en commun. Il est à la fois centralisé par son administration, son catalogue, sa carte de lecteur unique et déconcentré au niveau des établissements, par le biais des acquisitions, des animations. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, deux bibliothèques

¹²⁷ Issy-les-Moulineaux, Vanves, Meudon, Ville d'Avray, Chaville, Boulogne, Sèvres.

¹²⁸ Martine Blanc-Montmayeur, « Dépasser les clivages : un défi pour la coopération », in *Publics et usages des bibliothèques*, p. 167.

¹²⁹ Entretien avec David Liziard, responsable des bibliothèques d'Issy-les-Moulineaux, le 17 septembre 2010.

parisiennes peuvent totalement s'ignorer et constituer deux fonds identiques. Le projet de sectorisation qui devrait bientôt être mis en place a pour ambition de répondre à ce manque de coordination et de coopération. Mais il suscite inquiétudes et interrogations de la part d'une partie des personnels. Un premier projet de sectorisation avait été élaboré en 1991, mais il avait échoué devant l'opposition des représentants du personnel et des élus d'arrondissement¹³⁰. Le projet actuel fait craindre une perte d'autonomie et une uniformisation des établissements et une mutualisation des personnels qui pourraient être déplacés au gré des besoins dans le secteur¹³¹. Il pose aussi la question de la personnalité de celui qui sera en charge du secteur.

Par ailleurs, le réseau parisien fonctionnant en cercle fermé (concours propres en dehors des catégories A), les contacts avec l'extérieur sont plus difficiles et la tendance est de vivre en autosuffisance. Il a été longtemps plus facile aux fonctionnaires parisiens de passer dans un corps de l'État que dans une autre collectivité territoriale¹³², alors qu'en Seine-Saint-Denis par exemple, les mobilités de personnels entre les diverses bibliothèques municipales sont fréquentes. Une autre démonstration de cet isolement se situe dans le domaine des acquisitions, notamment en matière numérique. Il existe pour l'achat de ressources électroniques un consortium d'achat pour les bibliothèques publiques, CAREL (consortium pour l'acquisition des ressources électroniques en ligne)¹³³. Il est géré par la mission coopération et action territoriale de la BPI. Un catalogue d'une quarantaine de bases de données dont les tarifs et les licences ont été négociés. Les bibliothèques de la ville de Paris qui proposent à leurs lecteurs des ressources électroniques en ligne ont choisi de ne pas participer à CAREL. Il s'avère en effet que leur poids (il s'agit quand même de 57 bibliothèques à équiper en même temps) est suffisamment fort pour obtenir de meilleurs tarifs auprès des éditeurs sans avoir besoin de CAREL¹³⁴. Ne pouvons-nous pas nous poser alors une question importante : pourquoi ne pas faire profiter CAREL de ces tarifs intéressants ?

La frontière psychologique du périphérique

Si les bibliothécaires n'ont pas vraiment l'habitude de la coopération, quels sont les parcours des usagers dans les bibliothèques de l'agglomération parisienne ? Les enquêtes sur les inscrits des bibliothèques de la ville de Paris montrent environ 30% de multi-fréquentants de ces mêmes bibliothèques. Si l'on regarde les statistiques d'inscription, nous pouvons trouver 9% de non-parisiens¹³⁵, et des taux montant au-dessus des 20% dans plusieurs bibliothèques (François Truffaut, Louvre, Médiathèque musicale de Paris, Buffon, Drouot). Une même part d'habitants extérieurs se relève à Pantin ou à Bagnolet. Les usagers des bibliothèques ne sont pas des gens immobiles, fixés à une seule bibliothèque, une part non négligeable d'entre eux se déplace. Voyons maintenant comment ils se déplacent.

¹³⁰ L. Jaubertie, *op. cit.*, p. 58-59.

¹³¹ Blog Dacsupap, <http://dacsupap.over-blog.org/article-sectorialisation-mutualisation-des-bibliotheques-un-enjeu-qui-nous-concerne-tous-46779156.html> [consulté le 17 décembre 2010].

¹³² Philippe Estèbe, Patrick Le Galès, *op. cit.*

¹³³ CAREL, http://www.bpi.fr/fr/professionnels/collections_et_services2/carel_ressources_electroniques.html [consulté le 17 décembre 2010]

¹³⁴ Entretien avec Jean-Claude Utard, le 7 octobre 2010, et avec Anne Jolly, Service Multimédia des bibliothèques de la ville de Paris, 24 septembre 2010.

¹³⁵ Inscrits en cours de validité en juin 2010. Source : Cellule évaluation et statistiques, Bureau des bibliothèques et de la lecture, Mairie de Paris.

Lors de l'enquête réalisée à la bibliothèque Marguerite Duras¹³⁶, des grandes tendances se sont dégagées au cours des différents entretiens. Une des principales est la frontière psychologique que représente le périphérique pour un Parisien. En effet, parmi les personnes interrogées, plusieurs se déplacent de bibliothèque en bibliothèque pour trouver les documents qu'ils cherchent. Une femme de 42 ans, assistante de direction, habitant dans le XX^{ème} arrondissement, fréquente en dehors de Marguerite Duras les bibliothèques Buffon pour les livres en langues étrangères, Picpus et Italie pour le fonds psychologie. Un homme de 61 ans, passionné de théâtre, va logiquement à Saint-Fargeau qui a un fonds spécialisé sur le théâtre contemporain, mais aussi à Drouot dans le IX^{ème} arrondissement. D'autres usagers encore parcourent Paris, mais quand vient la question de leur fréquentation d'un établissement en banlieue, les choses se compliquent. La réponse presque unanime est « non ». Une personne avoue avoir été à Bagnoleux une ou deux fois, une femme fonctionnaire de 30 ans, mais n'y va plus, parce qu'elle trouve que c'est trop loin et qu'il faut prendre des transports en commun. Cette réflexion selon laquelle les bibliothèques de banlieue sont trop loin est fréquente, surtout chez les multi-fréquentants des bibliothèques de la ville de Paris. Il semble, à la suite de ces entretiens, que pour un usager parisien la bibliothèque Marguerite Yourcenar soit plus proche de Marguerite Duras que ne l'est la bibliothèque de Bagnoleux. La recherche de la proximité peut parfois mener ainsi bien loin : elle se vit ici plus dans l'unité du réseau et de l'entité Paris. La banlieue est vue comme lointaine, inconnue. Nous pouvons reprendre ici pour qualifier les Parisiens vis-à-vis de la petite couronne une plaisanterie d'une femme habitant Clichy-la-Garenne dans les Hauts-de-Seine à une des amies du IX^{ème} arrondissement : « mais toi tu ne vas pas en banlieue parce que tu es snob ». « Passer le périph » est difficile et presque un événement pour des occasions spéciales, souvent des créations contemporaines. Ainsi le théâtre des Amandiers de Nanterre ou le MAC/VAL de Vitry-sur-Seine, le musée d'art contemporain du Val-de-Marne, attirent un public parisien assez conséquent. Ce musée est d'ailleurs assez emblématique de cette difficulté pour des Parisiens à aller en banlieue, car « faire traverser le périphérique aux spécialistes de l'art et aux journalistes reste difficile »¹³⁷.

Mais ne voyons pas qu'un problème parisien, il semble que ce non-intérêt pour les bibliothèques qui sont en dehors de sa commune concerne également les usagers de l'autre côté du périphérique. Les personnes enquêtées à la médiathèque centrale d'Issy-les-Moulineaux, quand la question leur est posée des raisons de leur non fréquentation des bibliothèques de la ville de Paris, répondent qu'ils ne les connaissent pas, même quand ils travaillent ou étudient à Paris. Ce manque de connaissance des usagers est lié aussi à la sensation qu'ils ont tout ce qu'il faut sur place et qu'ils n'ont pas besoin d'aller ailleurs. Le service fourni leur semble satisfaisant tel qu'il est, mais la sensation paraît ici fautive, puisqu'une bibliothèque ne peut répondre à toutes les demandes, même avec la meilleure volonté du monde et même avec l'appui d'un réseau important, comme le réseau parisien.

Une autre tendance se fait jour également à travers les entretiens réalisés : il s'agit de la recherche de proximité. Cela est indéniable : l'enquête de 2003 réalisée sur le réseau parisien, les statistiques d'inscription le montrent. La fermeture d'un établissement pour rénovation n'entraîne pas systématiquement un déplacement des inscrits dans un autre. Une bonne partie d'entre eux ne vont tout simplement plus en bibliothèque. Il semble que les usagers s'identifient à une bibliothèque en particulier, celle de leur quartier. Les observateurs parlent souvent du manque d'identité dans la région parisienne, où la

¹³⁶ Voir le descriptif et le questionnaire de l'enquête en annexe.

¹³⁷ Élodie Maurot, « Au MAC/VAL, l'audace séduit mais ne paie pas encore », *La Croix*, 7 novembre 2010.

population bouge beaucoup, où, en 2007, 20% des Parisiens n'habitaient pas cette ville cinq ans auparavant¹³⁸.

Mais dans certaines villes de la petite couronne, l'identification à la ville est très forte. C'est particulièrement le cas dans les communes de l'ex-« banlieue rouge », où la mairie communiste avait tendance à organiser la vie entière des habitants et particulièrement leurs loisirs (centres de vacances municipaux, équipements culturels et sportifs en nombre). Il en est ainsi à Pantin, ville voisine de Paris, où l'on se dit Pantinois et surtout pas Parisien. Dans certains quartiers aux difficultés sociales importantes, l'appartenance se réduit parfois à ce seul quartier : on est des Courtilières, avant d'être Pantinois¹³⁹. Cette identité, nous la retrouvons un peu partout dans la petite couronne et, par exemple, à Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis, lors du premier débat citoyen organisé sur le Grand Paris en 2007. Des élus de gauche et de droite, de part et d'autre du périphérique, y ont discuté avec des habitants du projet de rapprochement entre Paris et ses voisines. Des propos d'habitants ont été relevés à cette occasion¹⁴⁰. Ainsi, un habitant, Benjamin, « se dit de Saint-Ouen, puis de Seine-Saint-Denis, mais sûrement pas de Paris », une autre, Naïma se pose cette question : « qu'est-ce qu'on va y gagner ? ». À la fin de ce débat, Emmanuel Bellanger, historien des rapports Paris-banlieue, fait ce constat : « Cela relève le décalage entre les attentes des citoyens et des politiques. L'esprit de clocher reste vivace chez les habitants ». De fait, cet état d'esprit n'incite pas à la coopération, mais la question se pose aujourd'hui de savoir s'il faut en rester là ou au contraire montrer l'exemple et les bénéfices d'un travail en commun.

UN CONTEXTE « FAVORABLE »

Une volonté politique forte...

Et si cet exemple donné venait des tutelles politiques ? En 1984, le « rapport Yvert » soulignait qu'il manquait à la concrétisation de la coopération entre bibliothèques « la décision politique d'affecter des moyens »¹⁴¹. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Une volonté politique forte est née ces dix dernières années à tous les niveaux, État, région et collectivités territoriales d'Île-de-France, mairie de Paris.

Depuis son élection à la mairie de Paris en mars 2001, Bertrand Delanoë a initié une politique de la main tendue en direction des villes de la petite couronne. Cette politique s'est concrétisée par la nomination, dès 2001, d'un adjoint au maire en charge de Paris Métropole et des relations avec les collectivités territoriales d'Île-de-France, Pierre Mansat, élu communiste, toujours en poste aujourd'hui. Cette charge politique s'est accompagnée d'une instance administrative, la Direction de la vie locale et régionale. Devenue Délégation générale à Paris Métropole et aux Coopérations interterritoriales (DPMC), elle est rattachée au Secrétariat général de la ville de Paris. Il faut noter en son sein un pôle « Pratiques, cultures et événements fédérateurs » qui a pour missions

« la conception, le suivi et la coordination de nouveaux événements et manifestations favorisant l'émergence d'une identité et d'une culture

¹³⁸ Source : Insee, résultats du recensement de population 2007. [en ligne] <http://www.recensement.insee.fr/chiffresCles.action?codeMessage=5&zoneSearchField=PARIS&codeZone=75056-COM&idTheme=3&rechercher=Rechercher> [consulté le 17 décembre 2010].

¹³⁹ Entretien avec Marianne Toqué, 18 décembre 2010.

¹⁴⁰ Éric Bureau, « L'idée d'un Grand Paris déchaîne les passions », *Le Parisien*, 14 décembre 2007.

¹⁴¹ « Décentralisation et bibliothèques publiques », in *BBF*, 1984, n° 4, p. 281.

métropolitaine. Il s'agit de combiner les actions susceptibles de développer le sentiment d'appartenance à la métropole, d'anticiper les évolutions progressives des modes d'échanges sociaux et de concevoir les outils susceptibles de permettre demain la mise en place de concertations et de dialogues à l'échelle de la métropole »¹⁴².

Pierre Mansat, à l'aide de son équipe, du soutien de la mairie de Paris et d'un comité d'experts (géographes, urbanistes et sociologues) placés auprès de lui pour travailler sur la métropole et ses enjeux¹⁴³, mène une politique de petits pas. Mais, personnellement convaincu de l'intérêt de la coopération entre la capitale et ses voisines¹⁴⁴ et du rôle central que ces dernières jouent dans la vie des Parisiens (« un habitant du nord du 20^e arrondissement peut très bien aller chez le médecin porte des Lilas, à la médiathèque porte de Bagnolet et au cinéma à Montreuil »¹⁴⁵), il affirme l'importance des actes symboliques pour construire la métropole.

De fait, depuis 2001, une série d'actes concrets de coopération se sont mis en place entre Paris et la proche couronne. Tout a commencé par une rencontre sur l'eau, de l'autre côté du périphérique, entre Bertrand Delanoë et le président du Val-de-Marne, en mai 2001, pour le lancement du premier Festival de l'Oh !¹⁴⁶. Ce premier geste a été suivi quelques mois plus tard par un plus grand. En effet, pour la première fois, le 5 décembre 2001, un colloque intitulé « Paris et les collectivités territoriales du cœur de l'Île-de-France : quelles formes de coopération ? » réunit plus de 200 élus franciliens à la maison de la RATP, démarrant ainsi un cycle de discussion inédit. Au même moment est créée une lettre d'information, *Extramuros*¹⁴⁷, destinée à tous les acteurs de la coopération métropolitaine. Puis une exposition a été organisée en 2002 au Pavillon de l'Arsenal, « Territoires partagés, l'archipel métropolitain », première exposition sur l'histoire et l'avenir de l'agglomération parisienne. Ces actions ont amené à la signature d'une série de conventions et autres protocoles de coopération sur divers sujets entre Paris et la plupart des 29 communes voisines, les autres villes de petite et grande couronne n'étant pas oubliées.

Une seconde fut franchie en 2006, le 7 juillet exactement, avec la première réunion de la Conférence métropolitaine à Vanves, dans les Hauts-de-Seine, à l'invitation du maire de Paris et du président du Conseil régional d'Île-de-France. Il s'agissait de créer un espace de dialogue sur les formes de coopération envisageables. Aux cours des différentes réunions qui ont eu lieu, des sujets comme les transports, le logement, l'économie, ont été abordés dans un esprit de coopération et de mise en cohérence des projets dans un cadre interterritorial. Ce sont ces conférences métropolitaines qui ont donné naissance au syndicat d'études mixte ouvert Paris Métropole en juin 2009¹⁴⁸. L'objectif n'est pas de créer une nouvelle collectivité, mais de créer une structure indépendante des institutions existantes et dotée d'un budget. Il est ouvert aux communes, aux EPCI, aux départements et à la région Île-de-France, mais aussi aux syndicats techniques

¹⁴² « Vers Paris Métropole », hors-série d'*Extramuros*, novembre 2010. [en ligne] http://www.paris.fr/portail/politiques/Portal.lut?page_id=8682&document_type_id=2&document_id=92394&portlet_id=24610 [consulté le 17 décembre 2010]

¹⁴³ Sibylle Vincendon, « Un Grand Paris », *Libération*, 19 novembre 2005.

¹⁴⁴ Pierre Mansat anime un blog personnel consacré au Grand Paris, Paris Métropole fédérée, <http://www.pierremansat.com/> [consulté le 17 décembre 2010]

¹⁴⁵ « Agir en termes métropolitains. Entretien avec Pierre Mansat », *Esprit*, octobre 2008.

¹⁴⁶ Il s'agit d'un festival autour de l'eau, de la Seine et de la Marne : ateliers de sensibilisation, débats, animations, spectacles, etc. Site Internet : <http://festival-oh.cg94.fr/> [consulté le 17 décembre 2010]

¹⁴⁷ [en ligne] http://www.paris.fr/portail/politiques/Portal.lut?page_id=8682&document_type_id=2&document_id=92394&portlet_id=24610 [consulté le 17 décembre 2010]

¹⁴⁸ Paris Métropole, <http://www.parismetropole.fr/> [consulté le 17 décembre 2010].

(SYCTOM, STIF, etc.) et aux représentants socio-économiques et universitaires. Différents thèmes, définis dans les statuts du syndicat, sont étudiés plus intensément par le syndicat qui en discute et émet des recommandations : l'aménagement, l'environnement, le développement économique, l'emploi, le logement, l'habitat, la mobilité, les déplacements, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, le développement culturel. Les études doivent répondre à trois objectifs principaux :

« la définition de projets métropolitains, et pour cela l'identification des méthodes, études ou hypothèses de travail qui seront mises à disposition des collectivités pour faciliter la réalisation concrète de projets ayant un effet durable sur le développement de l'agglomération ; une réflexion et des propositions sur la solidarité financière et les diverses hypothèses de péréquation et de mutualisation au sein de la métropole et à l'échelle régionale ; une réflexion et des propositions sur l'évolution de la gouvernance de la métropole ».

Constitué au départ de 87 membres, Paris Métropole en avait au 10 décembre 2010 174. Chaque membre se trouve à égalité avec les autres, il n'y a pas de prédominance de la ville de Paris. À l'origine ce syndicat concernait essentiellement les villes de l'est de l'agglomération parisienne, plutôt à gauche politiquement. C'est pour cette raison que l'adhésion de villes des Hauts-de-Seine et du Conseil général en particulier a été considérée comme une consécration pour Paris Métropole, en tant que structure incontournable dans le débat sur le Grand Paris.

Cette expression, « le Grand Paris », est couramment employée dans les médias pour désigner le projet gouvernemental. En effet, l'État est loin d'être inexistant dans cette thématique métropolitaine : il s'agit après tout de faire de l'agglomération parisienne une capitale rivalisant avec les capitales européennes, voire mondiales. Ainsi, en parallèle, parfois en opposition à Paris Métropole, s'est développé le Grand Paris gouvernemental, à partir de 2007. Le 17 septembre 2007, lors de l'inauguration de la Cité de l'architecture et du patrimoine, le président de la République Nicolas Sarkozy présente les enjeux du Grand Paris et exprime le souhait d'un nouveau projet d'aménagement global par une consultation internationale. Cette dernière sera lancée par le Ministère de la Culture et de la Communication le 27 décembre 2007. Dix équipes pluridisciplinaires, menés par des architectes de renom, ont été chargées de produire des scénarios de développement urbain et d'aménagement du territoire¹⁴⁹. N. Sarkozy profitera de la présentation de leurs projets pour annoncer les objectifs stratégiques du Grand Paris : le renforcement de l'attractivité de la capitale. Un projet de loi est préparé pour répondre à ces objectifs et un secrétaire d'État, chargé du développement de la région capitale, Christian Blanc, a été nommé en 2008 pour suivre tout particulièrement ce dossier. Le projet de loi est adopté définitivement le 27 mai 2010 devenant ainsi la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris¹⁵⁰. Cette loi vise, par la création d'un réseau de métro automatique de grande capacité à provoquer le développement économique et urbain, autour d'une série de territoires identifiés. Elle crée également une structure, la Société du Grand Paris, qui dispose de pouvoirs importants pour la réalisation du réseau et qui doit contribuer à structurer des territoires stratégiques¹⁵¹. Un débat public doit avoir lieu du 1^{er} octobre 2010 au 1^{er} février 2011 pour permettre aux Franciliens de s'exprimer sur le projet de double boucle du métro automatique. C'est

¹⁴⁹ Les résultats de cette consultation ont fait l'objet d'une exposition à la Cité de l'architecture et du patrimoine et sont disponibles sur le site Internet « Le Grand Paris de l'agglomération parisienne », <http://www.legrandparis.culture.gouv.fr/equipes> [consulté le 17 décembre 2010].

¹⁵⁰ [en ligne] http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=2BAD9A530281C5686D508B350514A656.tpdjo03v_3?cidTexte=LEGITEXT000022309318&dateTexte=20100608 [consulté le 17 décembre 2010]

¹⁵¹ Pour plus d'information, voir le site « Le Grand Paris », <http://www.mon-grandparis.fr/> [consulté le 17 décembre 2010].

d'ailleurs autour de ce projet de transports que les débats sont les plus vifs, le gouvernement et la région Île-de-France ayant conçu deux projets différents. L'objectif du débat public est de les rassembler.

... de déclarations d'intention

La volonté politique est bien là, indéniable, aussi bien au niveau de l'État que des collectivités territoriales de l'agglomération parisienne. C'est une chance à saisir au bond pour les bibliothécaires franciliens. Mais nous sommes en droit de nous poser la question du devenir de ces réalisations. Pour que des structures comme Paris Métropole continuent d'exister, il faut une animation et une volonté constante, sans faille. Les oppositions politiques entre droite et gauche, pour l'instant presque absentes de Paris Métropole, ne renaîtront-elles pas aux prochaines élections locales ? Déjà, Patrick Devedjian, président du Conseil général des Hauts-de-Seine, disait au sujet de son adhésion récente au syndicat Paris Métropole : « On ne pouvait pas avant. La gauche s'en est servie comme outil de propagande aux élections régionales »¹⁵².

Par ailleurs, la loi sur le Grand Paris est essentiellement une loi sur les transports en Île-de-France et sur l'aménagement du plateau de Saclay en Essonne pour en faire un pôle scientifique de grande ampleur. Elle ne prévoit rien en particulier sur la question de la gouvernance en Île-de-France. Il s'agit d'une question qui n'est pas réglée non plus par la loi de réforme territoriale qui vient d'être votée : l'Île-de-France va encore rester un agrégat de collectivités indépendantes. De fait, il ne semble pas que le pouvoir central, de quelque bord qu'il soit, ait intérêt à ce que la métropole parisienne forme un tout cohérent. Selon Daniel Béhar, professeur à l'institut d'urbanisme de Paris,

« cette communauté urbaine signifierait la fin du conseil régional. Son patron deviendrait un concurrent direct du président de la République et la dotation globale de fonctionnement exploserait »¹⁵³.

Les collectivités locales sont également opposées à une gouvernance métropolitaine et la proposition du rapport de Philippe Dallier, maire des Pavillons-sous-Bois en Seine-Saint-Denis, « Un vrai projet pour un enjeu capital »¹⁵⁴, en date du 8 avril 2008, de fusionner les intercommunalités et les quatre départements de la petite couronne a fait long feu. Et Nicolas Sarkozy a lui-même réglé la question de la gouvernance par cette déclaration : « nos successeurs réfléchiront à la meilleure gouvernance. Ce sera une autre époque, une autre génération, un autre temps »¹⁵⁵. Or une gouvernance métropolitaine unique permettrait de mener sur le long terme des projets de coopération.

Le questionnement sur la possible continuité de la volonté politique en faveur de la coopération en Île-de-France se nourrit aussi de plusieurs faits. Depuis la démission de Christian Blanc en juillet 2010, il n'y a plus de secrétaire d'État en charge de la région capitale. À partir de novembre 2010, c'est le ministre de la Ville, Maurice Leroy, qui est en charge du dossier du Grand Paris, mais cette mission est loin d'être la seule. Les sites Internet du gouvernement, www.mon-grandparis.fr et www.legrandparis.culture.gouv.fr, ne sont pas des sites très actifs, surtout le deuxième consacré aux travaux des équipes d'architectes. Quant au premier, au départ destiné à être un espace de débats sur le Grand Paris, d'où son nom « mon Grand Paris », il n'est plus que le réceptacle des

¹⁵² In Sébastien Ramnoux, « C'est la consécration pour Paris Métropole », *Le Parisien*, 8 novembre 2010.

¹⁵³ Daniel Béhar, « Un mouvement désordonné mais inexorable », *La Gazette des communes*, 17 avril 2006.

¹⁵⁴ [en ligne] <http://www.senat.fr/rap/r07-262/r07-262.html> [consulté le 17 décembre 2010]

¹⁵⁵ Allocution du 29 avril 2009 à la Cité de l'architecture et du patrimoine.

informations que le gouvernement veut diffuser, l'aspect participatif ayant disparu. Surtout une ambition de départ a disparu : le Grand Paris de la culture. Le principe était de développer des équipements culturels sur tout le territoire francilien et plus particulièrement sur les zones qui en étaient le plus dépourvus. Mais de projets culturels, il y en a aujourd'hui peu d'actualité. Le réaménagement de l'île Séguin avec la création d'espaces dédiés à la musique et aux arts plastiques est un des projets les plus aboutis, mais il est avant tout porté par le conseil général des Hauts-de-Seine sans réel esprit de coopération. Sur les autres projets reste une sorte de répugnance à sortir de Paris *intra-muros*. En effet, deux projets concernent le palais de Tokyo, dans le XVI^{ème} arrondissement, et la Philharmonie de la Villette, dans le XIX^{ème} arrondissement et un seul est prévu à l'extérieur de Paris : le Centre de réserve et de restauration des musées nationaux (sans doute à Nanterre)¹⁵⁶, encore que ce ne soit qu'un entrepôt. Deux occasions manquées récentes de déconcentrer les activités les plus prestigieuses en dehors de Paris et de les installer en proche couronne montrent cette difficulté à passer le périphérique malgré les déclarations : la création d'une Maison de l'histoire de France et l'agrandissement du site où se joue le tournoi de Roland Garros. La Maison de l'histoire de France qui devrait s'installer en plein cœur de Paris sur le site historique des Archives nationales, dans l'hôtel de Soubise par la volonté du président de la République a un moment été envisagée à Vincennes ce qui aurait permis un rééquilibrage culturel à l'est de Paris. Quant au tournoi de Roland Garros, au lieu d'être délocalisé, la mairie de Paris a décidé qu'il sera agrandi sur place. La métropole parisienne n'est pas encore tout à fait faite.

Le contexte économique et technique

En dehors de ce contexte politique qui, malgré quelques aléas, est plutôt favorable, le contexte économique et technique engage à la coopération entre bibliothèques. Nous ne pouvons pas vraiment dire que la situation économique soit particulièrement favorable, spécialement dans les villes de la petite couronne et les arrondissements les plus en difficulté. La crise économique touche de plein fouet les territoires les plus défavorisés, notamment à l'est de l'agglomération parisienne et les charges financières transférées de l'État aux collectivités territoriales alourdissent encore la mauvaise situation économique. Les villes, les départements devant les risques de déficit budgétaire voire même de faillite (la ville de Grigny, en Essonne, a été mise sous la tutelle du préfet du département à cause de ses difficultés financières) réduisent leurs dépenses et souvent en premier lieu leurs dépenses culturelles. La disparition de Livres au trésor et les menaces qui ont pesé sur le Salon de Montreuil montrent ce risque. Ainsi le budget consacré aux bibliothèques ira sans doute plutôt en décroissant. Des bibliothèques, comme celles de Bagnole, Bobigny ou Boulogne-Billancourt, connaissent déjà des baisses de budget d'acquisitions, respectivement 52000, 73000 et 85000 euros perdus entre 2006 et 2008¹⁵⁷. À Paris, le budget d'acquisitions a connu une hausse de 20% entre 2004 et 2009, mais a baissé de 7% entre 2008 et 2009¹⁵⁸. Les nouvelles ouvertures et rénovations prévues dans les prochaines années, si *a priori* elles conduisent à une nouvelle augmentation du budget, risquent de diminuer la part accordée aux autres bibliothèques du réseau.

¹⁵⁶ Claire Bommelaer, « Les projets culturels les plus attendus », *Le Figaro*, 29 avril 2009.

¹⁵⁷ Chiffres DLL.

¹⁵⁸ Synthèse d'activités 2009 du bureau des bibliothèques de la ville de Paris.

Tout cela a lieu dans un contexte d'augmentation continue de la production et du prix des livres. Il ne faut pas oublier non plus la mutation actuelle de l'économie du livre avec l'arrivée du numérique. Si aujourd'hui l'offre éditoriale française de livres électroniques n'est pas développée, elle augmentera au fil des années qui viennent sans aucun doute. De plus, de nombreuses bases de données, notamment de presse, offrent un service intéressant pour les usagers et se doivent d'être acquises par les bibliothèques. De même, elles auront bientôt à se doter d'autres services en ligne répondant à des usages qui vont s'intensifier : offre de musique, de films, de jeux, etc. Autant de nouvelles dépenses à effectuer avec des budgets non extensibles et de plus en plus resserrés et autant de défis à relever pour les bibliothécaires de l'agglomération parisienne.

Comment coopérer demain ?

« Tout reste à inventer »¹⁵⁹

Avant de poser la question du « comment », il est peut-être nécessaire de se poser la question du « pourquoi ». En effet, pourquoi coopérer entre bibliothèques dans l'agglomération ? Après tout la plus grande partie du public recherche la proximité. À chaque bibliothèque son territoire, son public. Pour répondre à cette question, nous pouvons regarder du côté des bibliothèques universitaires. Aujourd'hui de plus en plus d'universités se regroupent au sein des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Lors du XL^{ème} congrès de l'ADBU en septembre dernier, Michel Lussault, président de l'université de Lyon, faisait la synthèse de la journée d'étude sur les politiques de site. Pour lui, « objectivement, utilitaristement, il n'y a aucun intérêt à créer un PRES quand on est président d'un établissement universitaire »¹⁶⁰. Mais à ceux qui lui demandent de lui prouver la valeur ajoutée du PRES, il répond : « pouvez-vous ne pas prouver la valeur retirée de la concurrence entre établissements et de l'atomisation du système d'enseignement supérieur ? ». Le premier rôle d'un établissement public de coopération scientifique, comme le PRES, est, selon lui,

« d'organiser le dialogue et la coopération entre établissements qui, depuis 30 ans, ont été nourris au lait de la concurrence locale, de la division et de la méfiance permanente et réciproque ».

Il s'agit ainsi d'identifier les sujets sur lesquels une stratégie politique partagée peut être menée avec la définition d'objectifs, des moyens et des outils nécessaires. Ces propos de Michel Lussault conviennent aux bibliothèques de lecture publique de l'agglomération parisienne. En effet, si elles ne partagent pas forcément le même public, elles partagent au moins les missions fondamentales de toute bibliothèque publique édictées par le Manifeste de l'Unesco de 1994. En dehors de ces missions, les bibliothèques franciliennes partagent également les mêmes problèmes : baisse du nombre de prêts, restrictions budgétaires, publics d'adolescents et de jeunes adultes éloignés des bibliothèques, défi numérique à relever, etc. La coopération semble alors ici comme ailleurs nécessaire.

SE CONNAÎTRE : LE PRÉALABLE

Se rencontrer

Il est évident que la coopération entre bibliothèques ne peut pas se décréter, ni se faire du jour au lendemain. Il y a des préalables nécessaires à cette coopération et notamment de se rencontrer entre professionnels. Cela paraît simple, voire simpliste, mais au regard de la complexité de l'organisation des bibliothèques dans l'agglomération parisienne et du manque d'habitudes de travail de commun, cela ne l'est pas.

¹⁵⁹ Bernard Demay, entretien du 17 décembre 2010.

¹⁶⁰ Intervention filmée et disponible en ligne : <http://www.canal2.tv/video.asp?idvideo=9921> [consulté le 17 décembre 2010].

Les associations départementales de la petite couronne sont des lieux actifs de rencontres. Elles pourraient être le point de départ et le moteur des échanges entre bibliothécaires de toute l'agglomération. Il s'agit maintenant de faire en sorte qu'elles sortent de leur département et organisent des échanges entre elles. En définissant des thématiques communes, elles peuvent constituer des groupes de travail interdépartementaux. La participation des non-adhérents pourrait être dans le même cadre favorisée, pour encourager ceux qui ne veulent pas entrer dans le carcan d'une adhésion, à prendre part à ces groupes de travail.

Des formes souples de réunions peuvent également être mises en place, dans un premier temps, pour se connaître, dans un deuxième, pour échanger des points de vue, des méthodes. Le cadre d'un territoire défini, assez restreint, entre trois ou quatre bibliothèques, serait sans doute plus adapté pour un meilleur dialogue. En effet, dans un petit groupe, le temps de parole est mieux distribué et moins fragmenté. Dans chaque arrondissement périphérique de Paris, les bibliothèques de part et d'autre des limites communales pourraient ainsi se rencontrer lors de réunions annuelles, premier pas vers une coopération plus importante.

Un autre type de rencontres intéressantes consisterait à organiser des visites de bibliothèques. Les associations départementales organisent généralement des voyages d'étude, des visites des nouvelles bibliothèques construites, souvent à l'extérieur de l'agglomération parisienne. Cela est très bien, mais pourquoi ne pas visiter les bibliothèques qui sont les plus proches, les grandes comme les petites ? Toutes les bibliothèques ont quelque chose à apprendre au professionnel de la lecture publique : un agencement particulier d'espace, un service à la population différent peuvent se trouver dans des établissements anciens ou de taille moyenne. La visite d'établissements permet aussi de créer une certaine cohésion entre les équipes. À la BUPMC (Bibliothèque universitaire Pierre et Marie Curie), service commun de documentation de l'université Paris VI, sont proposés à tous les membres du service des visites des différentes sections éparpillées sur tout le campus à intervalles réguliers et tout nouveau conservateur fait le tour des services à son arrivée et reçoit un livret d'accueil lui présentant l'ensemble de la BUPMC. Ces mesures peuvent sembler symboliques mais elles ont une portée sur le long terme et favorisent la communication entre sections qui pourraient s'ignorer autrement.

Les outils collaboratifs (forums, wikis, etc.) du web ne sont pas à négliger pour permettre aux gens de se rencontrer. Ils évitent les déplacements et de ce fait la perte de temps et sont moins formels que des lettres d'information. Ces dernières restent malgré tout un moyen simple pour tenir au courant ses voisins des actualités de son établissement. Échangées entre toutes les structures de l'agglomération, elles pourraient créer un lien entre ces dernières. Les wikis sont d'une autre sorte : ils permettent un vrai travail collaboratif. Le bureau des bibliothèques de la ville de Paris est actuellement en train d'en construire un accessible depuis l'intranet à tout le personnel du réseau. Il permet de présenter les projets du bureau et à terme une page sera consacrée à chaque bibliothèque. Il serait peut-être souhaitable que ce wiki soit ouvert aux autres bibliothèques de l'agglomération afin qu'elles présentent elles aussi leur établissement. Bien entendu, le partage de réseau informatique n'est pas simple à faire et les tutelles politiques souhaitent contrôlés les messages externes délivrés par leurs structures, mais ce serait un pas intéressant vers le partage d'informations.

Se faire connaître auprès du public

Se faire connaître auprès du public, cela paraît une évidence. Pourtant il ne suffit pas de construire un bâtiment, d'exister en tant que bibliothèque, pour que les gens viennent spontanément. En 2003, le bureau des bibliothèques de la ville de Paris a commandé une enquête sur la population parisienne qui a confirmé cela.

« C'est un des enseignements les plus manifestes de l'enquête : si les Parisiens ne fréquentent pas leurs bibliothèques autant qu'ils le pourraient... c'est qu'ils ne savent pas qu'elles existent, ou qu'ils ignorent ce qu'elles leur proposent. [...] Selon le sondage, 74% des Parisiens connaissent l'existence des bibliothèques municipales, 26% disent l'ignorer. On ne peut pas dire que ce soit un très bon résultat [...]. Mais c'est un chiffre qui, somme toute, s'explique assez bien : les bibliothèques parisiennes sont largement invisibles, pour beaucoup de raisons. La plus pénalisante est dans bien des cas, précisément, la situation géographique de la bibliothèque, mal exposée, enclavée dans un bâtiment, située dans une rue écartée, dépourvue d'identité architecturale, et on en passe... »¹⁶¹.

Si plus d'un quart des Parisiens ne connaissent pas l'existence des bibliothèques municipales, comment alors les habitants de la petite couronne peuvent-ils les connaître ? Ainsi cette habitante d'Issy-les-Moulineaux de 56 ans, responsable comptable dans le VI^{ème} arrondissement de Paris, souligne qu'elle fréquenterait une bibliothèque de cet arrondissement si elle en connaissait une. C'est cette méconnaissance des bibliothèques de la Ville de Paris, en plus d'une situation géographique difficile (bibliothèque à l'intérieur de la mairie du VII^e arrondissement), qui a poussé la bibliothèque Saint-Simon à faire du tractage à l'entrée des ministères, très nombreux dans ce quartier, et des restaurants administratifs, afin de faire connaître cette bibliothèque aux publics potentiels et de leur expliquer qu'ils pouvaient consulter et s'inscrire gratuitement, même s'ils venaient de banlieue. Ce tractage a drainé une partie de cette population des ministères, drainage renforcé par une politique d'ouverture à partir de 12h à la différence de nombreuses autres bibliothèques du réseau parisien.

Le tractage est déjà un premier acte, mais il nécessite un suivi et une opération renouvelée chaque année, et n'est qu'un acte isolé. Il faudrait une véritable campagne de communication sur les bibliothèques auprès de la population. Par exemple, selon Bernard Demay¹⁶², le réseau des bibliothèques municipales parisiennes pêche par son excès de modestie. En effet, il rénove, agrandit et construit trois à quatre bibliothèques par an depuis 2001, mais n'en fait pratiquement aucune publicité. Seule l'ouverture de la bibliothèque Marguerite Duras a fait l'objet d'une vraie communication avec une participation importante des associations et de la population locales.

Le partage de la communication externe devrait permettre à toutes les bibliothèques de mieux se faire connaître. Un échange de bons procédés peut facilement se mettre en place. Par exemple, que coûte à une bibliothèque le fait de mettre à côté des affiches de spectacles des annonces d'animations dans d'autres bibliothèques ? Ou encore la présentation de prospectus ? Des gestes simples mais qui permettent une meilleure visibilité. De même, les magazines des bibliothèques, comme *Envue !*, celui des bibliothèques de la ville de Paris, pourraient contenir une présentation de quelques

¹⁶¹ Yves Alix, Stéphane Wahnich, « Une familiarité distante. Enquête sur le public des bibliothèques municipales parisiennes », *BBF*, n°2004-2, p. 69-70.

¹⁶² Entretien du 17 décembre 2010.

animations ayant lieu dans d'autres bibliothèques, puisque, notamment à Paris, il y a une présentation de la programmation de divers théâtres et notamment *extra-muros*.

N'oublions pas ici non plus l'importance de l'Internet pour une meilleure communication. Presque toutes les bibliothèques de l'agglomération parisienne ont une page web ou un site propre plus ou moins développé. Ce site est l'occasion de faire des liens vers d'autres sites de bibliothèques, comme le fait Bagnolet pour les bibliothèques appartenant au même réseau intercommunal Est ensemble.

Connaître son territoire

La communication peut se faire à l'échelle de l'agglomération ou à une échelle plus restreinte, celle de son territoire. Mais encore faut-il le connaître. Les bibliothécaires le répètent : « il faut d'abord travailler sur son territoire », seulement ce territoire quel est-il ? Le territoire physique, celui du fameux périmètre de 800 mètres ? Celui de l'usager ? Le territoire virtuel ? La notion de territoire est extrêmement floue et complexe. Le territoire n'est pas unique, il se joue des frontières administratives, il dépend de la représentation de chacun.

« Le territoire d'une bibliothèque publique varie selon la nature de celle-ci, sa taille, le public à desservir. [...] Quant aux proies (pardon, aux usagers), ils dématérialisent leurs pratiques, leurs besoins, leurs sociabilités »¹⁶³.

Le territoire a un périmètre qui évolue sans cesse, notamment avec les jeunes générations. C'est ce que rappelle Pierre Mansat, un politique, quand on lui demande si l'on peut appartenir à un quartier, une commune et à la métropole parisienne :

« les jeunes, dans leur vie quotidienne, ignorent totalement les frontières administratives, ils ne parlent pas de commune mais de lieux »¹⁶⁴.

Les bibliothécaires doivent donc agir sur un territoire mouvant. C'est sans doute pour cette raison que le territoire de la bibliothèque est souvent pris dans le sens d'un territoire physique, plus facile à maîtriser.

Pourtant aujourd'hui les bibliothécaires ne peuvent se limiter à ce type de territoire, particulièrement dans l'agglomération parisienne, où les mobilités sont importantes. Certes, 2/3 des emprunteurs des bibliothèques de la ville de Paris ne fréquentent qu'un seul établissement, mais le tiers restant se déplace dans tout le réseau. Il y a aussi tous ceux que les bibliothèques ne touchent pas qui forment également un territoire à conquérir. Pour réussir à toucher ces publics il faut les connaître et définir son aire d'influence. Or ce n'est pas une chose aisée pour la majorité des bibliothèques qui n'ont pas les moyens humains et financiers pour cela. Paris a pu le faire parce qu'elle a un service dédié à l'évaluation et aux statistiques. Quel autre établissement en a la possibilité ? Le réseau de Plaine Commune peut-être. Il est nécessaire alors de se regrouper pour pouvoir étudier ces publics, parce qu'il ne suffit pas d'avoir un SIGB qui peut fournir des statistiques, il faut avoir quelqu'un pour les exploiter. Isolés dans leur bibliothèque, les bibliothécaires parent au plus urgent, le quotidien. En outre, ces études peuvent être menées de concert et avec l'aide d'organismes extérieurs, comme l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme), qui travaille notamment sur le périmètre de fréquentation des bibliothèques, ou l'IAURIF (Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-

¹⁶³ Yves Desrichard, « Le territoire des autres », *BBF*, 2010, n° 2, p. 1.

¹⁶⁴ Entretien avec Pierre Mansat, *op. cit.*

France), qui a publié plusieurs études sur la mobilité des Franciliens. Le territoire virtuel doit également être appréhendé : la bibliothèque doit aller au-devant de ses publics potentiels et faire découvrir des services différents de la traditionnelle fourniture de documents.

Cette connaissance du territoire permettrait sans doute d'établir un schéma directeur d'implantation des bibliothèques municipales de l'agglomération parisienne, tel celui réalisé pour le réseau parisien et tel qu'il existe pour le réseau de Plaine Commune. Sur des points précis répartis sur le territoire, des équipements vastes ayant un rayonnement large pourraient être développés et desserviraient tout un bassin de vie. Cette dernière notion est de plus en plus développée pour définir un territoire sur lequel s'organise la vie quotidienne des habitants.

ACQUÉRIR ENSEMBLE : LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Mutualisation des moyens

En termes de politique documentaire, beaucoup de choses peuvent être mutualisées et, de fait, la chaîne entière du circuit du livre pourrait être mutualisée, de la sélection des ouvrages à leur équipement, en passant par leur signalement dans les catalogues.

Pour la sélection, nous avons déjà évoqué les comités de lecture. Ceux-ci pourraient être poussés plus loin et élargis à tous les départements de la petite couronne. Une lourde tâche serait évitée à beaucoup de bibliothécaires et la qualité de la sélection serait garantie par les connaissances de professionnels de la lecture publique. Le réseau Ouest Provence met déjà en place une politique documentaire au niveau intercommunal. Le problème d'un tel système est peut-être l'uniformisation des collections, puisque tous prendraient les livres dans la même liste. Mais n'est-ce déjà pas le cas, au moins pour les ouvrages à grande rotation comme les romans ? Tout le monde n'achète-t-il pas les derniers nominés au prix Goncourt, le dernier auteur à sensation ? Le caractère encyclopédique de la plupart des bibliothèques conduit à une similarité des collections. Ainsi y a-t-il besoin d'autant de bibliographies sur la Russie (pays célébré cette année 2010) qu'il y a de bibliothèques ? Elles doivent être sensiblement les mêmes d'un établissement à l'autre, à moins d'avoir un fonds russe.

En ce qui concerne le signalement des collections, c'est le réseau qui domine, puisque les notices du catalogue peuvent être importées directement depuis les bases d'Électre ou de la BnF. Avoir un catalogue commun, voilà quelque chose de plus difficile à mettre en œuvre. Les SIGB différents sont légions dans une région aussi vaste et un catalogue commun demanderait un investissement important. Pourtant avoir un seul catalogue pour toute l'agglomération rendrait un service considérable aux usagers, notamment aux multi-fréquentants, et leur ouvrirait sans doute d'autres horizons. Les usagers consultent le catalogue de leur bibliothèque et, s'ils ne trouvent pas ce qu'ils veulent, ne vont pas chercher dans tous ceux des communes voisines. Ils n'ont plus alors que l'alternative de la renonciation ou de l'achat. De là viennent peut-être l'impression de certains usagers que la bibliothèque n'est pas faite pour eux, qu'elle n'a rien pour eux. En outre, un catalogue commun serait aussi un bénéfice pour les bibliothécaires eux-mêmes, qui pourraient renvoyer les lecteurs vers d'autres établissements. Ainsi, lors d'un entretien avec un lecteur, celui-ci disait avoir demandé à une bibliothécaire s'il existait des livres en arménien dans le réseau parisien. Cette dernière n'en ayant pas trouvé à Paris allait-

elle chercher dans tous les autres catalogues ? D'ailleurs c'est un problème qui dépasse même les bibliothèques publiques, étant donné que ce lecteur aurait peut-être pu trouver des livres en arménien dans une bibliothèque universitaire. La coopération documentaire doit également se renforcer avec tous les services documentaires présents sur un même territoire. Cela avait fait l'objet d'un colloque en 2001 organisé par l'OPLPP entre les établissements parisiens¹⁶⁵, mais avait été peu suivi d'effets. À défaut de catalogue commun, des outils intéressants peuvent être investis pour toucher un autre public, le public internaute, il s'agit des portails communautaires de type *Libfly*¹⁶⁶ ou *Babelio*¹⁶⁷. À destination en premier lieu des particuliers, ces sites permettent aux passionnés de livres d'émettre des critiques, de constituer leur propre bibliothèque virtuelle, d'échanger autour des livres. Ces outils se sont perfectionnés pour être utiles aux bibliothèques : intégrés à leur portail, ils permettent d'avoir un catalogue plus interactif, de récupérer des commentaires d'internautes. Surtout le site *Libfly* permet une plus grande visibilité des bibliothèques, puisque, grâce à un outil de géolocalisation et la possibilité pour le particulier d'enregistrer ses bibliothèques favorites, il donne la disponibilité de tel ou tel livre dans la bibliothèque la plus proche.

Un autre pan du circuit du livre pourrait être également mutualisé : c'est l'aspect technique et matériel de ce circuit. L'équipement des livres (« filmoluxage », pose d'antivol) pourrait être fait en dehors de la bibliothèque. À Paris, un service technique est dédié à cela ; parfois, ce sont les fournisseurs eux-mêmes qui proposent de le faire. Bien sûr, cela suppose une chaîne d'acquisition établie à l'avance, la mise en place de cotes validées, mais cette « externalisation » de l'équipement permet de dégager du temps pour les magasiniers qui peuvent se concentrer sur d'autres tâches.

L'acquisition numérique

Le développement des ressources numériques est un grand défi à relever pour la plupart des bibliothèques. Certaines, à peine informatisées, doivent maintenant se poser la question de donner accès à leurs usagers à des ressources en ligne. Il est certain que beaucoup d'établissements, de taille modeste, dans des villes aux finances réduites (et il y en a un certain nombre dans l'agglomération parisienne), ne peuvent pas acquérir ces ressources. La coopération prend ici tout son sens dans ce domaine, car elle permettrait de combler les trous noirs du territoire francilien. Il y a certes Carel pour négocier des prix, mais ce système n'est pas assez fort auprès des éditeurs pour obtenir de bons prix. Il faut une force plus grande : le bureau des bibliothèques de la ville de Paris pourrait être le moteur de cette force. Il obtient déjà des prix plus intéressants que les autres bibliothèques de la petite couronne. Dans un principe de solidarité et de péréquation, il pourrait en faire bénéficier les autres par un achat groupé. Certes il reste la question des marchés publics, mais la gestion de l'extension des Vélib'¹⁶⁸ en proche banlieue et aujourd'hui la création de l'Autolib' directement avec les communes proches de Paris laissent augurer de la possibilité d'une gestion en commun des marchés publics.

¹⁶⁵ *Les collections des bibliothèques à Paris, mieux les connaître, mieux les partager...*, Actes du colloque, 2001, disponible en ligne à cette adresse : <http://editionsdelabibliotheque.fr/livre/index.cfm?GCOI=84240100395400&fa=complements> [consulté le 17 décembre 2010].

¹⁶⁶ <http://www.libfly.com/> [consulté le 17 décembre 2010]

¹⁶⁷ <http://www.babelio.com/> [consulté le 17 décembre 2010]

¹⁶⁸ Le projet d'implanter le Vélib' de l'autre côté du périphérique avait été interrompu par la plainte d'un candidat malheureux lors de l'appel d'offres. Mais le Conseil d'État a décidé qu'un simple avenant au marché conclu pour Paris suffisait pour l'implantation d'un nombre réduit de stations supplémentaires. Jean-Marc Leclerc, « Le Conseil d'État autorise Decaux à étendre le Vélib' », *Le Figaro*, 12 juillet 2008.

La BDP du Haut-Rhin a franchi ce cap et fournit à une quarantaine de médiathèques de son département *via* son portail documentaire Calice68¹⁶⁹ des ressources en ligne, en plus d'un catalogue centralisé. Les plus petites bibliothèques ont ainsi un accès à des ressources qu'elles n'auraient pas pu s'offrir. Le service le plus connu de ce portail est l'offre de musique en ligne grâce à MusicMe. Dans ce cas, la sélection opérée par les discothécaires ne s'efface pas devant une offre imposée. Au contraire, chaque bibliothèque du réseau peut présenter ses propres sélections.

Trouver une identité ou comment sauver la bibliothèque Sorbier

La sélection des documents est au cœur du métier pour de nombreux bibliothécaires, c'est leur fierté de créer une bibliothèque pas comme les autres. Mais qu'en pensent les usagers ? Notons cette réflexion d'un homme de 56 ans, employé à la Poste, habitant à Issy-les-Moulineaux : « oui, je me déplacerais pour un fonds spécialisé, sinon les bibliothèques elles sont toutes pareilles ». Et si le principe de collection encyclopédique portait préjudice aux bibliothèques ? Ce principe a certes sa légitimité : il s'agit de fournir un accès au savoir de proximité, mais les petites bibliothèques, les annexes en particulier, peuvent-elles encore se permettre d'avoir cette collection encyclopédique ? Il semble qu'entre une petite bibliothèque et une grande bibliothèque un peu plus loin, le lecteur choisisse plus souvent la grande bibliothèque. C'est le cas par exemple de la bibliothèque Marguerite Duras qui a le mérite d'allier l'espace et la convivialité selon l'opinion unanime des personnes interrogées. Ce que ces dernières nous apprennent également, c'est qu'elles sont en train de modifier leurs habitudes de fréquentation et de quitter une bibliothèque pour une autre, et plus particulièrement de la bibliothèque Sorbier à Marguerite Duras. Sorbier a une surface de 300 m² sur deux niveaux. Spécialisée plutôt en jeunesse, elle dispose d'un fonds adulte de plus de 8000 livres et bandes dessinées. Marguerite Duras est dix fois plus grande et offre un choix de livres neufs (chose très importante aux yeux des enquêtés) et variés. La concurrence s'avère difficile pour Sorbier. Le temps est peut-être alors venu de proposer autre chose dans cette bibliothèque. C'est le pari qui a été fait pour la nouvelle bibliothèque Casque d'Or – Réunion qui sera à proximité de Marguerite Duras et qui travaillera beaucoup avec les associations locales dans un quartier défavorisé.

Une spécialisation documentaire permettrait peut-être de donner une nouvelle vie à Sorbier et aux petites bibliothèques de quartier. Les usagers des bibliothèques connaissent en général les fonds spécialisés des bibliothèques et se déplacent pour y avoir accès. Ainsi le public d'Issy-les-Moulineaux sait qu'il y a un fonds intéressant en musique contemporaine à Boulogne-Billancourt. Des établissements voisins pourraient ainsi travailler en complémentarité documentaire et offrir une meilleure collection à leurs usagers. Les bibliothèques Saint-Fargeau, Fessart et Place des Fêtes, très proches les unes des autres, formeraient de ce fait une seule bibliothèque en trois lieux différents. La création de fonds spécialisés fait d'ailleurs l'objet d'une aide financière de la part du Centre national du Livre¹⁷⁰. C'est grâce à cette subvention que la bibliothèque de Bobigny a pu constituer un fonds thématique sur la Shoah¹⁷¹.

¹⁶⁹ <http://www.calice68.fr/calice68.fr/> [consulté le 17 décembre 2010]

¹⁷⁰ CNL, Subvention à un projet thématique, <http://www.centrenationaldulivre.fr/?Subvention-a-un-projet-thematique> [consulté le 17 décembre 2010].

¹⁷¹ Bibliothèque de Bobigny, Un fonds de référence sur la Shoah, http://www.bobigny.fr/jsp/site/Portal.jsp?page_id=672 [consulté le 17 décembre 2010].

VALORISER ENSEMBLE : L'ACTION CULTURELLE

Créer ensemble

L'action culturelle semble être le moyen le plus simple pour mettre en place une coopération entre bibliothèques. Il s'agit en effet d'une forme souple et temporaire qui ne demande pas d'étapes administratives lourdes. Pourtant il y a assez peu d'actions culturelles élaborées de façon commune. Les grands opérateurs de ces actions partagées ont été évoqués plus haut : *Paris Bibliothèques*, le Salon du livre jeunesse de Montreuil. Mais l'un est plutôt réservé aux bibliothèques parisiennes, même si les autres établissements peuvent s'agréger ponctuellement à des opérations spéciales, et l'autre ne concerne que les actions en direction de la jeunesse. Il reste toute une palette d'animations qui sont créées de manière isolée dans chaque bibliothèque. Cela a un avantage évidemment, celui de l'autonomie de création, de la souplesse. Pourtant nous nous retrouvons ici encore dans un cas d'inégalité territoriale : la bibliothèque de Levallois-Perret pourra faire venir Yves Coppens et celle de Clichy-sous-Bois devra se contenter de l'heure du conte et de l'accueil de classes. Cette dernière, avec un peu plus de 10 emplois¹⁷² ne peut pas élaborer une politique d'action culturelle importante, malgré la meilleure volonté du monde. La coproduction permet de répartir les énergies et les moyens.

« La politique culturelle a aussi ses contraintes économiques, mais les projets en réseau ont surtout l'intérêt de fédérer les imaginations, de démultiplier les énergies, de mettre en place des complémentarités. La bibliothèque de quartier dispose aujourd'hui de collections patrimoniales virtuelles, la grande bibliothèque patrimoniale peut s'appuyer sur l'expérience de médiation des bibliothèques de proximité. Ensemble, elles peuvent entreprendre des projets inédits »¹⁷³.

Cette coopération en matière d'action culturelle pourrait se mettre en place à grande échelle dans l'agglomération parisienne autour des grands événements nationaux ou des grandes célébrations. Par exemple, en cette année de la Russie, une grande partie des bibliothèques municipales a organisé des conférences, des spectacles, des projections de films, des expositions autour de ce pays et de sa littérature. N'aurait-il pas été plus efficace que tout cela soit préparé en commun ? Le public des animations est mobile, mais nous pouvons nous demander jusqu'à quel point. Qu'il y ait la même exposition à Suresnes et à Bondy est-il gênant ? Les actions culturelles pourraient gagner en qualité en étant conçues en commun. Un des exemples réussis de coproduction d'animation a été l'exposition « La légende du roi Arthur » organisée par la BnF, les bibliothèques de Rennes et celles de Troyes. Cette exposition s'est déplacée d'une bibliothèque à l'autre, avec une valorisation des fonds patrimoniaux de chaque bibliothèque. Un même type d'action culturelle pourrait être organisé dans l'agglomération autour de l'Asie, par exemple, avec le fonds chinois d'Issy-les-Moulineaux et les fonds asiatiques de la bibliothèque Jean-Pierre Melville de Paris. Quant à une crainte possible d'uniformisation des animations, nous pouvons penser que c'est la médiation culturelle attachée à chaque bibliothèque qui pourra créer l'originalité.

¹⁷² Chiffres DLL 2008.

¹⁷³ Françoise Juhel, « De l'action culturelle en ligne aux pratiques en réseau », in *L'action culturelle en bibliothèque*, Éditions du cercle de la librairie, 2008, p. 121-122.

Valoriser l'histoire locale

Les animations thématiques pourraient être aussi des animations autour de l'histoire locale. Les bibliothèques concernées par cette étude sont d'abord des bibliothèques de lecture publique, mais certaines ont des fonds patrimoniaux, comme par exemple celle de Saint-Denis, et d'autres des fonds thématiques à visée historique. Ainsi la médiathèque Marguerite Duras a commencé à constituer un fonds sur l'histoire de l'Est parisien. Il y a sans doute une action à entreprendre autour de cette thématique avec les bibliothèques de l'Est de l'agglomération parisienne. En effet, cette partie de l'agglomération se caractérise par des traits similaires : anciens quartiers ouvriers, présence de nombreuses usines, et désormais de friches industrielles, évolution rapide des anciens quartiers pauvres (démolitions, constructions neuves, gentrification de la population), « unité politique ». Ces quartiers ont beaucoup à partager en termes d'histoire locale et font l'objet d'un intérêt naissant de la part de la population. Les journées du patrimoine ont été consacrées en 2007 pour la première fois au patrimoine industriel. L'office du tourisme de la Seine-Saint-Denis¹⁷⁴ propose régulièrement des visites d'entreprises, des balades urbaines sur l'histoire des villes, la découverte des cités-jardins où logeaient les ouvriers repoussés du centre-ville. Le réseau Plaine Commune présente en ce début de l'année 2011 une exposition, « Hétérotopia », composée de photographies des friches industrielles, de casernes et d'hôpitaux désaffectés. Assurément le patrimoine industriel et l'histoire ouvrière de l'est de l'agglomération intéressent et des partenariats peuvent se monter avec des musées locaux comme le Musée de l'histoire vivante de Montreuil, disposant d'importantes archives du monde ouvrier.

Des actions communes pourraient également être menées autour de la mémoire de la Shoah et de la déportation. La bibliothèque de Bobigny dispose d'un fonds thématique et pourrait coordonner des actions avec le Mémorial de la déportation de Drancy, le Mémorial de la Shoah à Paris et la bibliothèque Marguerite Audoux (III^{ème} arrondissement) avec son fonds spécialisé « Judaïca ».

Les exemples pourraient se multiplier, il ne manque plus que la volonté d'agir ensemble.

¹⁷⁴ Seine-Saint-Denis tourisme et loisirs, <http://www.tourisme93.com/> [consulté le 17 décembre 2010].

Conclusion

La coopération entre les bibliothèques de la ville de Paris et de la petite couronne n'est pas pour demain. De maigres tentatives d'actions communes ne comblent pas le fossé qui s'est creusé progressivement entre les deux côtés du périphérique. Les publics ne sont d'ailleurs pas les derniers à favoriser cette ignorance mutuelle. Mais les temps ont changé, une volonté politique est apparue pour impulser la coopération et les réseaux intercommunaux de lecture publique incitent à l'espoir. Leur activité et leur dynamisme promettent un bel avenir pour la coopération à condition qu'ils ne se ferment pas sur eux-mêmes.

La question de ce mémoire reste posée : comment faire pour répondre aux attentes d'un public à la recherche à la fois de la proximité et de l'accès au savoir et à la culture du monde entier ? Et si les bibliothécaires commençaient par se parler ? L'agglomération parisienne manque cruellement de lieux de dialogue entre professionnels. Les structures de coopération ne sont pas encore arrivées à une taille qui leur permettrait d'accéder à une véritable légitimité face à des opérateurs aussi puissants que peut l'être par exemple la mairie de Paris. Le MOTif pourrait être dans l'avenir le véritable coordinateur de la coopération entre bibliothèques.

Pour ces dernières, il s'agit de ne pas manquer le train de la coopération. Elle est devenue nécessaire dans ce contexte économique défavorable, même si pour reprendre les mots de Michel Lussault : « la mutualisation n'est pas là pour gérer la crise. Pour moi, la mutualisation et la coopération, c'est un principe de réussite ». Coopérer, c'est pouvoir présenter des projets cohérents de développement de la lecture publique à un moment où l'État et les collectivités territoriales favorisent les grands rassemblements. Ainsi un premier appel à projets pour le Grand Emprunt a été lancé récemment sur les technologies de numérisation et de valorisation des contenus culturels, scientifiques et éducatifs¹⁷⁵. De même, Paris Métropole a lancé, le 31 mai 2010, un appel à initiatives auprès des collectivités membres et de leurs regroupements¹⁷⁶. Il s'agit de faire émerger des projets métropolitains, concrets et réalisables à court terme. Cinq familles d'initiatives ont été définies dont une concerne la culture regroupant des initiatives qui s'intéressent aux liens entre culture et projet de territoire à toutes les échelles. La ville de Sevran a proposé d'« offrir un accès aux livres aux Sevranais qui ne disposent pas de librairie sur leur territoire » en installant une « folie » sur les berges du canal de l'Ourcq. Il est dommage que la bibliothèque de Sevran ne soit pas partie prenante d'un tel projet. Les bibliothèques ont besoin de se regrouper pour être visibles et ne plus manquer d'occasions.

Reste une dernière question essentielle au sujet de la coopération : la question de la gouvernance. Elle n'est abordée pas dans ce mémoire, et pour cause, elle est le principal sujet de tensions entre collectivités territoriales de l'agglomération parisienne. Pourtant une véritable coopération entre bibliothèques peut-elle se passer d'une structure de coordination et d'incitation ? Comme l'a exprimé Bernard Demay¹⁷⁷, « il faut une structure qui fasse marcher tout cela, la bonne volonté n'est pas suffisante ».

¹⁷⁵ MOTif, « Grand Emprunt : premier appel à projets », <http://www.lemotif.fr/fr/actualites/bdd/article/1178> [consulté le 3 janvier 2011].

¹⁷⁶ Paris Métropole, La carte des initiatives, <http://www.parismetropole.fr/initiatives/> [consulté le

¹⁷⁷ Entretien du 17 décembre 2010.

Bibliographie et sources

LES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS

ALIX, Yves, « La stagnation de la fréquentation des bibliothèques municipales, vue de la ville de Paris », *BBF*, 2003, n° 1, p. 85-88. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

ALIX, Yves, « Le fonds en langues asiatiques à la médiathèque Jean-Pierre-Melville à Paris », *BBF*, 2007, n° 3, p. 67-67. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

ALIX, Yves, WAHNICH, Stéphane, « Une familiarité distante », *BBF*, 2004, n° 2, p. 62-73. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010.

BODEUR-CRÉMIEUX, Clément, « Heurs et malheurs d'un maître d'ouvrage : », *BBF*, 2008, n° 4, p. 19-24. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

CAILLOT, Audrey, GESTIN, Marie-Laure, « Le pôle Infodor et l'accueil des publics non francophones à la bibliothèque Goutte-d'Or », *BBF*, 2009, n° 2, p. 46-49 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 04 janvier 2011

DANIS, Sophie, NETZER, Michel, « Enquête sur les bibliothèques municipales de prêt de la ville de Paris », *BBF*, 1991, n° 1, p. 69-71. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 22 novembre 2010.

DOURY-BONNET, Juliette, « Les enjeux de la lecture publique aujourd'hui à Paris », *BBF*, 2004, n° 3, p. 107-107. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010.

DOURY-BONNET, Juliette, « Publics : quelles attentes ? Bibliothèques : quelles concurrences ? », *BBF*, 2004, n° 5, p. 106-108 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

GIRARD-BILLON, Aline, HERSENT, Jean-François, « Pratiques des bibliothèques à Paris aujourd'hui », *BBF*, 1998, n° 4, p. 13-22. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 24 novembre 2010.

GIRARD-BILLON, Aline, HERSENT, Jean-François, « Les non-usagers des bibliothèques parisiennes », *BBF*, 1998, n° 5, p. 43-44. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 24 novembre 2010.

GIRARD-BILLON, Aline, HERSENT, Jean-François, « Les usagers des bibliothèques parisiennes », *BBF*, 1998, n° 5, p. 45-51. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 24 novembre 2010.

GIRARD-BILLON, Aline, « Les bibliothèques à Paris », *BBF*, 2000, n° 1, p. 13-19. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

GIRARD-BILLON, Aline, « Les bibliothèques publiques des grandes villes françaises et étrangères », *BBF*, 2002, n° 4, p. 70-83. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

JAUBERTIE, Louis. *Les bibliothèques de la ville de Paris, 1967 à 2001*. Mémoire d'étude DCB, Enssib, janvier 2010. 93 p.

LE SAUX, Annie, « Les collections des bibliothèques à Paris », *BBF*, 2002, n° 2, p. 109-111. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

NETZER, Michel, « Les bibliothèques de la ville de Paris », *BBF*, 1992, n° 4, p. 18-19. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 22 novembre 2010.

OPLPP. *Publics et usages des bibliothèques : un défi pour la coopération*. Paris : BPI, 1998, 206 p.

OPLPP. *Les collections des bibliothèques à Paris, mieux les connaître, mieux les partager*. Paris : BPI, 2002. 94 p.

ORLOFF, Christine, « La médiathèque Jean-Pierre Melville », *BBF*, 1996, n° 5, p. 21-24. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 novembre 2010.

PAVLIDÈS, Christophe, « Les grands chantiers parisiens », *BBF*, 2002, n° 2, p. 108-109. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

PIERRET, Gilles, « La médiathèque musicale de Paris quinze ans après », *BBF*, 2002, n° 2, p. 56-59. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

POULAIN, Martine, « La lecture publique à Paris », *BBF*, 1995, n° 1, p. 80-81 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 novembre 2010

UTARD, Jean-Claude, « Livre et petite enfance à Paris », *BBF*, 1999, n° 3, p. 94-96. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 24 novembre 2010.

UTARD, Jean-Claude, « Les pratiques culturelles et les bibliothèques vues de Paris », *BBF*, 2010, n° 5, p. 72-75. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 04 janvier 2011.

LES BIBLIOTHÈQUES DE LA PETITE COURONNE

ARLABOSSE, Suzanne, TABAH, Dominique, « Les services et l'action des bibliothèques en direction des populations immigrées et non francophones : l'exemple de la Seine-Saint-Denis », *BBF*, 2009, n° 2, p. 39-45 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 04 janvier 2011.

CUFFINI, Emmanuel, « La lecture à Montreuil-sous-Bois », *BBF*, 2002, n° 1, p. 78-80. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

GIAPPICONI, Thierry, « La programmation de la nouvelle bibliothèque municipale de Fresnes », *BBF*, 1994, n° 3, p. 38-45. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 novembre 2010.

GREEN, Anne-Marie, MOUCHTOURIS, Antigone (dir.). *Lire en banlieue : le fonctionnement et les publics d'une bibliothèque municipale*. Paris : L'Harmattan, 1993. 218 p.

JACQUES, Jean-François, « La médiathèque d'Issy-les-Moulineaux », *BBF*, 1994, n° 2, p. 36-37. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 novembre 2010.

JACQUES, Jean-François, « La formation des adultes à la médiathèque d'Issy-les-Moulineaux », *BBF*, 2002, n° 3, p. 65-69. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

PATEZ, Alain, « Bibliothèque et lecture en mobilité », *BBF*, 2004, n° 6, p. 98-104. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

TABAH, Dominique, « Le livre et la lecture an Seine-Saint-Denis », *BBF*, 1990, n° 1, p. 50-52. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 22 novembre 2010.

TABAH, Dominique, « Le rôle social et culturel des bibliothèques vu de Bobigny », *BBF*, 1997, n° 1, p. 41-50. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 24 novembre 2010.

TABAH, Dominique, « La bibliothèque et son public, grandeur nature », *BBF*, 2002, n° 1, p. 14-17. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

YVERT, Louis. *La lecture publique en Seine-Saint-Denis*. Bobigny : Conseil général, 1992. 213 p.

LA COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES

AROT, Dominique, « La coopération des bibliothèques en France », *BBF*, 2003, n° 2, p. 5-12. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

BAKKER, Trix, « La bibliothèque virtuelle », *BBF*, 1999, n° 2, p. 77-82. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 24 novembre 2010.

BERTRAND, Anne-Marie, « Bibliothèques et intercommunalité », *BBF*, 2002, n° 2, p. 111-113. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

BERTRAND, Anne-Marie, « Bibliothèques et territoires », *BBF*, 2004, n° 5, p. 102-104. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

BOITARD, Laurence, « Lecture publique et intercommunalité », *BBF*, 2001, n° 3, p. 44-47. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

CALENGE, Bertrand, DOUBROFF, Olivier, « Du dépôt à la bibliothèque intercommunale », *BBF*, 1990, n° 1, p. 33-44. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 22 novembre 2010.

CALENGE, Bertrand, « Réseaux à facettes », *BBF*, 1992, n° 5, p. 12-23. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 22 novembre 2010.

DANSET, Françoise, MASSAL, Marie-Françoise, « Le réseau documentaire du Val-d'oise », *BBF*, 1996, n° 2, p. 46-50. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 novembre 2010.

DEBRION, Philippe, « Intercommunalité et bibliothèques », *BBF*, 2001, n° 3, p. 60-63. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

« Décentralisation et bibliothèques publiques », *BBF*, 1984, n° 4, p. 269-297. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 22 novembre 2010.

DUJARDIN, Brigitte, « Mutualiser pour répondre à de nouveaux besoins », *BBF*, 2006, n° 5, p. 101-102. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

DUJOL, Anne, « L'avenir de la coopération entre bibliothèques », *BBF*, 1999, n° 6, p. 100-101. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 24 novembre 2010.

FRANQUEVILLE, Pierre, « Les nouveaux outils de l'urbanisme », *BBF*, 2000, n° 3, p. 97-104. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

GALAUD, Nicolas, « Bibliothèques et territoires », *BBF*, 2001, n° 3, p. 20-26. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

GIAPPICONI, Thierry, GIRARD, Christine, « Mutualiser l'action des bibliothèques territoriales et universitaires : », *BBF*, 2009, n° 2, p. 18-27 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 04 janvier 2011.

GOASGUEN, Jean, « Coopération : un oui franc et massyf », *BBF*, 1986, n° 2, p. 114-127. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 19 novembre 2010.

JOCTEUR MONTROZIER, Yves, « La coopération entre les bibliothèques face aux enjeux du web et de la numérisation partagée », *BBF*, 2003, n° 6, p. 96-97. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

LE SAUX, Annie, « Une nouvelle forme de coopération », *BBF*, 1990, n° 2, p. 152-154. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 22 novembre 2010.

LE SAUX, Annie, « Publics et usages des bibliothèques », *BBF*, 1998, n° 4, p. 129-131. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 24 novembre 2010.

LE SAUX, Annie, « Bibliothèques et intercommunalité », *BBF*, 2000, n° 5, p. 121-124. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

LE TOURNEAU, Cécile, « Un système d'information géographique », *BBF*, 2000, n° 6, p. 77-81. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

LIÉBER, Claudine, « Coopération et bibliothèques territoriales », *BBF*, 1997, n° 1, p. 63-66. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 24 novembre 2010.

NEXON, Yannick, « Médiathèques et métropoles », *BBF*, 1996, n° 6, p. 72-74. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 novembre 2010.

NOYÉ, Christophe, « Intercommunalités culturelles », *BBF*, 2001, n° 3, p. 40-43. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

PEDOT, Béatrice, « Les structures régionales pour le livre », *BBF*, 2003, n° 2, p. 18-24. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

PEYRE, Françoise, « La bibliothèque à l'heure de l'intercommunalité », *BBF*, 2006, n° 4, p. 77-78. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

POLLIN, Christiane, « Les réseaux de lecture dans les villes moyennes et leurs agglomérations », *BBF*, 1993, n° 2, p. 23-33. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 novembre 2010.

Questions de coopération, dossier, *BBF*, 1991, n° 3. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 22 novembre 2010.

SANZ, Pascal (dir.). *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2008. 315 p.

TEILLET, Philippe, « Les politiques culturelles dans le mouvement intercommunal », *BBF*, 2010, n° 2, p. 9-12. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 04 janvier 2011

THOMAS, Leslie, « Intégrer des projets intercommunaux en bibliothèque municipale », *BBF*, 2001, n° 3, p. 56-59. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 07 décembre 2010

L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE, LE GRAND PARIS, PARIS MÉTROPOLÉ

GILLI, Frédéric, OFFNER, Jean-Marc. *Paris, métropole hors les murs. Aménager et gouverner un Grand Paris*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. 2008. 186 p.

Les Communes de Paris [images animées]. Webdocumentaire de Simon Buisson, 2010. [en ligne] <http://www.lescommunesdeparis.fr> [consulté le 18 novembre 2010]

OFFNER, Jean-Marc. « Le Grand Paris », *Problèmes politiques et sociaux*, novembre 2007, n° 942, La documentation française.

Webographie

Paris Métropole, www.parismetropole.fr

Le Grand Paris, www.mon-grandparis.fr

Le Grand Paris de l'agglomération parisienne, www.legrandparis.culture.gouv.fr

Blog de Pierre Mansat, Paris métropole fédérée, www.pierremansat.com

Atelier parisien d'urbanisme, www.apur.org

Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Île-de-France, www.iaurif.org

Table des annexes

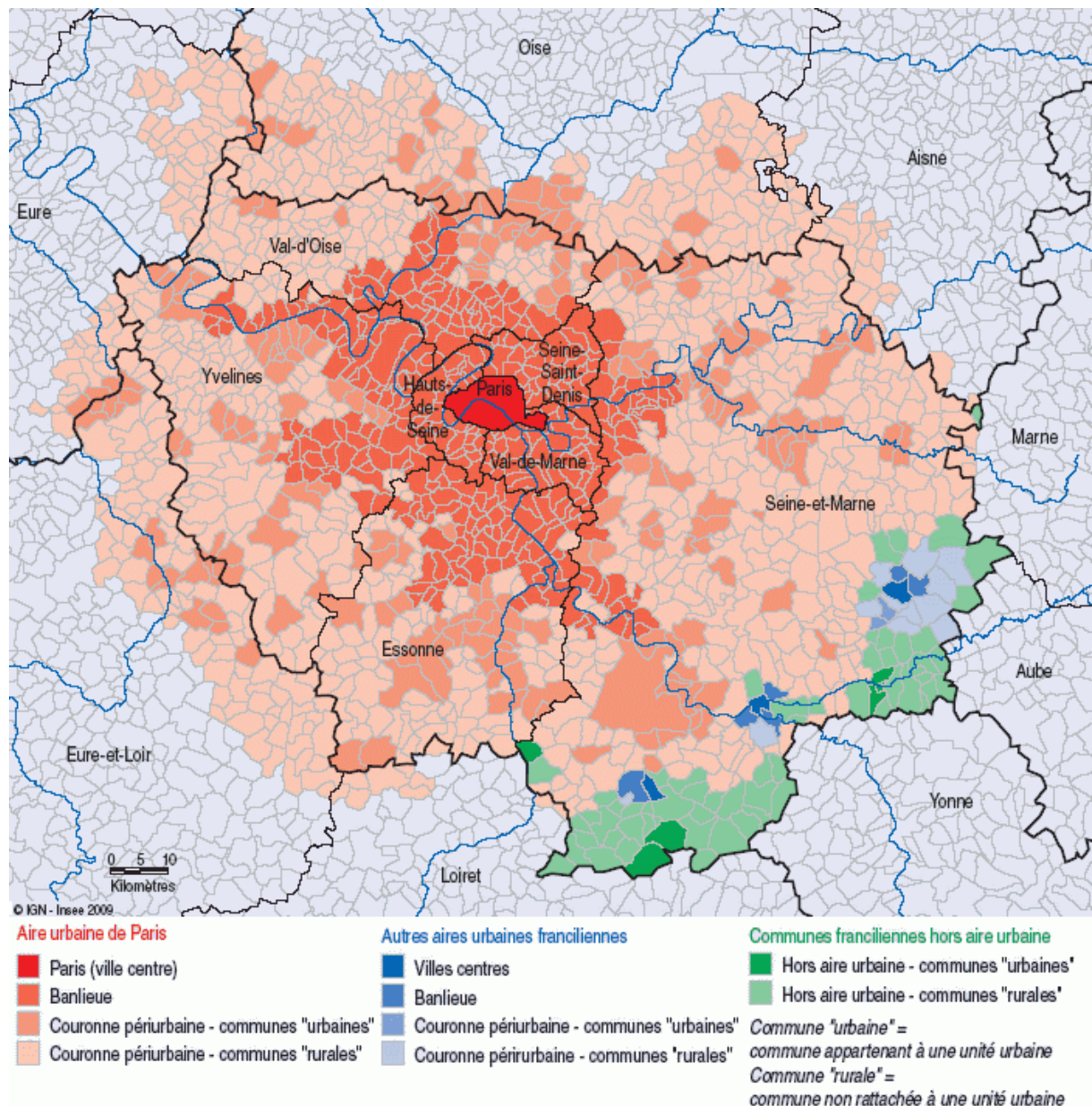
ANNEXE 1 : L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE.....	72
ANNEXE 2 : LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE	75
ANNEXE 2 : DIAPORAMA DE PRESSE SUR L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE	91
ANNEXE 3 : ENQUÊTE AUPRÈS DU PUBLIC	95
ANNEXE 4 : LISTE DES ENTRETIENS.....	98

Annexe 1 : L'agglomération parisienne

L'AIRE URBAINE DE PARIS

Source : Insee

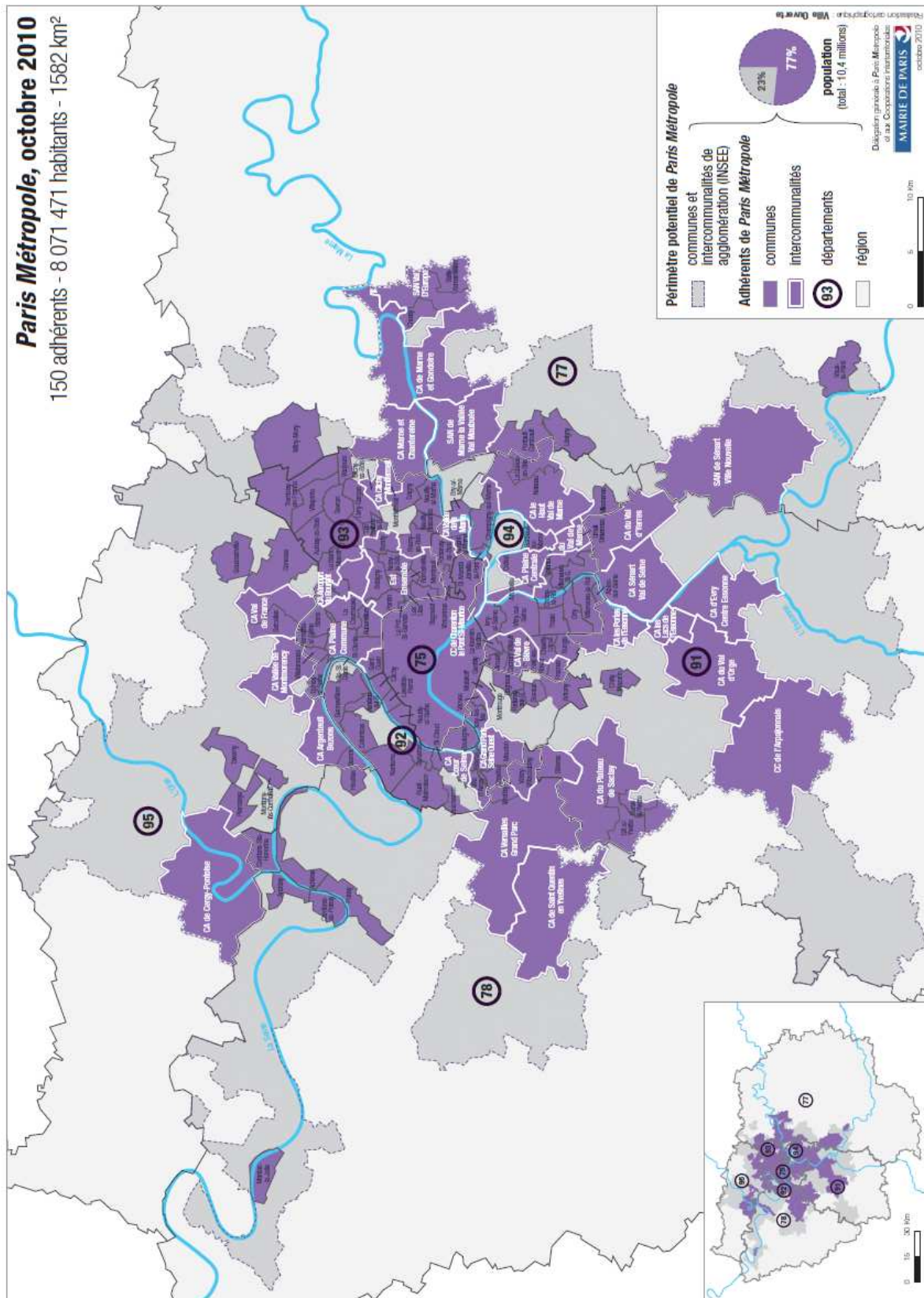
(http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=20&ref_id=14206&page=alape/a/lap311/alap311_encad1.htm, consulté le 24 novembre 2010)



PARIS MÉTROPOLE

Source : Site officiel de Paris Métropole

(http://www.parismetropole.fr/images/stories/PM_adhrent_au_4_octobre_2010.pdf, consulté le 24 novembre 2010))

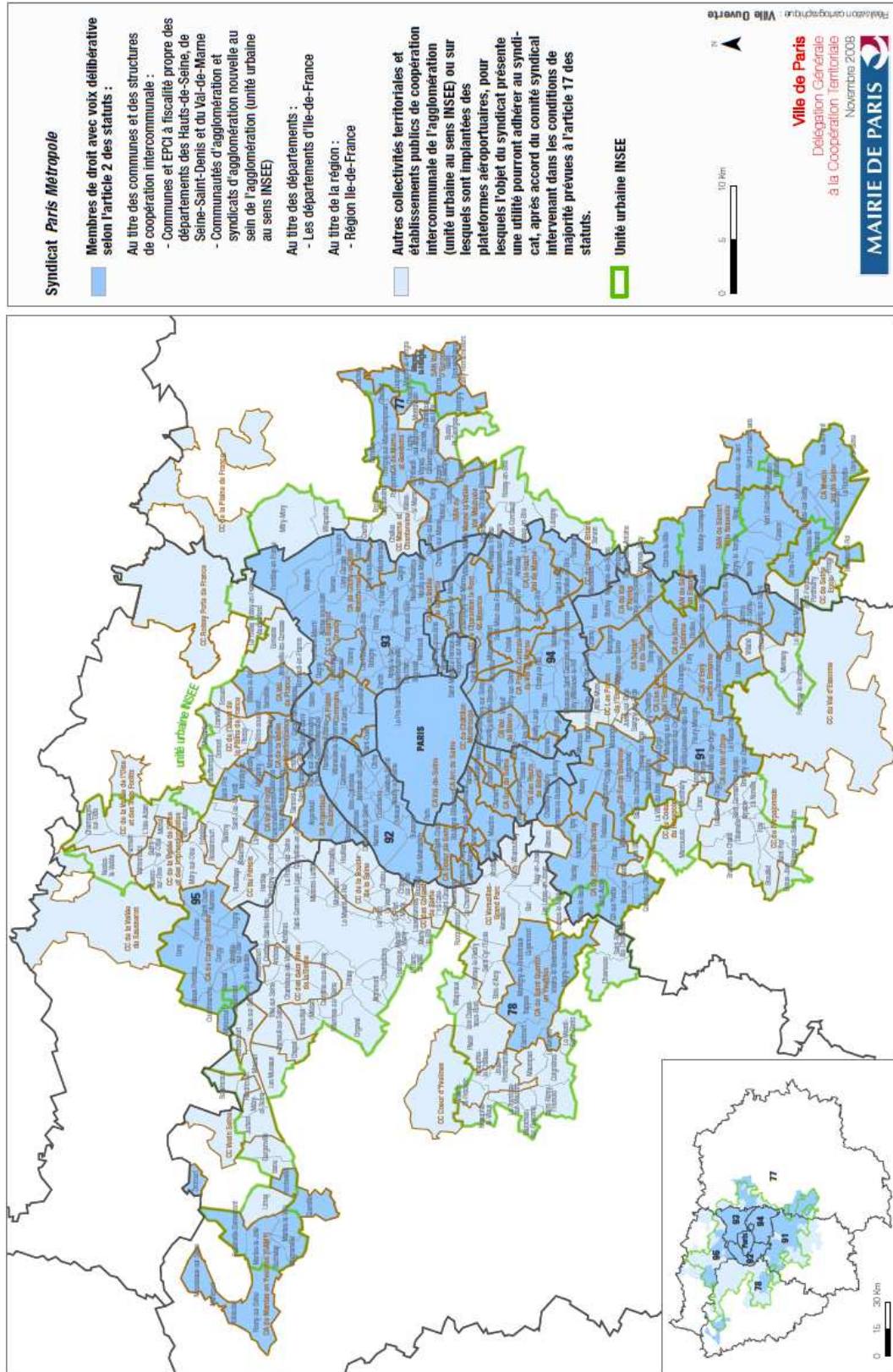


PÉRIMÈTRE POTENTIEL DE PARIS MÉTROPOLE

Source : Site officiel de Paris Métropole

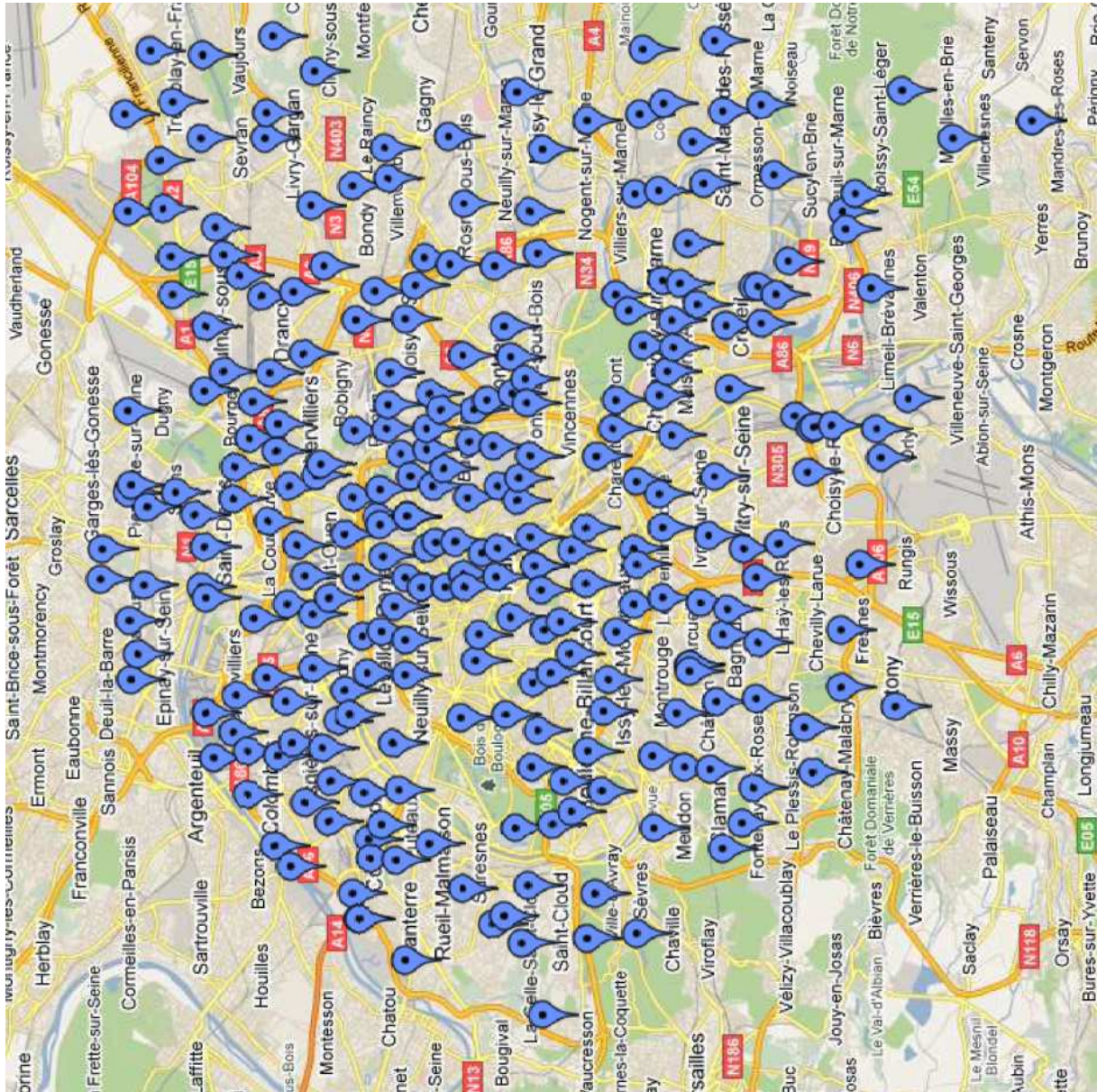
(http://www.parismetropole.fr/images/stories/carte_potentielle_Paris_Metropole.pdf, consulté le 24 novembre 2010)

Syndicat Paris Métropole



Annexe 2 : Les bibliothèques municipales de l'agglomération parisienne

La carte des bibliothèques municipales de l'agglomération parisienne a été confectionnée spécialement pour le mémoire à l'aide de Google maps. Elle est disponible en ligne à cette adresse : <http://maps.google.fr/maps/ms?hl=fr&ie=UTF8&msa=0&msid=204081134466503262233.00048f84d880e4c26a15b&z=10>



Bibliothèque	Adresse
Paris http://bibliotheques.paris.fr/ (population : 2215197 ¹⁷⁸)	
1 ^{er} arrondissement (population : 18048)	
Louvre	4 place du Louvre
Médiathèque musicale de Paris	Forum des Halles, 8 porte Saint-Eustache
2 ^{ème} arrondissement (population : 21915)	
Charlotte Delbo	2 passage des Petits Pères
3 ^{ème} arrondissement (population : 34874)	
Marguerite Audoux	10 rue Portefoin
4 ^{ème} arrondissement (population : 28868)	
Baudoyer	2 place Baudoyer
Isle Saint Louis	21 rue Saint-Louis-en-l'Isle
5 ^{ème} arrondissement (population : 63390)	
Buffon	15 bis rue Buffon
L'Heure Joyeuse	6-12 rue des Prêtres Saint-Séverin
Mouffetard	74-76 rue Mouffetard
Rainer Maria Rilke – Port Royal	88 ter boulevard du Port-Royal
6 ^{ème} arrondissement (population : 46202)	
André Malraux	112 rue de Rennes
7 ^{ème} arrondissement (population : 58207)	
Amélie	164 rue de Grenelle
Saint-Simon	116 rue de Grenelle
8 ^{ème} arrondissement (population : 39677)	
Courcelles	17 ter avenue Beaucour
Europe	3 rue de Lisbonne
9 ^{ème} arrondissement (population : 59266)	
Chaptal	26 rue Chaptal
Drouot	11 rue Drouot
Valeyre	24 rue Rochechouart
10 ^{ème} arrondissement (population : 94186)	
Château d'Eau	72 rue du Faubourg Saint-Martin
François Villon	81 boulevard de la Villette
Lancry	11 rue de Lancry

¹⁷⁸ Recensement de la population 2007.

11 ^{ème} arrondissement (population : 153047)	
Faidherbe	18-20 rue Faidherbe
Parmentier	20 bis avenue Parmentier
12 ^{ème} arrondissement (population : 144010)	
Diderot	42 avenue Daumesnil
Picpus	70 rue de Picpus
Saint-Éloi	23 rue du Colonel Rozanoff
13 ^{ème} arrondissement (population : 181316)	
Glacière	132 rue de la Glacière
Italie	211-213 boulevard Vincent Auriol
Jean-Pierre Melville	79 rue Nationale
14 ^{ème} arrondissement (population : 135618)	
Georges Brassens	38 rue Gassendi
Plaisance	5 rue de Ridder
Vandamme	80 avenue du Maine
15 ^{ème} arrondissement (population : 234642)	
Beaugrenelle	36-40 rue Émeriau
Gutenberg	8 rue de la Montagne d'Aulas
Marguerite Yourcenar	41 rue d'Alleray
Vaugirard	154 rue Lecourbe
16 ^{ème} arrondissement (population : 161926)	
Musset	20 rue Musset
Germaine Tillion - Trocadéro	6 rue du commandant Schloesing
17 ^{ème} arrondissement (population : 166279)	
Batignolles	18 rue des Batignolles
Colette Vivier - Brochant	6 rue Fourneyron
Edmond Rostand	11 rue Nicolas Chuquet
18 ^{ème} arrondissement (population : 192675)	
Clignancourt	29 rue Hermel
Goutte d'Or	2 rue Fleury
Maurice Genevoix	19 rue Tristan Tzara
Porte Montmartre	18 avenue de la Porte Montmartre
19 ^{ème} arrondissement (population : 185748)	
Benjamin Rabier	141 avenue de Flandre
Crimée	42 rue Petit
Fessart	6 rue Fessart
Flandre	35 avenue de Flandre
Hergé	2 rue du Département

Place des Fêtes	18 rue Janssen
20 ^{ème} arrondissement (population : 195303)	
Casque d'Or - Réunion	29-35 rue des Haies
Couronnes	66 rue des Couronnes
Marguerite Duras	115 rue de Bagnolet
Mortier	109 boulevard Mortier
Saint-Fargeau	12 rue du Télégraphe
Sorbier	17 rue Sorbier
Hauts-de-Seine	
Antony http://www.bm.ville-antony.fr/cda/portal.aspx?INSTANCE=exploitation (population : 62460)	
Anne Fontaine	20 rue Maurice Labrousse
Arthur Rimbaud	2 place des Baconnets
Châtenay-Malabry http://www.mediatheque-chatenaymalabry.net/mediatheque-chatenaymalabry.net/?id_profil=1 (population : 32379)	
Médiathèque	7-9 rue des Vallées
Louis Aragon	Place Léon Blum
Sceaux http://bibliotheque.sceaux.fr/opacwebaloes/index.aspx (population : 19986)	
Bibliothèque municipale	7 rue Honoré de Balzac
Bourg-la-Reine http://www.bibliothequediscothequebourglareine.net/bibliothequediscothequebourglareine.net/ (population : 19906)	
Bibliothèque municipale	7 rue Le Bouvier
Bagneux http://www.bm-bagneux92.fr/bagneux/index.php (population : 38890)	
Louis Aragon	2 avenue Gabriel Péri
Fontenay-aux-Roses http://www.mediatheque-fontenay.fr/ (population : 24306)	
Médiathèque	6 place du Château Sainte-Barbe
Le Plessis-Robinson http://www.plessis-robinson.com/sous_chap.html?s=139 (population : 23415)	
Bibliothèque	2 rue André Le Nôtre
Clamart http://mediatheque.clamart.fr/ (population : 51572)	
François Mitterrand	Rue d'Auvergne
La Buanderie	Place Ferrari
La Fourche	216 avenue Jean Jaurès
Jardin parisien	20 rue du Parc

Châtillon http://bm-chatillon.fr/opacwebaloes/index.aspx (population : 32935)	
Max-Pol Fouchet	2 rue Lasègue
Montrouge http://www.ville-montrouge.fr/temps-libre/mediatheque/ (population : 46800)	
Médiathèque	32 rue Gabriel Péri
Malakoff http://mediatheque.malakoff.fr/opacwebaloes/index.aspx (population : 31007)	
Pablo Neruda	24 rue Béranger
Vanves http://www.ville-vanves.fr/article.php3?id_article=201 (population : 27127)	
Bibliothèque	16 rue Sadi Carnot
Issy-les-Moulineaux http://www.issy.com/index.php/fr/culture/mediatheques (population : 63044)	
Médiathèque Centre Ville	33 rue du gouverneur général Eboué
Médiathèque des Chartreux	2 rue du Clos-Munier
Boulogne-Billancourt http://www.boulognebillancourt.fr/cms/index.php?option=com_content&task=view&id=158?&leftid=400&mpid=5&submid=1&Itemid=400 (population : 112043)	
Landowski	28 avenue André Morizet
Billancourt	11 bis rue de Clamart
Parchamp	4 bis avenue Charles de Gaulle
Point-du-Jour	128 rue Les-Enfants-du-Paradis
Meudon http://www.ville-meudon.fr/culture/mediatheque (population : 45682)	
Pôle de Meudon	2 rue de l'Eglise
Pôle de Meudon-la-Forêt	Avenue du général de Gaulle
Sèvres http://www.ville-sevres.fr/ewb_pages/b/bibliotheque-actualites.php (population : 23505)	
Bibliothèque	8 rue de Ville d'Avray
Chaville http://www.bm-chaville.fr/opacwebaloes/index.aspx (population : 18825)	
Bibliothèque	3 parvis Robert Schuman
Ville d'Avray http://81.93.23.222/opacweb/ (population : 11129)	
Bibliothèque	Place Charles de Gaulle

Saint-Cloud http://www.saintcloud.fr/mediatheque/ (population : 29981)	
Médiathèque municipale	60 rue Gounod
Marnes-la-Coquette (pas de bibliothèque) (population : 1733)	
Vaucresson (bibliothèque associative) (population : 8979)	
Garches http://www.ville-garches.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=41&Itemid=68 (population : 18504)	
Maurice Genevoix	2 rue de l'Eglise
Enfants	9 rue des Suisses
Annexe Adultes	29 rue du 19 janvier
Rueil-Malmaison http://www.mediatheque-rueilmalmaison.fr/ (population : 79379)	
Jacques Baumel	15-21 boulevard du Maréchal Foch
Suresnes http://www.mediatheque-suresnes.fr/MASC/ (population : 45039)	
Médiathèque	5 rue Ledru-Rollin
Bibliothèque des Chênes	7 allée des Primevères
Bibliothèque des Sorbiers	5 allée des Platanes
Puteaux http://bibliotheques.puteaux.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=EXPLOITATION (population : 44278)	
Palais de la Médiathèque	122 rue de la République
Jules Verne	4 rue Marcelin Berthelot
Nanterre http://mediatheques.nanterre.fr/OPACWebAloes/index.aspx?IdPage=1 (population : 90903)	
Pierre et Marie Curie	5 place de l'Hôtel de Ville
Médiathèque des Fontenelles	27 rue de la Paix
Flora Tristan	2 rue des Anciennes Mairies
Médiathèque du Petit Nanterre	6 place des Muguets
Médiathèque musicale	8 rue des Anciennes Mairies
Colombes http://mediatheques.colombes.fr/ (population : 83220)	
Jacques Prévert	6 passage Jacques Prévert
Jules Michelet	11 rue Jules Michelet
Louis Aragon	6 place Louis Aragon
La Garenne-Colombes http://www.lagarennecolombes.fr/index.php/default/#?idpage=270&idmetacontenu= (population : 27211)	
Bibliothèque	48 rue de l'Aigle

<p>Bois-Colombes</p> <p>http://www.bois-colombes.com/culture/cultures4.php</p> <p>(population : 27793)</p>	
Jean Monnet	9 rue Félix Braquet
Jacques Brel	136 rue de l'Abbé Glatz
<p>Courbevoie</p> <p>http://www.ville-courbevoie.fr/loisirs/culture/biblio/</p> <p>(population : 85716)</p>	
Bibliothèque principale	41 rue de Colombes
Les Damiers	30 place des Saisons
Charcot	184 bis boulevard Saint-Denis
La Frégate	3-5 allée Rodin
<p>Neuilly-sur-Seine</p> <p>http://www.ville-neuillysurseine.fr/1-14083-La-Mediatheque.php</p> <p>(population : 61213)</p>	
Médiathèque Rue de Longchamp	68 rue de Longchamp
Médiathèque Villa Emile Bergerat	5 villa Emile Bergerat
<p>Levallois-Perret</p> <p>http://mediatheque.ville-levallois.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=exploitation&PORTAL_ID=general_portal.xml</p> <p>(population : 63643)</p>	
Gabriel Péri	57 rue Gabriel Péri
Albert Camus	29 avenue de l'Europe
Gustave Eiffel (ouverture 2011)	111 rue Jean Jaurès
<p>Clichy-la-Garenne</p> <p>http://www.ville-clichy.fr/index.php?Rub=62</p> <p>(population : 58957)</p>	
Médiathèque municipale	98 rue Martre
<p>Asnières-sur-Seine</p> <p>http://www.asnieres-sur-seine.fr/Culture/Mediatheques</p> <p>(population : 82720)</p>	
Emile Bernard	15 rue de la Concorde
Eugène Flachat	45 rue Henri Martin
Alexandre Jardin	107 rue Emile Zola
<p>Gennevilliers</p> <p>http://bib.ville-gennevilliers.fr/cgi-bin/abweb</p> <p>(population : 42275)</p>	
François Rabelais	177 avenue Gabriel Péri
Robert Doisneau	30-40 rue François Kovac
André Malraux	28 avenue Lucette Mazalaigue
<p>Villeneuve-la-Garenne</p> <p>http://villeneuvelagarenne.agate-sigb.com/rechercher/portail.php</p> <p>(population : 24706)</p>	
Bibliothèque	23 quai d'Asnières
Seine-Saint-Denis	
<p>Saint-Ouen</p> <p>http://www.ville-saintouen.fr/index.php?pge=57</p> <p>(population : 44309)</p>	
Persépolis	4 avenue Gabriel Péri

Glarner	43 avenue du Capitaine Glarner
Lucie Aubrac	13-15 rue Eugène Berthoud
Réseau Plaine Commune http://www.mediatheques-plainecommune.fr/opacwebaloes/index.aspx	
Aubervilliers (population : 74221)	
Saint-John Perse	2 rue Edouard Poisson
André Breton	1 rue Bordier
Henri Michaux	27 bis rue Lopez et Jules Martin
Paul Eluard	30 rue Gaëtan Lamy
Saint-Denis (population : 101880)	
Centre Ville	4 place de la Légion d'Honneur
Don Quichotte	120 avenue du Président Wilson
Aladin	2 rue Henri Barbusse
Gulliver	7 rue du Plouich
L'Île-Saint-Denis (population : 7123)	
Elsa Triolet	3 rue Lénine
Jean Lurçat	9 rue Jean Lurçat
Epinay-sur-Seine (population : 52318)	
Colette	49 avenue de Paris
Albert Camus	11 rue Félix Merlin
Jules Vallès	75 avenue de la Marne
Villetaneuse (population : 12520)	
Jean Renaudie	52 rue Roger Salengro
Max-Pol Fouchet	7 rue Paul Langevin
Pierrefitte-sur-Seine (population : 28475)	
Jacques Duclos	16 avenue Gabriel Péri
Stains (population : 34890)	
Médiathèque du Temps Libre	30-34 avenue George Sand
Louis Aragon	4 place du Colonel Fabien
Saint-Just	36 avenue Louis Bordes
La Courneuve (population : 37539)	
Centre Ville	4 rue Jules Ferry
Maison de l'Enfance	56 rue Anatole France
John Lennon	9 avenue du Général Leclerc
Réseau des médiathèques de l'aéroport du Bourget http://www.lebourget-drancy.org/opacwebaloes/index.aspx	
Dugny (population : 10519)	

Anne Frank	Avenue Ambroise Croizat
Le Bourget (population : 13019)	
Médiathèque	63 avenue de la Division Leclerc
Drancy (population : 66454)	
Georges Brassens	65 avenue Marceau
Economie	29 rue Dominique Roberty
Bois de Groslay	Rue des Bois de Groslay
Gaston Roulaud	Cité Gaston Roulaud
Avenir	Place de l'Amitié
Bobigny http://www.bobigny.fr/jsp/site/Portal.jsp?page_id=235 (population : 48528)	
Elsa Triolet	4 rue de l'Union
Emile Aillaud	60 avenue Edouard Vaillant
Bondy http://bibliobondy.canalblog.com/ (population : 53503)	
Denis Diderot	23 rue Roger Salengro
Les Pavillons-sous-Bois http://www.ville-pavillons-sous-bois.fr/bibliotheque.htm (population : 20644)	
Bibliothèque municipale	8 allée Robillard
Noisy-le-Sec http://www.mediatheque-noisylesec.org/ (population : 39066)	
Roger Gouhier	3 rue Jean Jaurès
Annexe	10 rue Paul Verlaine
Romainville http://bibliotheque-romainville.over-blog.com/ (population : 25783)	
Romain Rolland	61 avenue de Verdun
Pantin http://www.ville-pantin.fr/culture/bibliotheques/les-bibliotheques-de-pantin/ (population : 53658)	
Elsa Triolet	102 avenue Jean Lolive
Jules Verne	73 avenue Edouard Vaillant
Romain Rolland	Avenue des Courtilières
Le Pré-Saint-Gervais http://www.villedupre.fr/bibliotheque (population : 17335)	
François Mitterrand	46 avenue Jean Jaurès
Les Lilas http://www.ville-leslilas.fr/quotidien/place_annu.php?id_place=29 (population : 22479)	
André Malraux	35 place Charles de Gaulle

Bagnolet http://mediatheque.ville-bagnolet.fr/ (population : 34595)	
Médiathèque	1 rue Marceau
Pablo Neruda	32 rue Pierre et Marie Curie
Annexe des Coutures	37 rue Jules Ferry
Montreuil http://bib.montreuil.free.fr/infos/index.htm (population : 102889)	
Robert Desnos	14 boulevard Rouget de Lisle
Paul Eluard	10 rue Valette
Colonel Fabien	118 avenue du Colonel Fabien
Daniel Renoult	22 place Le Morillon
Rosny-sous-Bois http://www.mairie-rosny-sous-bois.fr/spip.php?article2780 (population : 41565)	
Louis Aragon	20 Mail Jean-Pierre Timbaud
Marguerite Yourcenar	1 bis rue des Sycomores
Villemomble http://www.mediatheque.villemomble.fr/opacwebaloes/index.aspx?IdPage=1 (population : 28562)	
Robert Calmèjane	118 Grande Rue
Neuilly-Plaisance http://www.mairie-neuillyplaisance.com/index.php/culture-et-loisirs/la-bibliotheque-municipale.html?layout=category (population : 20354)	
Guy de Maupassant	11 rue du Général de Gaulle
Neuilly-sur-Marne http://www.mairiedeneuillysurmarne.com/Chapitre_culture/equip_bibli.htm (population : 33680)	
Saint Exupéry	212 avenue du 8 mai 1945
Noisy-le-Grand http://www.noisylegrand.fr/culture.asp?IdPage=2796 (population : 63005)	
Médiathèque	36 rue de la République
Gournay-sur-Marne (pas de bibliothèque) (population : 6246)	
Gagny http://www.ville-gagny.fr/Loisirs_Culture.asp?IdEqCulturel=336 (population : 38609)	
Georges Perec	20 avenue Jean Jaurès
Le Raincy http://www.leraincy.com/culture_w/index.html (population : 14321)	
Bibliothèque	12 avenue de la Résistance
Clichy-sous-Bois http://www.clichy-sous-bois.fr/jsp/site/Portal.jsp?page_id=36 (population : 29849)	
Cyrano de Bergerac	Rue des Bleuets

Montfermeil http://www.ville-montfermeil.fr/-La-Mediatheque-.html (population : 26060)	
Médiathèque du Petit Prince	1 boulevard Hardy
Coubron http://www.coubron.fr/product.php?productid=40&cat=8&page=1 (population : 4696)	
Bibliothèque municipale	137 rue Jean Jaurès
Vaujours http://bibliotheque.vaujours.fr/ (population : 6173)	
Bibliothèque municipale	78 rue de Meaux
Livry-Gargan http://www.livry-gargan.fr/article/archive/207/ (population : 42075)	
René Cassin	10 avenue du Consul Général Nordling
Sevran http://biblio.ville-sevran.fr/ipac20/ipac.jsp?session=1G9184B691A21.8007&profile=web&menu=accueil&submenu=subtab49&ts=1291848707264 (population : 51449)	
Albert Camus	6 rue de la Gare
Elsa Triolet	9 place Elsa Triolet
Marguerite Yourcenar	Place Nelson Mandela
Aulnay-sous-Bois http://reseaudesbibliotheques.aulnay-sous-bois.com/opacwebaloes/index.aspx (population : 83048)	
Dumont	12 boulevard Galliéni
Guillaume Apollinaire	22-24 rue Turgot
Jules Verne	8 rue du Limousin
Alphonse Daudet	Rue Henri Simon
Elsa Triolet	Rue Henri Matisse
Le Blanc-Mesnil http://mediatheque.ville-blanc-mesnil.fr/opacwebaloes/index.aspx?IdPage=1 (population : 51220)	
Edouard Glissant	1-5 place de la Libération
Jacques Prévert	Boulevard Jacques Decour
Villepinte http://mediatheque.centreculturel-villepinte.fr/ (population : 35639)	
Joseph Kessel	251 boulevard Ballanger
Tremblay-en-France http://www.tremblay-en-france.fr/page/p-96/art_id/ (population : 35665)	
Boris Vian	8 rue Pierre Brossolette
Val-de-Marne	
Fresnes http://bm.fresnes94.fr/ (population : 25312)	

Bibliothèque municipale	26 rue Maurice Ténine
Rungis http://bibliotheque-rungis.dnsalias.net/Portail/ (population : 5688)	
La Méridienne	1 place du général de Gaulle
Thiais http://217.167.38.69/ (population : 29709)	
Médiathèque	Rue Chèvre d'Autreville
Chevilly-Larue http://mediatheque.ville-chevilly-larue.fr/ (population : 19328)	
Boris Vian	25 avenue Franklin Roosevelt
L'Haÿ-les-Roses http://bibliotheque.lhaylesroses.fr/opacwebaloes/index.aspx (population : 29671)	
George Sand	21 rue Henri Thirard
Villejuif http://www.ville-villejuif.fr/index.php?tg=articles&topics=62 (population : 51739)	
Elsa Triolet	1 esplanade Pierre-Yves Cosnier
Pasteur	48 avenue Pasteur
Gérard Philippe	118 rue Youri Gagarine
Cachan http://www.ville-cachan.fr/vos-loisirs/vie-culturelle/bibliothequesmediatheques/ (population : 27718)	
Bibliothèque centrale	11 rue Camille Desmoulins
La Plaine	1 allée Pierre de Montreuil
Lamartine	4 square Lamartine
Arcueil http://www.mediatheque-arcueil.fr/site/ (population : 19777)	
Louis Pergaud	1 rue Louis Frébault
Gentilly http://gentilly.c3rb.fr/worweb.dll? (population : 17230)	
Médiathèque	3 rue de la division du Général Leclerc
Chaperon Vert	Place Marchel Cachin
Le Kremlin-Bicêtre http://www.ville-kremlin-bicetre.fr/futursite/joomla/index.php?option=com_content&task=view&id=88&Itemid=200 (population : 26018)	
Raoul-Etienne	10 avenue du Docteur Lacroix
Ivry-sur-Seine http://www.ivry94.fr/culture/mediatheque/ (population : 55978)	
Médiathèque	152 avenue Danielle Casanova

Monmousseau	17 avenue Gaston Monmousseau
Charenton-le-Pont http://www.charenton.fr/culture/mediatheques/index.php?menuPrincipal=6 (population : 28679)	
Paul d'Espinassous	36 quai des Carrières
Jacques Soustelle	7-9 rue du Nouveau Bercy
Saint-Maurice http://www.ville-saint-maurice.com/rubrique.php3?id_rubrique=31 (population : 14718)	
Eugène Delacroix	29 rue du maréchal Leclerc
Annexe	6 place Montgolfier
Maisons-Alfort http://www.maisons-alfort.fr/Website/site/rubriques_tempslibre_vieculturelle_mediathèque.htm (population : 53607)	
André Malraux	4 rue Albert Camus
Centre	34-36 avenue du Professeur Cadiot
Charentonneau	120 rue Roger François
Réseau Plaine centrale du Val-de-Marne http://www.agglo-plainecentrale94.fr/missions-et-actions/mediatheques.html#art	
Alfortville (population : 44371)	
Médiathèque	Parvis des Arts
Île-Saint-Pierre	148 rue Etienne Dolet
Créteil (population : 90197)	
Village	5 avenue de Verdun
Bibliothèque de la Croix des Mèches	2 rue Charpy
Albert Doyen	Rue Albert-Doyen
Biblimesly	4 place de l'Abbaye
Bibliothèque de la Habette	Place de la Habette
Bibleuets	Place des Bouleaux
Bibliothèque de la Maison des Arts	Place Salvador Allende
Limeil-Brévannes (population : 18794)	
Bibliothèque	27 avenue de la Sablière
Vitry-sur-Seine http://www.bm-vitry94.fr/opacwebaloes/index.aspx (population : 84639)	
Nelson Mandela	26-34 avenue Maximilien Robespierre
Antenne du Port-à-l'Anglais	53 bis rue Charles Fourier
Choisy-le-Roi http://www.choisyleroi.fr/re/Culture-Loisirs/La-mediathèque (population : 37486)	
Aragon	14 rue Waldeck Rousseau
Bibliothèque de la Maison pour tous	30 avenue de Newburn
Bibliothèque des Gondoles	1 avenue d'Alfortville

Fernand Dupuy	Parc de la Mairie
Orly http://www.medmun-orly.fr/opacwebaloes/index.aspx?accueil=1 (population : 21372)	
Médiathèque centrale	1 place du fer à cheval
Bibliothèque de quartier	1 rue Louis Bonin
Villeneuve-le-Roi http://www.villeneuve-le-roi.fr/web/651.htm (population : 18575)	
Anatole France	51 rue du général de Gaulle
Valenton http://www.biblio-valenton.fr/1_actu/home.php (population : 12382)	
Bibliothèque municipale	Place Paul Vaillant-Couturier
Saint-Maur-des-Fossés http://www.infocom94.fr/web2/tramp2.exe/log_in?setting_key=stmaur (population : 76698)	
Germaine Tillion	23 avenue Henri Martin
La Varenne	5 rue Saint-Hilaire
Rue des Remises	27 rue des Remises
Pont de Créteil	72 rue du Pont de Créteil
Discothèque	134 avenue Pierre Sépard
Bonneuil-sur-Marne http://www.ville-bonneuil.fr/vivre-a-bonneuil/culture-et-loisirs/la-mediathèque-ludothèque/presentation/ (population : 16794)	
Médiathèque - Ludothèque	14 rue Michel Goutier
Sucy-en-Brie http://www.infocom94.fr/web2/tramp2.exe/log_in?setting_key=sucy (population : 26407)	
Médiathèque	Rue Maurice Berteaux
Boissy-Saint-Léger http://www.infocom94.fr/web2/tramp2.exe/goto/A35lav13.000?screen=Home.html (population : 16114)	
Médiathèque du Forum	Place du Forum
Bibliothèque de la Fontaine	Rue Vallou de Villeneuve
Villemecresnes http://www.villemecresnes.fr/modules/tpl_infos.php?id=242 (population : 9421)	
Bibliothèque municipale	75 rue du lieutenant Dagorno
Mandres-les-Roses http://www.ville-mandres-les-roses.fr/tourisme/tpl_infos.php?id=284 (population : 4351)	
Bibliothèque municipale	Place du général de Gaulle
Périgny-sur-Yerres (pas de bibliothèque) (population : 2254)	
Santeny (bibliothèque associative) (population : 3657)	

Marolles-en-Brie http://www.mairie-marolles.fr/cultSportAssos_bibliotheque.php (population : 5208)	
Bibliothèque municipale	8 place des 4 saisons
La Queue-en-Brie http://www.laqueueenbrie.fr/article/archive/68/ (population : 11511)	
George Sand	Avenue du maréchal Mortier
Noiseau http://www.mairie-noiseau.fr/pageLibre00010840.asp#I0000542f (population : 4409)	
Bibliothèque municipale	Rue du président Kennedy
Ormesson-sur-Marne http://mediatheque.ville-ormesson-sur-marne.com/web2/tramp2.exe/log_in?setting_key=ormesson (population : 9937)	
Médiathèque municipale	1 rue Antoine Pinay
Chennevières-sur-Marne http://mediatheque.mairie-chennevieres.fr/web2/tramp2.exe/log_in?setting_key=chennevieres (population : 17461)	
Médiathèque municipale	10 avenue du maréchal Leclerc
Le Plessis-Trévisé http://www.mediathequeplessis.net/mediathequeplessis.net/ (population : 18398)	
Jacques Duhamel	Esplanade du 7 juillet 1899
Villiers-sur-Marne http://www.mairie-villiers94.com/francais/vie_quoti/vie_quot_culture2.php (population : 28421)	
Jean Moulin	2 rue Boieldieu
Champigny-sur-Marne http://www.mediatheque.mairie-champigny94.fr/uPortal/Initialize?uP_tparam=props&props=DEMO&uP_reload_layout=true (population : 75556)	
Jean-Jacques Rousseau	6 place Lénine
Gérard Philippe	54 boulevard du Château
André Malraux	3 mail Rodin
Joinville-le-Pont http://www.ville-joinville-le-pont.fr/spip.php?rubrique55 (population : 17420)	
Louis Aragon	23 rue de Paris
Nogent-sur-Marne http://www.bibliotheque-nogentsurmarne.fr/worweb.dll? (population : 31276)	
Cavanna	36 boulevard Galliéni
Le Perreux-sur-Marne http://81.255.218.28/opacwebaloes/index.aspx (population : 32389)	
Médiathèque municipale	70 bis avenue Ledru-Rollin

Bry-sur-Marne http://www.bry94.fr/bry/72.htm (population : 15355)	
Jules Verne	28 rue des Tournanfis
Fontenay-sous-Bois http://www.mediatheque.fontenay-sous-bois.fr/ (population : 52675)	
Louis Aragon	2 avenue Rabelais
Vincennes http://biblio.vincennes.fr/portail/index.asp (population : 47845)	
Cœur de ville	98 rue de Fontenay
Alfred de Vigny	3 rue du maréchal Maunoury
Denis Diderot	162 rue de la Jarry
Laitières	27 rue des Laitières
Saint-Mandé http://www.mediatheque.mairie-saint-mande.fr/opacwebaloes/index.aspx?IdPage=1 (population : 22946)	
Médiathèque	3 avenue de Liège

Annexe 2 : Diaporama de presse sur l'agglomération parisienne

Source : La recherche des articles de presse sur l'agglomération parisienne a été effectuée à partir de la base de données *Factiva*.

LE GRAND PARIS

VINCENDON, Sybille. « Remaniement : le Grand Paris hors-jeu », *Libération*, 18 novembre 2010.

ALBERT, Laurence, COSSARDEUX, Joël. « Jean-Marie Le Guen : « L'administration parisienne doit être centralisée », *Les Échos*, 5 novembre 2010.

« Le « Grand Paris » n'est pas qu'un grand métro », *Le Monde*, 12 octobre 2010.

CASTRO, Roland. « Le Grand Paris manque d'ambition », *Le Monde*, 2 juillet 2010.

LE BOUILLONNEC, Jean-Yves, SIMON, Pierre. « Élus, entrepreneurs, acteurs du Grand Paris : construisons la métropole ! », *La Tribune*, 1^{er} juillet 2010.

« Grand Paris, un bilan d'étape », *Le Monde*, 9 juin 2010.

BOISHUE, Jean de. « Le Grand Paris de Sénart à Sainte-Adresse », *Le Figaro*, 9 juin 2010.

COPPET, Catherine de. « Grand Paris : Y a-t-il un pilote dans l'avion ? », *Acteurs publics*, 7 juin 2010.

CHEMETOV, Paul. « L'adoption du texte de loi sur le Grand Paris : une victoire à la Pyrrhus », *Le Monde*, 3 juin 2010.

« Si Paris m'était compté », *L'Express*, 2 juin 2010.

« La loi Grand Paris votée par le Parlement », *Le Parisien*, 28 mai 2010.

VINCENDON, Sybille. « Du Grand Paris au grand gâchis », *Libération*, 21 mai 2010.

« Les défis du Grand Paris », *La Croix*, 26 avril 2010.

LAMARRE, François. « Les petits pas du Grand Paris sur le front du Nord-Est », *Les Échos*, 23 avril 2010.

LION, Yves. « Grand Paris : on y va ? », *Le Monde*, 21 avril 2010.

BÉHAR, Daniel, MARTIN, Didier, PORTZAMPARC, Christian de. « Grand Paris : inventons ensemble une nouvelle façon de faire la métropole », *Le Monde*, 16 avril 2010.

BESREST, Sophie. « Les élus franciliens face à l'avenir de leurs territoires », *Journal des communes*, 6 avril 2010.

MOATTI, Sandra. « L'État reprend Paris », *Alternatives économiques*, 1^{er} janvier 2010.

« Condamnés à s'entendre », *Alternatives économiques*, 1^{er} janvier 2010.

CHEMETOV, Paul. « Des propositions singulières pour que Paris soit réellement grand », *L'Humanité*, 18 décembre 2009.

POCHAT, Josée. « Les élus franciliens veulent intervenir dans le débat. Grand Paris : une affaire d'État », *Valeurs actuelles*, 17 décembre 2009.

« L'Assemblée nationale adopte le projet de loi sur le Grand Paris », *Le Monde*, 1^{er} décembre 2009.

BARAUD-SERFATY, Isabelle. « Grand Paris ou grand écart ? La ville de l'après-Kyoto ne doit pas être celle de l'avant-Mumbai ! », *Le Monde*, 26 novembre 2009.

GAIRAUD, Marie-Anne. « Le projet en cinq points », *Aujourd'hui en France*, 24 novembre 2009.

GILLI, Frédéric. « Grand Paris, l'occasion manquée ? », *Le Monde*, 24 novembre 2009.

BLANC, Christian. « L'ambition nationale du Grand Paris », *Le Monde*, 23 novembre 2009.

« Le mille-feuille politique de la région capitale », *Le Monde*, 23 novembre 2009.

BEHAR, Daniel, ESTEBE, Philippe. « Le projet du Grand Paris n'est pas métropolitain », *Le Monde*, 23 novembre 2009.

COURDERT, Thierry. « Reconquérir Paris, le pari radical », *Le Monde*, 23 novembre 2009.

MITTERRAND, Frédéric. « Le Grand Paris est une grande aventure culturelle », *Les Échos*, 2 novembre 2009.

BURGEL, Guy. « Sous le Grand Paris s'impose la question urbaine », *Le Monde*, 17 octobre 2009.

CARPENTIER, Jean-Noël. « Mieux partager les richesses de l'Île-de-France », *L'Humanité*, 22 septembre 2009.

CASTRO, Roland. « Il faut en finir avec ce qu'est Paris aujourd'hui », *Le Monde*, 12 septembre 2009.

STAAT, Max. « Grand Paris, de la vision à la réalité », *L'Humanité*, 4 mai 2009.

BOMMELAER, Claire. « Les projets culturels les plus attendus », *Le Figaro*, 29 avril 2009.

RAMNOUX, Sébastien. « Île-de-France. Sarkozy lance ses grands travaux aujourd'hui », *Le Parisien*, 29 avril 2009.

DELANOË, Bertrand. « Comment je vois Paris Métropole », *Le Figaro*, 27 avril 2009.

CHEMETOV, Paul, LUSSAULT, Michel. « Grand Paris : désordre apparent, ordre caché », *Le Monde*, 12 avril 2009.

GARAT, Jean-Baptiste. « Balladur propose la création d'une « communauté urbaine » pour Paris », *Le Figaro*, 13 mars 2009.

EDELMANN, Frédéric. « Dix façons de voir Paris en grand », *Le Monde*, 12 mars 2009.

LELOUP, Michèle. « Visions d'un Grand Paris », *L'Express*, 12 mars 2009.

SUBRA, Philippe. « Le Grand Paris, modèle Delanoë », *Le Monde*, 12 mars 2009.

HOUCARD, Béatrice. « Le Grand Paris attendra », *Aujourd'hui en France*, 6 mars 2009.

HUCHON, Jean-Paul. « Un Grand Paris déséquilibrerait les choix de développement économique de l'Île-de-France », *Le Monde*, 5 mars 2009.

RAVINEL, Sophie de. « Un Grand Paris constitué avec les trois départements de la petite couronne », *Le Figaro*, 26 février 2009.

SABBAH, Catherine. « Le Grand Paris à la recherche d'une nouvelle gouvernance », *Les Échos*, 27 novembre 2008.

LE GENDRE, Bertrand. « Grand Paris, grand défi, gros soucis », *Le Monde*, 12 avril 2008.

WAINTRUP, Michel. « Sept clés pour ouvrir les portes du Grand Paris », *La Croix*, 5 avril 2008.

HAUTER, François. « Et si Paris franchissait le périphérique ? », *Le Figaro*, le 26 février 2008.

APPEL-MULLER, Patrick. « L'avenir passe par des coopérations au-delà du périphérique », *L'Humanité*, 26 février 2008.

MOATTI, Sandra. « Paris doit grandir », *Alternatives économiques*, 1^{er} février 2008.

BUREAU, Éric. « Saint-Ouen. L'idée d'un Grand Paris déchaîne les passions », *Le Parisien*, 14 décembre 2007.

DEBRUYNE, Olivier, RAMNOUX, Sébastien. « Coopération. Le Grand Paris bute sur le financement », *Le Parisien*, 6 décembre 2007.

CHAYET, Delphine. « L'Île-de-France, « mégapole » en 2030 », *Le Figaro*, 26 novembre 2007.

KAROUTCHI, Roger. « Une nouvelle gouvernance pour la région capitale », *La Tribune*, 15 novembre 2007.

SERAFINI, Tonino. « Grand Paris, un cas d'espace », *Libération*, 30 octobre 2007.

PERNES, Claude. « Comment Paris devint grand », *Libération*, 16 août 2007.

CASTRO, Roland. « Le pari du Grand Paris », *Libération*, 13 juillet 2007.

RAMNOUX, Sébastien. « Le Grand Paris selon Sarkozy », *Le Parisien*, 27 juin 2007.

SABBAH, Catherine. « Paris joue son avenir en banlieue », *Les Échos*, 18 janvier 2007.

DERENBOURG, Michel. « Paris cherche son avenir au-delà du périph », *Enjeux Les Échos*, 1^{er} décembre 2006.

LE GENDRE, Bertrand. « Les promesses du Grand Paris », *Le Monde*, 21 novembre 2006.

CHAPUIS, Dominique. « Paris fait un premier pas vers l'intercommunalité », *Les Échos*, 7 juillet 2006.

LAURENT, Philippe. « Le grand pari du grand Paris », *Libération*, 6 juillet 2006.

ANDREANI, Jean-Louis. « Le Grand Paris en débat », *Le Monde*, 22 novembre 2005.

VINCENDON, Sybille. « Un Grand Paris », *Libération Cahier spécial*, 19 novembre 2005.

GARIN, Christine. « Paris cherche à décriper ses relations avec la proche banlieue », *Le Monde*, 13 novembre 2004.

GARIN, Christine. « Première rencontre du maire de Paris avec ses homologues de la banlieue », *Le Monde*, 7 décembre 2001.

CHAPUIS, Dominique. « Coopération – Paris regarde au-delà du périphérique », *Les Échos*, 3 octobre 2001.

GARIN, Christine. « Paris propose son projet urbain aux communes de la banlieue », *Le Monde*, 28 septembre 2001.

PARIS MÉTROPOLE

« Jacques Jean-Paul Martin (UMP) élu nouveau président de Paris Métropole », *Agence France Presse*, 8 novembre 2010.

RAMNOUX, Sébastien. « C'est la consécration pour Paris Métropole », *Le Parisien – Aujourd'hui en France*, 8 novembre 2010.

« Paris Métropole devient un lieu d'échanges incontournable », *La Tribune*, 2 juillet 2010.

DELANOË, Bertrand, « Paris Métropole : comment aller plus loin ? », *Les Échos*, 14 décembre 2009.

VINCENDON, Sybille. « Pierre Mansat, le métropolitain », *Libération*, 18 juillet 2009.

STAAT, Max. « Paris Métropole prend son envol à Clichy-sous-Bois », *L'Humanité*, 12 juin 2009.

« Paris Métropole : les élus vont faire l'apprentissage de la coopération », *Les Échos*, 11 juin 2009.

RAMNOUX, Sébastien. « Paris Métropole est né », *Le Parisien*, 11 juin 2009.

STAAT, Max. « Paris Métropole : la raison démocratique marque un point », *L'Humanité Dimanche*, 28 mai 2009.

DELANOË, Bertrand. « Paris Métropole doit s'étoffer pour dessiner le XXI^e siècle francilien », *Le Monde*, 5 mars 2009.

RAMNOUX, Sébastien. « Voici le Grand Paris des élus locaux », *Le Parisien*, 2 octobre 2008.

FICEK, Isabelle, MALECOT, Dominique. « Grand Paris : le syndicat Paris Métropole se met en place », *Les Échos*, 1^{er} octobre 2008.

RAMNOUX, Sébastien. « Une nouvelle collectivité est née pour le Grand Paris », *Le Parisien*, 26 juin 2008.

LA RÉFORME TERRITORIALE

« Ce que change la réforme territoriale », *Le Monde*, 17 novembre 2010.

« Une démocratie locale « low cost », *Le Monde*, 4 novembre 2010.

NEUMANN, Benjamin, REYNAUD, Nicolas. « Recentralisation, acte I », *L'Expansion*, 1^{er} janvier 2010.

ROBEQUAIN, Lucie. « L'État à l'heure du big bang au niveau local », *Les Échos*, 29 décembre 2009.

DELBERGHE, Michel. « Paris redécoupé en cantons par la réforme territoriale », *Le Monde*, 5 décembre 2009.

DORIVAL, Camille. « Collectivités, la réforme délicate », *Alternatives économiques*, 1^{er} octobre 2009.

LAMY, Jean-Michel. « Le mille-feuille », *Le Nouvel Économiste*, 16 avril 2009.

PIGNOUX, Jean-Michel. « Les propositions du Comité pour la réforme des collectivités locales », *Bulletin quotidien*, 5 mars 2009.

Annexe 3 : Enquête auprès du public

L'enquête a été réalisée auprès du public des bibliothèques Marguerite Duras (XX^{ème} arrondissement de Paris) et d'Issy-les-Moulineaux sur quatre jours. 38 personnes, de 16 à 72 ans, ont été interrogées à l'aide du questionnaire ci-dessous. Ce questionnaire a été administré personnellement. Il ne s'agissait d'obtenir des résultats statistiques, mais d'obtenir des exemples de parcours d'utilisateur.

QUESTIONNAIRE

1. Âge :
2. Sexe : femme / homme
3. Profession :
4. Domicile :
5. Êtes-vous inscrit dans cette bibliothèque ? oui / non
6. Si non, pourquoi ?
7. Quel type d'inscription avez-vous ? livres seulement / livres + CD + DVD
8. Fréquentez-vous une autre bibliothèque ? oui / non
9. Si oui, lesquelles ?
10. Si vous habitez en dehors de l'arrondissement de cette bibliothèque, fréquentez-vous la bibliothèque de votre quartier ? oui / non
11. Si non, pourquoi ?
12. Fréquentez-vous une bibliothèque de banlieue ? oui / non
13. Si oui, lesquelles ?
14. Y êtes-vous inscrit ? oui / non
15. Comment avez-vous connu les bibliothèques que vous fréquentez ?
16. Que faites-vous à la bibliothèque ?
 - Lire / Emprunter (livres, CD, DVD) / Travailler (seul / groupe) / Retrouver des amis / Consulter internet / Voir une exposition / Assister à une animation culturelle (conférence, lecture, rencontre, concert)
17. A quelle fréquence venez-vous à la bibliothèque ?
 - Une fois par semaine / Une fois par mois / 2 à 3 fois par an / autre
18. Combien de temps restez-vous à la bibliothèque ?
 - Moins d'un quart d'heure / moins d'une heure / plus d'une heure
19. Connaissez-vous les animations proposées par cette bibliothèque ? oui / non

20. Les fréquentez-vous ? oui / non
21. Quel type ?
22. Fréquentez-vous d'autres animations culturelles en bibliothèque ou ailleurs ? oui / non
23. Où ?
24. Connaissez-vous le site internet des bibliothèques de Paris ? oui / non
25. Pour quelle raison l'utilisez-vous ?
 - Horaires, plans / Catalogue / Gérer votre compte / Vous tenir au courant des nouvelles acquisitions / autre
26. Que pensez-vous de ce site ?
27. Si une offre de livres, de presse, de musique ou de vidéos en ligne était disponible, l'utiliseriez-vous ? oui / non
28. Si non, pourquoi ?
29. Qu'appréciez-vous dans cette bibliothèque ?
30. Qu'appréciez-vous dans les autres bibliothèques que vous fréquentez ?
31. Si vous aviez à faire une comparaison à faire entre les différentes bibliothèques que vous fréquentez quelle serait-elle ?
32. Vous fréquentez plusieurs bibliothèques, quel type de services vous rendrait service et qu'en pensez-vous ?
 - élargissement des horaires
 - boîte de retour quand la bibliothèque est fermée
 - retour des livres dans n'importe quelle bibliothèque
 - des points de prêt et de retour dans des lieux autres que les bibliothèques
 - autre
33. Pour quelle raison seriez-vous prêt à vous déplacer d'une bibliothèque à l'autre ?
 - livres / CD / DVD / espace internet, accès wifi / places de travail / animations / autre
34. Vous ne fréquentez pas une bibliothèque de banlieue, quels sont les freins principaux ?

- vous ne les connaissez pas / transport / temps / autre inscription nécessaire / autre raison
35. Pensez-vous avoir suffisamment d'informations sur ce que peut offrir la bibliothèque ? oui / non
 36. Comment aimeriez-vous être informé ? Réunions, visites / newsletter / affichage / autre
 37. Pensez-vous avoir suffisamment d'informations sur l'offre de bibliothèques à Paris et en banlieue ? oui / non
 38. Si non, seriez-vous intéressé par : une plaquette commune / un site internet / un catalogue commun / autre moyen ?
 39. Avez-vous une suggestion ou une remarque complémentaire à faire ?

Annexe 4 : Liste des entretiens

- David Liziard, directeur des médiathèques d'Issy-les-Moulineaux, 17 septembre 2010
- Annick Gherin, responsable de la bibliothèque Saint-Simon, VI^{ème} arrondissement de Paris, 30 septembre 2010
- Romain Gaillard, responsable de la bibliothèque Couronnes, XX^{ème} arrondissement de Paris, 5 octobre 2010
- Jean-Claude Utard, adjoint au chef de bureau des bibliothèques de la ville de Paris, responsable du Service Publics et Réseau, 7 octobre 2010
- Christine Péclard, responsable de la bibliothèque Marguerite Duras, XX^{ème} arrondissement, 22 octobre 2010
- Bernard Demay, conseiller livre et lecture à la DRAC Île-de-France, 17 décembre 2010
- Marianne Toqué, coordinatrice jeunesse, bibliothèques de Pantin, 18 décembre 2010